Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

116e année

14 avril 1984
No 15

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

116e année
14 avril 1984
No 15

Sommaire

Avis divers 1500
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 1501
Code de procédure civile 1506
Compagnies, Loi sur les 1473-1507
Compagnies étrangères, Loi sur les 1499
Curatelle publique, Loi sur la 1512
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 1499
Inspecteur général des institutions financières 1514
Ministères, Avis concernant les 1514
Projets de loi privés, Avis concernant les 1546
Régie de l'assurance-maladie du Québec 1547
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les 1547
Soumissions, Demandes de 1548
Syndicats professionnels, Loi sur les 1551
Ventes par shérif 1552
Ventes pour taxes, avis de publication 1573

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1984

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1638-8134 FERME BELVÉDÈRE INC.	1979 09 13	1984 03 23	1) de la dénomination sociale: GESTION BELVÉDÈRE INC. 2) des objets 3) du capital-actions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-8032 2167-8032 QUÉBEC INC.	1984 03 20	Abitibi
2167-8438 2167-8438 QUÉBEC INC.	1984 03 26	Beauharnois
2167-8453 2167-8453 QUÉBEC INC.	1984 03 26	Laval
2167-8503 2167-8503 QUÉBEC INC.	1984 03 20	Saguenay
2167-8586 2167-8586 QUEBEC INC.	1984 03 21	Trois-Rivières
2167-8677 2167-8677 QUÉBEC INC.	1984 03 22	Beauce
2167-8693 2167-8693 QUÉBEC INC.	1984 03 22	Bedford
2167-8735 2167-8735 QUÉBEC INC.	1984 03 21	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-8818 2167-8818 QUÉBEC INC.	1984 03 22	Québec
2167-8842 2167-8842 QUÉBEC INC.	1984 03 22	Saint-Hyacinthe
2167-8859 2167-8859 QUÉBEC INC.	1984 03 22	Beauharnois
2167-8867 2167-8867 QUÉBEC INC.	1984 03 22	Montréal
2168-0145 2168-0145 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Québec
2168-0152 2168-0152 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Longueuil
2168-0160 2168-0160 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Longueuil
2168-0178 2168-0178 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Longueuil
2168-0186 2168-0186 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Chicoutimi
2168-0194 2168-0194 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Mingan
2168-0202 2168-0202 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Montréal
2168-0418 2168-0418 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Saint-Hyacinthe
2168-0434 2168-0434 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Québec
2168-0459 2168-0459 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Québec
2168-0566 2168-0566 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Montmagny
2168-0574 2168-0574 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Montmagny
2168-0582 2168-0582 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Montmagny
2168-0590 2168-0590 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Montmagny
2168-0608 2168-0608 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Montmagny
2168-0616 2168-0616 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2168-0624 2168-0624 QUÉBEC INC.	1984 03 26	Longueuil
2168-0632 2168-0632 QUÉBEC INC.	1984 03 26	Montréal
2168-0822 2168-0822 QUÉBEC INC.	1984 03 26	Beauce
2168-0830 2168-0830 QUÉBEC INC.	1984 03 23	Montréal
2168-0863 2168-0863 QUÉBEC INC.	1984 03 26	Bedford
2168-0871 2168-0871 QUÉBEC INC.	1984 03 26	Montréal
2168-0897 2168-0897 QUÉBEC INC.	1984 03 22	Beauharnois
2168-1267 2168-1267 QUÉBEC INC.	1984 03 27	Montréal
2168-1275 2168-1275 QUÉBEC INC.	1984 03 27	Terrebonne
2167-8792 À L'ENSEIGNE DE LA BONNE VOITURE INC.	1984 03 21	Saint-Hyacinthe
2167-8404 AGENCE DE PERSONNEL A.B. INC.	1984 03 21	Beauce
2168-0889 LES ALIMENTS MARKISA INC.	1984 04 06	Québec
2168-1317 LES APPARTEMENTS MIRAFLOR INC.	1984 03 27	Montréal
2168-0731 L'AS L'AN 2,000 PAYSAGISTE INC.	1984 03 26	Longueuil
2168-1093 LES ASSUREURS VIE YVON CHALIFOUR ET ASSOCIÉS INC.	1984 03 27	Montréal
2168-0806 ATELIER MÉCANIQUE ROBERT BÉLANGER INC.	1984 03 23	Chicoutimi
2168-0210 LES ATELIERS MULTI «D» INC.	1984 03 26	Joliette
2167-8602 AUDIOTECH D.B. INC.	1984 03 21	Richelieu
2168-0301 AUTOBUS L.P.R. INC.	1984 03 23	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-8479 AUTOBUS SARTIGAN INC.	1984 03 20	Beauce
2167-8370 AVIATION FRONTENAC INC.	1984 03 21	Québec
2168-0285 A.B.C. RÉNOVATION DE MEUBLES INC.	1984 03 23	Montréal
2168-0954 A.W. JUTRAS INC.	1984 03 27	Drummond
2167-8941 BAR & DANSE YAMASKA INC.	1984 03 23	Saint-Hyacinthe
2167-7661 BOUCHERIE ANDRÉ PROULX INC.	1984 03 19	Drummond
2168-0103 BOUCHERIE JACQUES ST-ONGE INC.	1984 03 22	Drummond
2168-0244 B. H. ÉLECTRONIQUE INC.	1984 03 26	Joliette
2168-1010 CABOURON COMMUNICATION GRAPHISME INC.	1984 03 27	Québec
2167-8974 CADEAUX POUR TOI INC.	1984 03 23	Bedford
2168-0095 CAMPING AÉROPORT INC.	1984 04 01	Québec
2167-8495 CARRIÈRE BERNARD INC.	1984 03 19	Frontenac
2167-8537 LES CÈDRES BEAUCERONS INC.	1984 03 20	Beauce
2168-0384 CENTRE DE COPIES RAPIDES JGR INC.	1984 03 22	Rouyn-Noranda
2167-8354 CHAUSSURES LÉONARD-S. LTÉE *LEONARD-S. SHOES LTD.*	1984 03 20	Montréal
2167-8727 CHICOUTIMI 3-B. INC.	1984 03 21	Québec
2167-8719 CLAUDE A. LALONDE, T.P.I. INC.	1984 03 21	Montréal
2168-0137 CLUB DU LAC SEC INC.	1984 03 22	Chicoutimi
2167-8966 CLUB VIDÉO GRANBY INC.	1984 03 23	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2168-0129 CONSTRUCTION AREL INC.	1984 03 22	Richelieu
2168-0020 CONSTRUCTION BEL-MA INC.	1984 03 23	Chicoutimi
2167-8644 CONSTRUCTION BOIVIN, GIRARD & RAINVILLE INC.	1984 03 22	Chicoutimi
2167-8065 CONSTRUCTION GILLES HÉBERT INC.	1984 03 19	Drummond
2168-0517 CONSTRUCTION LADOM INC.	1984 03 23	Longueuil
2167-8289 LES CONSTRUCTIONS CHOUINARD (MATANE) INC.	1984 03 22	Rimouski
2167-8958 LES CONSTRUCTIONS MORIN ET FRÈRES INC.	1984 03 23	Laval
2167-8776 LES CONSTRUCTIONS NORMAND CHAMPAGNE INC.	1984 03 21	Joliette
2167-8180 DÉPANNEUR AURORE INC.	1984 03 20	Abitibi
2168-0335 DISTRIBUTION L.V.G. INC.	1984 03 21	Montréal
2167-8743 DISTRIBUTIONS RELIPRO INC.	1984 03 20	Iberville
2168-0442 DO SERVICES INC.	1984 03 22	Beauce
2168-1002 LE DOMAINE GRENIER INC.	1984 03 27	Beauce
2167-8594 ÉBÉNISTERIE TRADITION INC.	1984 03 21	Joliette
2167-8651 ÉLEVAGE FORMULA V. INC.	1984 03 22	Québec
2168-0319 LES EMBELLISSEMENTS BELLERIVE INC.	1984 03 23	Iberville
2168-0780 LES ENTREPRISES BUNO INC.	1984 03 26	Bonaventure
2167-8388 LES ENTREPRISES CLAUDE FRANCOEUR INC.	1984 03 21	Saint-Maurice
2167-8701 LES ENTREPRISES CLÉMENT CHABOT INC.	1984 03 22	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2168-0723 LES ENTREPRISES DE GESTION CLAUNID INC.	1984 03 26	Montréal
2168-0756 ENTREPRISES DENIS MELANÇON INC.	1984 03 26	Montréal
2168-0392 LES ENTREPRISES DOMPHY INC.	1984 03 22	Joliette
2168-0855 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MARBEC INC.	1984 03 26	Beauce
2167-7299 LES ENTREPRISES JEAN-HUGUES TREMBLAY LTÉE	1984 03 21	Chicoutimi
2168-0764 ENTREPRISES J. THÉRON INC.	1984 03 26	Montréal
2168-1077 LES ENTREPRISES L.R. DESGRANGES INC.	1984 03 27	Montréal
2168-1309 LES ENTREPRISES MARC LIMOGES INC.	1984 03 27	Laval
2168-0749 LES ENTREPRISES MICHEL BOUCHARD INC.	1984 03 23	Alma
2167-8362 LES ENTREPRISES M. BOUFFARD INC.	1984 03 21	Rimouski
2167-8164 ÉPICERIES BRAZEAU ET AUCLAIR INC.	1984 03 21	Longueuil
2168-1325 EXCAVATIONS R. COUET INC.	1984 03 27	Saint-François
2168-0475 LA FERME FRANCLAU INC.	1984 03 23	Frontenac
2167-8420 FERMES 3M INC.	1984 03 26	Saint-Hyacinthe
2167-7273 LES FERMES JACQUES VAES INC.	1984 03 20	Joliette
2168-0533 FOURNICO INC.	1984 03 23	Montmagny
2167-8255 FOYER PLANTE INC.	1984 03 21	Saint-Maurice
2168-0525 FRUITS & LÉGUMES TAILLON INC.	1984 03 23	Longueuil
2168-0707 GARAGE J. YVES BRIÈRE INC.	1984 03 26	Bonaventure
2167-8545 GARAGE TURBO DIESEL O.J. INC.	1984 03 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-8578 GARAGE VOYER & BROWN INC.	1984 03 21	Québec
2167-8016 GARDERIE ÉDUCATIVE LES JARDINS DE L'AVENIR INC.	1984 03 19	Longueuil
2167-2472 GASTON MELOCHE INC.	1984 03 08	Montréal
2168-0368 GEFITECH (1984) INC.	1984 03 19	Montréal
2168-0681 GÉLÉCO INC.	1984 03 23	Québec
2168-0673 GESTION ANDRÉ AUBIN INC.	1984 03 26	Joliette
2167-8271 GESTION DE MULTIPROPRIÉTÉS C.M.S.A. INC.	1984 03 22	Québec
2168-0962 GESTION DES BELLES INC.	1984 03 27	Beauharnois
2168-0376 GESTION DES REBUTS C.M.P. INC.	1984 03 27	Trois-Rivières
2167-8990 GESTION GIARD INC.	1984 03 23	Bedford
2168-0970 GESTION HENRI BERGERON INC.	1984 03 27	Abitibi
2168-0251 GESTION JEAN-MARC BENNY INC.	1984 03 26	Montréal
2168-0491 GESTION J.M. COUTURE INC.	1984 03 23	Frontenac
2168-0467 GESTION J.M. LABONTÉ INC.	1984 03 23	Frontenac
2168-0483 GESTION LAURIER FECTEAU INC.	1984 03 23	Frontenac
2168-0277 GESTION MARIO BENNY INC.	1984 03 26	Joliette
2167-8230 GESTION MARIO CLOUTIER INC.	1984 03 21	Beauce
2167-8172 GESTION M.Y. MILLER INC.	1984 03 21	Québec
2168-0293 GESTIONS GEMAR INC.	1984 03 26	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-7281 LES GESTIONS LUKA INC.	1984 03 20	Trois-Rivières
2167-8909 LES GESTIONS PLURIBUS LTÉE *PLURIBUS MANAGEMENT LTD.*	1984 03 22	Montréal
2168-0228 LES GOUTTIÈRES PIERRE ET PIERRE INC.	1984 03 26	Joliette
2168-0350 LE GROUPE MARC LAPERLE INC.	1984 03 26	Saint-Hyacinthe
2167-8347 G.,J.,M. NAUD LTÉE	1984 03 20	Québec
2167-8206 LES HABITATIONS J.M. INC.	1984 03 20	Terrebonne
2167-8669 HÉBERGEMENT MONTOIT INC.	1984 03 22	Québec
2167-8396 HÔTEL BELLEVUE ST-FÉLICIEN (1984) LTÉE	1984 03 21	Roberval
2167-8685 HÔTEL LASALLE WEEDON (1984) INC.	1984 03 22	Saint-François
2168-0236 I D, DESIGN INTERNATIONAL, INC. *I D, INTERNATIONAL DESIGN, INC.*	1984 03 26	Montréal
2168-1291 LES INVESTISSEMENTS VAZY INC.	1984 03 27	Bedford
2167-8511 ISOLATION POLYTECH LTÉE	1984 03 20	Montréal
2168-0509 JACQUES HALLÉ COIFFURE INC.	1984 04 01	Québec
2167-8248 LES JARDINS AUX 4 VENTS INC.	1984 03 27	Longueuil
2168-0665 JETTÉ, DESPRÉS ET ASSOCIÉS INC.	1984 03 26	Joliette
2168-0699 LARLAW INC.	1984 03 26	Hull
2167-8982 LOCATION DE CAMIONS BELISLE INC.	1984 03 23	Terrebonne
2167-8297 LOCATION SAFARI INC.	1984 03 22	Québec
2168-0772 LUNETTERIE OPTIMOD INC. *OPTIMOD EYEWEAR INC.*	1984 03 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-8313 LA MAÇONNERIE BERTRAND INC.	1984 03 22	Laval
2167-8529 LA MAISON D'ALARME PROFESSIONNELLE G.G.S. INC.	1984 03 21	Québec
2167-8081 MARCHÉ P. GARNIER INC.	1984 03 21	Terrebonne
2168-0988 MARCHÉ R. GARIÉPY INC.	1984 03 27	Montréal
2167-8263 METS TAXIS INC.	1984 03 22	Montréal
2167-8800 MICHEL BÉRARD INC.	1984 03 21	Roberval
2168-1036 MODE ZIP INC.	1984 03 26	Chicoutimi
2168-1283 MULTIPIÈCES R.S. INC.	1984 03 27	Beauce
2167-8925 M-AILES INC.	1984 03 22	Beauharnois
2167-8933 NORMAND GRATTON INC.	1984 03 22	Joliette
2167-8610 OCTAN, ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	1984 03 21	Chicoutimi
2167-8107 ORIENTATION GESTION INC.	1984 03 20	Québec
2168-0079 LE PASSEPORT VACANCES INC.	1984 03 23	Laval
2167-8412 LES PAYSAGES DE LANAUDIÈRE INC.	1984 03 21	Joliette
2168-0343 PEINTURE S. GUAY INC.	1984 03 31	Québec
2167-8305 PELGIBO LTÉE	1984 03 22	Québec
2167-8487 LA PENSÉE VERTE FLEURISTE INC.	1984 03 20	Beauharnois
2167-8750 PHYSI-SPORT (1984) INC.	1984 03 21	Chicoutimi
2168-0947 LES PLACEMENTS BLAIS-RANCOURT INC.	1984 03 27	Saint-Hyacinthe
2167-8321 LES PLACEMENTS DE LA BROQUERIE INC.	1984 03 22	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2168-0053 LES PLACEMENTS DE NOGENT INC.	1984 03 22	Longueuil
2167-8222 LES PLACEMENTS PAGO LTÉE	1984 03 21	Chicoutimi
2167-8826 PLOMBERIE CLAUDE BONIN INC.	1984 03 22	Joliette
2168-0798 PLOMBERIE FERNAND LAPOINTE INC.	1984 03 23	Roberval
2168-0715 PNEUS HAMEL INC.	1984 03 26	Québec
2168-1085 POSTE D'ESSENCE DM INC.	1984 03 27	Montréal
2168-0939 LE POTAGER DU-CAP INC.	1984 03 27	Trois-Rivières
2167-8917 LES PRODUITS CHIMIQUES TRAC (1984) INC.	1984 03 21	Montréal
2168-0111 LES PROMOTIONS C.R. INC.	1984 03 22	Québec
2167-8198 LES PROMOTIONS PUBLICITAIRES L.M.R. (1984) INC.	1984 03 20	Abitibi
2168-0327 PUBLICITÉ PRO-PULSION INC.	1984 03 23	Québec
2167-8560 LE PUCERON BAR SALON LTÉE	1984 03 21	Terrebonne
2168-0426 QUÉBEC AMUSEMENTS M.B. (1984) INC.	1984 03 23	Québec
2168-0269 RADIOMÉDIA INC.	1984 03 26	Québec
2168-0848 RÉAL GRENON & FILS INC.	1984 03 26	Chicoutimi
2167-8834 RÉFRIGÉRATION N.P. INC.	1984 03 22	Québec
2168-0087 RÉJEAN LANGLOIS LTÉE	1984 03 23	Terrebonne
2167-8628 REMISES BELLEVUE INC.	1984 03 21	Roberval
2167-8875 RENÉ BARABÉ INC.	1984 03 22	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-8099 RESTAURANT BAIE-COMEAU INC.	1984 03 20	Hauterive
2167-8883 RESTAURANT OSTÉRIA DU VIEUX BELOEIL INC.	1984 03 22	Saint-Hyacinthe
2168-0012 RICHARD YACHT INC.	1984 03 23	Saint-Hyacinthe
2168-1481 ROBERT B. TRENTIN ET ASSOCIÉS INC.	1984 03 27	Laval
2168-0996 ROGER JETTÉ COUVREUR INC.	1984 03 27	Montréal
2168-1069 ROSEMONT SPORT INC.	1984 03 27	Montréal
2168-0004 ROSTRAL INC.	1984 03 23	Rimouski
2167-8214 ROULOTTES M.L.R. INC.	1984 03 20	Chicoutimi
2168-0046 ROUVIERE INC.	1984 03 22	Laval
2168-0558 SERVICES ÉLECTRO-MÉNAGERS DENIS ROY INC.	1984 03 23	Beauce
2167-7307 SERVICES INFORMATIQUES GESTAB INC.	1984 03 21	Montréal
2168-0913 SERVI-BOIS INC.	1984 03 27	Montréal
2168-0061 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LEFAIVRE KIN (S.I.L.K.) INC.	1984 03 23	Montréal
2167-7265 S.B.I. ALLARD & LEBLANC INC.	1984 03 20	Québec
2167-8891 TAVERNE ROYALE INC.	1984 03 23	Québec
2168-0400 LES TENTES-ROULOTTES C.G.L. INC.	1984 03 22	Abitibi
2167-8339 TERCEPT INC.	1984 03 21	Québec
2168-0905 LES TRADUCTIONS L.C.L. INC.	1984 03 26	Longueuil
2168-0640 TRANSPORT DE MACHINERIE INDUSTRIELLE P. DEMERS INC.	1984 03 23	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2168-0657 TRANSPORT PAUL & PATRICK INC.	1984 03 23	Montréal
2168-1028 LES TRANSPORTS CHEL-VAN INC.	1984 03 27	Québec
2167-8024 LES TRANSPORTS RICHARD BERGERON (1984) INC.	1984 03 19	Roberval
2167-8784 TRUITICULTURE MALOHE INC.	1984 03 21	Hauterive
2168-0038 LES USINES SARTIGAN INC.	1984 03 22	Beauce
2167-8636 LES VÉLOS CAMÉLÉON INC.	1984 03 21	Québec
2167-8073 VÊTEMENTS L.M.B. INC.	1984 03 21	Québec
2167-8552 VOYAGES ST-VINCENT INC.	1984 03 20	Saint-François

34852

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1229-2405 ADÉODAT PROVOST LTÉE	1958 12 04	1984 03 23	
1627-9739 ANDRÉ MARTEL, ARTISAN INC.	1978 07 04	1984 03 22	ANDRÉ MARTEL DESIGNER INC.
1239-7147 ASSURANCES BOIVIN, LEBEL, DAVID INC.	1964 07 14	1984 03 21	
1473-2598 BELLEVILLE & FRÈRES INC.	1977 01 18	1984 03 22	
1147-5951 BELL-GAZ LTÉE	1963 03 21	1984 03 23	
1126-2151 BONNETERIE ZÉPHYR INC.	1955 02 26	1984 03 21	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1340-5899 CAFÉ RESTAURANT LA BODEGA INC.	1973 07 30	1984 03 26	
1629-7996 CENTRE D'ÉLECTRONIQUE LIMOILOU INC.	1978 09 15	1984 03 21	LES AMUSEMENTS YVAN LÉTOURNEAU (1984) INC.
1102-9097 CHEZ SANDRA INC.	1956 09 27	1984 03 23	
1479-6585 LA COMPAGNIE DE GESTION CHATELLERAULT LTÉE	1977 07 19	1984 03 21	BERGERON, SENÉCAL INC.
1291-7761 CONSTRUCTIONS DELAIN INC.	1971 02 03	1984 03 27	
1631-4601 LES CONSTRUCTIONS GAÉTAN BROCHU INC.	1978 11 17	1984 03 21	GESTION GAËTAN BROCHU INC.
1501-8930 CONTRUCTION DENIS DALLAIRE INC.	1976 01 26	1984 03 23	
1244-1564 CONTRUCTION M.D.C. LTÉE	1971 04 20	1984 03 23	
1371-2146 DECOCHIC LTÉE	1975 02 03	1984 03 23	
1363-1379 LES DÉMÉNAGEMENTS VALOIS INC. ..	1975 04 29	1984 03 21	
1479-2220 LES ENTREPRISES D'ALUMINIUM G.A.M. INC.	1977 07 05	1984 03 21	
1461-3699 LES ENTREPRISES J.T. CASTONGUAY INC.	1975 08 13	1984 03 26	
1635-2775 LES ENTREPRISES ROBERT SPILMAN INC.	1979 04 06	1984 03 23	
1356-0685 ÉQUIPEMENT DE BUREAU J.R.D. INC.	1974 01 11	1984 03 21	
1502-4334 ÉQUIPEMENTS H. PALARDY INC.	1976 03 05	1984 03 23	
1628-8235 LES ESCALIERS L'AUBIER INC.	1978 08 07	1984 03 26	
1244-5615 FONDS F-I-C INC.	1962 10 15	1984 03 22	
1172-9522 GEO. FORTIN & FILS INC.	1962 09 04	1984 03 23	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1166-1022 GESTION LINAUDE INC.	1965 12 20	1984 03 20	BOUTIQUE J.C.L. BORNAIS INC.
1418-1937 G. ROITMAN & ASSOCIÉS LIMITÉE	1972 10 20	1984 03 23	
1338-6933 HUSERAND INC.	1972 05 24	1984 03 23	
1462-2880 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MURDOCHVILLE INC.	1975 12 12	1984 03 21	C & F ÉLECTRIQUE INC.
1252-2272 JEAN-MARIE DEROME INC.	1967 01 31	1984 03 26	
1197-3179 LÉVIS CONSTRUCTION INC.	1970 06 05	1984 03 27	
1633-7966 LITERIE G.M.C. INC.	1979 02 15	1984 03 23	
1118-9628 LITHO ACME INC.	1962 12 04	1984 03 21	
1370-5199 MARCHÉ PIERRE & GILLES BRISEBOIS INC.	1974 11 27	1984 03 26	GESTION DE TOURAINE INC.
1131-4093 MÉTAUX DE TRACY INC.	1966 02 28	1984 03 23	MÉTAUX DE TRACY INC. *TRACY METAL INC.*
1165-0512 MOTEL LA VALLIÈRE, INC.	1965 11 25	1984 03 22	
1635-8780 NOUVEAUTÉS ST-RÉMI INC.	1979 05 01	1984 03 20	GESTION KARIMA INC.
1333-2234 LES PRODUCTIONS MONTRÉALAISES LA FUSION INC.	1972 11 02	1984 03 21	LES PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES LA FUSION INC.
1463-7623 RÉAL MUNGER INC.	1976 01 19	1984 03 26	
1347-5843 R. MIQUEL AUTO LTÉE	1972 07 11	1984 03 21	LES PLACEMENTS R.G.F. LTÉE
1510-5737 SCIERIE TESSIER & LACHANCE INC.	1978 01 27	1984 03 22	
1264-8945 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT HAMCO INC.	1960 05 27	1984 03 22	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1284-5988 SOFIAD INC.	1970 08 31	1984 03 26	
1123-6247 TEXTILES F.D.L. INC.	1937 08 21	1984 03 21	
1638-2830 THEODOLAC INC.	1979 08 16	1984 03 21	
1151-4239 TRANSPORT HOLMES (QUÉBEC) LTÉE	1963 01 30	1984 03 22	CAMIONNAGE ROADWAY EXPRESS (QUÉBEC), LTÉE
1292-5657 W. GAGNON INC.	1964 12 23	1984 03 22	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2167-8446 PHYSIATECH INC.	PHYSIATECH INC. CENTRE DE PHYSIATRIE HOCHELAGA INC. CENTRE DE PHYSIATRIE PORT DE MER INC.	1984 05 31	Saint-Hyacinthe
2168-0541 SERVICE D'ENTRETIEN MERCIER INC.	LE SERVICE DES LOISIRS CHAMPLAIN INC. LE SERVICE D'ENTRETIEN MERCIER INC. LE SERVICE D'AMBULANCE CHAMPLAIN INC.	1984 04 01	Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1641-9111 1641-9111 QUÉBEC INC.	1980 06 10	1984 03 20	du district: Montréal
1851-9686 1851-9686 QUÉBEC INC.	1981 11 04	1984 03 23	du district: Montréal
1852-7184 1852-7184 QUÉBEC INC.	1981 11 26	1984 03 20	du capital-actions
1864-4393 1864-4393 QUÉBEC INC.	1982 12 15	1984 03 20	de la dénomination sociale: GESTION PELGROU INC.
2155-1098 2155-1098 QUÉBEC INC.	1983 05 11	1984 03 23	de la dénomination sociale: BICYCLES RECORD INC.
2155-2674 2155-2674 QUÉBEC INC.	1983 05 10	1984 03 26	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2157-3357 2157-3357 QUÉBEC INC.	1983 07 18	1984 03 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2162-7401 2162-7401 QUÉBEC INC.	1983 11 22	1984 03 22	1) de la dénomination sociale: RESTAURANT LE CAUSEUR INC. 2) du capital-actions
2163-3201 2163-3201 QUÉBEC INC.	1983 12 03	1984 03 22	du district: Terrebonne
2163-4779 2163-4779 QUÉBEC INC.	1983 12 07	1984 03 26	du district: Joliette
2163-6063 2163-6063 QUÉBEC INC.	1983 12 07	1984 03 26	1) de la dénomination sociale: LES AMUSEMENTS GARNIER INC. 2) du district: Gaspé
2164-3739 2164-3739 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 03 20	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES Y-BER-PO INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2154-8169 AGENCE LACASSE-CÔTÉ INC.	1983 04 29	1984 03 21	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1334-0914 ALIGRO INC.	1973 03 21	1984 03 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2165-8505 LES AMUSEMENTS YVAN LÉTOURNEAU INC.	1984 01 18	1984 03 21	de la dénomination sociale: SERVICE VIDÉO-LOGIQUE INC.
2163-1452 ARMOIRES ORLÉANS INC.	1983 12 01	1984 03 26	du capital-actions
1858-8905 LES ARTISANS DU GRAND NORD INC.	1982 06 25	1984 03 23	du district: Mingan
1371-4019 AUTOMOBILES SAINT-CLET INC.	1975 02 20	1984 03 22	de la dénomination sociale: AUTOMOBILES ST-CLET INC. *ST-CLET AUTOMOBILES INC.*
1463-0198 BOEUF DE L'OUEST DE ST-EUSTACHE (1983) INC.	1975 11 13	1984 03 22	du district: Montréal
1861-8215 CAFÉ TERRASSE LA CANTINA INC.	1982 09 28	1984 03 19	de la dénomination sociale: RESTAURANT LA FORNARINA INC.
2157-2557 LES CONSULTANTS NICOLE GAGNON INC.	1983 06 23	1984 03 19	de la dénomination sociale: DÉPANNEUR RENALD MORIN INC.
1358-1582 DISTRIBUTIONS NORMAND (RIVIÈRE-DU-LOUP) INC.	1974 07 30	1984 03 23	de la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS NORMAND ST-PIERRE INC.
1479-8391 ÉCOLE DE CONDUITE LAUZON (ST-LAURENT) INC.	1977 07 27	1984 03 27	de la dénomination sociale: ECOLE DE CONDUITE LAUZON LAVAL (1984) INC.
1464-7184 ÉLOI MAHEU INC.	1976 02 09	1984 03 23	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2156-2020 LES ENTREPRIES AGRICOLES YVES FLUET INC.	1983 06 01	1984 03 26	du capital-actions
1863-6902 EXPO R.G.L. INC.	1982 11 29	1984 03 22	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES A. LANDREVILLE INC.
2150-0145 FONDEXCEL INC.	1983 01 05	1984 03 21	du capital-actions
2165-2615 FOURNISSEUR DE MATÉRIAUX INDUSTRIELS CIE (1984) LTÉE	1984 01 31	1984 03 19	de la dénomination sociale: FOURNISSEUR DE MATÉRIAUX INDUSTRIELS CIE IMCO (1984) LTÉE *INDUSTRIAL MATERIALS SUPPLY CO. IMCO (1984) LTD.*
1627-3930 GAUDETTE, CHARPENTIER & ASSOCIÉS INC.	1978 06 12	1984 03 23	du capital-actions
2154-6783 GESTION LÉO BOUTIN LTÉE	1983 04 27	1984 03 21	du capital-actions
1338-7485 H.O.P. CONSULAB INC.	1963 07 08	1984 03 22	du capital-actions
1369-5523 IMMEUBLES KARWENDEL LTÉE	1974 09 04	1984 03 23	du capital-actions
1863-6589 IMPRIMERIE ANJOU INC.	1982 11 26	1984 03 22	du district: Laval
1368-5441 LES INDUSTRIES N.R.S. LTÉE	1974 06 05	1984 03 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2164-3267 INTERAUTO INC.	1984 01 05	1984 03 26	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1206-6684 LOCATION DE CAMIONS LOCAM INC.	1971 01 05	1984 03 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2166-4420 LES MEUBLES CHAREST, LEMIEUX ET RAYMOND INC.	1984 02 20	1984 03 21	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2165-5741 LES NETTOYEURS DE TAPIS TOURBILLON INC.	1984 02 06	1984 03 19	de la dénomination sociale: NETTOYEURS DE TAPIS PRO-VAL INC.
1272-4753 O-RA-L-O INC.	1970 01 21	1984 03 27	de la dénomination sociale: PLACEMENTS PROTECT LTÉE
1637-7558 PATINOIRES DOUBLES BROSSARD INC.	1979 07 18	1984 03 23	de la dénomination sociale: LES QUATRE GLACES INC. *THE FOUR RINKS INC.*
1857-8138 PLACEMENTS ALIFER INC.	1982 05 06	1984 03 21	du capital-actions
1862-1300 LES PLACEMENTS IMMOBILIERS DES GESTIONNAIRES DU QUÉBEC INC.	1982 10 22	1984 03 23	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS DU COMITÉ PROVINCIAL DE L'ENTREPRISE J.G. INC.
1337-0069 ROBES LONDON INC.	1972 12 04	1984 03 22	de la dénomination sociale: 1337-0069 QUÉBEC INC.
1864-5424 SCIERIE MITIS INC.	1982 12 20	1984 03 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1861-7084 SERVICES DE PATATES VANIER INC.	1982 10 01	1984 03 27	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES JEAN-ROCK FERLAND INC.
1858-6495 SHEA & SHEA INC.	1982 06 08	1984 03 21	du capital-actions
1353-1140 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TRANS-QUÉBEC INC.	1971 12 03	1984 03 22	des dispositions
2155-3128 SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES M.B. INC.	1983 05 17	1984 03 26	de la dénomination sociale: CAMPING PLAGE ST-TITE DES CAPS INC.
1481-0840 VENTES FORD NAPIERVILLE LTÉE	1975 11 26	1984 03 19	de la dénomination sociale: LES AUTOMOBILES RÉAL TURGEON LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1859-5546 VENTILATION J.C. INC.	1982 07 13	1984 03 23	1) du capital-actions 2) des dispositions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
1858-5331 ASSURANCES RICHARD PERREAULT & ASS. LTÉE	modification	1984 02 16	1984 03 19

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2164-9777 ACADÉMIE LITTÉRAIRE MULTI-ETHNIQUE DU QUÉBEC	1984 03 22	Montréal
2166-7373 AÉROCLUB DE LA VALLÉE INC.	1984 03 21	Causapscal
2164-7102 L'ALLIANCE DU NOUVEL ÂGE	1984 03 23	1542, de l'Église, Val-Alain

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2165-6798 LES AMIS DE MARYMOUNT INC. *FRIENDS OF MARYMOUNT INC.*	1984 03 23	830, rue Buck, Sherbrooke
2166-2739 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE ST-GABRIEL INC.	1984 03 22	149, rue St-Gabriel, Saint-Gabriel, Berthier
2166-1012 ASSOCIATION DES JARDINIERS DE L'ÎLE *ISLAND GARDENERS ASSOCIATION*	1984 03 22	100, de Gaspé, Île-des-Soeurs
2166-1095 ASSOCIATION DES LOGANIENS DU QUÉBEC	1984 03 26	5180, boulevard Gouin ouest, Montréal
2167-1698 L'ASSOCIATION DU «P'TIT SAPIN VERT» POUR LES PERSONNES DÉFAVORISÉES DE QUÉBEC ET SA BANLIEUE INC.	1984 03 23	610, rue St-Ignace, Québec
2166-7340 L'ASSOCIATION NATURE-MÉDITATION	1984 03 21	Route rurale numéro 2, Magog
2165-6194 ASSOCIATION PROVINCIALE DE RESSOURCES À L'AUTONOMIE INDIVIDUELLE ET SOCIALE	1984 03 23	7155, Boyer, Montréal
2165-4918 BROMONT SIMMENTAL	1984 03 23	319, rue Gale, Bromont
2163-7517 LE CAMPING DE SOBRIÉTÉ INC.	1984 03 23	Saint-Romain
2164-7854 CENTRE ALPHA DE LATERRIÈRE INC.	1984 03 22	860, rue Gauthier, Laterrière
2166-5138 CENTRE D'ART ET D'ARTISANAT DE LA JACQUES CARTIER INC.	1984 03 22	8, rue Murphy, Stoneham
2166-2994 CENTRE PLEIN AIR D'HÉBERTVILLE INC.	1984 03 26	Hébertville
2166-7522 CLUB DE LA BONNE HUMEUR DE LAC BROME	1984 03 23	Lac-Brome
2164-7334 CLUB DE NATATION LES SAUMONEAUX INC.	1984 03 23	New-Richmond
2166-2606 CLUB D'ÂGE D'OR «4 AS»	1984 03 22	Notre-Dame-du-Laus

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-7525 CLUB OPTIMISTE HÉBERTVILLE INC.	1984 03 22	Hébertville
2165-4132 CLUB «SKI MOLLO INC.»	1984 03 23	Vallée Pruneau, Grandes-Piles
2166-7498 COMITÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES DE PIOPOLIS	1984 03 23	Rue Principale, Piopolis
2163-7145 COMITÉ DES LOISIRS RIVIÈRE-BLANCHE	1984 03 22	1025, rue des Loisirs, Rivière-Blanche
2167-1359 COMITÉ DU HOCKEY MINEUR DE ST-AUGUSTIN- DE-DESMAURES INC.	1984 03 21	200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures
2164-4497 COMITÉ D'ACTIVITÉS PARA-SCOLAIRES DE COMPTON INC.	1984 03 23	10, Principale sud, Compton
2165-4215 LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA IVe BIENNALE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA RUE - MONTRÉAL 1985	1984 03 23	Montréal
2163-3797 LE COMITÉ REPENTIGNOIS D'ACTIONS CULTURELLES	1984 03 22	Repentigny
2164-7276 LA CORPORATION DES ARTISANS DU PLATIN	1984 03 23	1206, Fecteau, Sept-Îles
2166-2499 LE DÉFENSEUR DES AGRICULTEURS DU QUÉBEC	1984 03 23	140-A, boulevard Harwood, Dorion
2166-5591 ENVIRONNEMENT LATERRIÈRE INC.	1984 03 21	6166, rue Notre Dame, Laterrière
2161-5109 L'ENVOL: ALTERNATIVE EN SANTÉ MENTALE INC.	1984 03 26	Montréal
2167-9451 L'ERMITAGE ST-ESPRIT	1984 03 27	973, 3e Avenue, Québec
2166-5674 FÉDÉRATION DES JEUNES DE L'OUEST DE MONTRÉAL	1984 03 21	Communauté urbaine de Montréal
2164-7458 LES FEMMES VOLONTAIRES DE CHAPEAU	1984 03 26	Chapeau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2163-3631 FONDATION CANADIENNE POUR L'ILÉITE ET LA COLITE DU QUÉBEC	1984 03 22	3001, 12e Avenue nord, bureau 8509, Sherbrooke
2164-9355 FONDATION RENAUD LEMIEUX	1984 03 21	1050, chemin Ste-Foy, Québec
2164-0248 FONDS D'AIDE POLYVALENTE ST-ANSELME INC.	1984 03 22	105, boulevard Bégin, Saint-Anselme
2165-6939 GARDERIE LA LUCARNE	1984 03 23	Montréal
2165-4884 GROUPE ACTIF QUÉBEC INC.	1984 03 23	5350, Henri-Bourassa, local 91, Charlesbourg
2164-7904 GROUPE SAFARI	1984 03 23	3981, boulevard St-Laurent, app. 702, Montréal
2166-5146 LE GROUPE SOUVENIR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC.	1984 03 23	85, rue Normandin, McMasterville
2164-9835 HORIZON ST-JEAN-ST-LUC	1984 03 23	870, Mercier, Iberville
2165-4694 LES JOYEUX AÎNÉS DU CANTON D'HEREFORD	1984 03 22	East-Hereford
2165-6137 LIGUE BALLE MOLLE FEMME MAISON STE-JULIE INC.	1984 03 22	Sainte-Julie, Verchères
2167-6911 LOISIRS MGR. ROBERT INC.	1984 03 21	577, avenue Royale, Beauport
2165-6061 NOUVELLE ASSOCIATION «LES AMANTS DE LA VILLE D'AQUIN»	1984 03 23	270, Dumans, Pont-Viau
2163-7087 OASIS DE ST-SAUVEUR-DES-MONTS INC.	1984 03 22	34, rue Desjardins, Saint-Sauveur-des-Monts
2165-4827 ORGANISATION DU BASEBALL MINEUR DE BOUCHERVILLE INC.	1984 03 21	Boucherville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2164-4711 LA PAROISSE ORTHODOXE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND DE L'ÉGLISE ORTHODOXE RUSSE HORS FRONTIÈRES - DIOCÈSE DE MONTRÉAL ET DU CANADA	1984 03 26	10776, rue Saint-Denis, Montréal
2164-0883 REGROUPEMENT DES CITOYENS DE ROBERTSON INC.	1984 03 21	284, rue Fortin, Robertsonville
2166-2705 REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTS EN GÉNIE CHIMIQUE BACC-87	1984 03 22	Université Laval, pavillon Pouliot, local 1512, Sainte-Foy
2161-2080 RELAIS DES ARTS DE RIVIÈRE-AU-RENARD	1984 03 23	Rivière-au-Renard
2163-3698 ROCK ET BELLES OREILLES INC.	1984 03 23	1478, rue Létourneau, Montréal
2166-7282 LA SOCIÉTÉ DE CONCERTS ARIOSO	1984 03 23	667, rue Querbes, Outremont
2163-7384 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE NORBEC INC.	1984 03 23	236, rue A.-P.-Low, Schefferville
2165-4165 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE MONTBEILLARD	1984 03 22	Rang 4, Montbeillard
2166-2630 SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ET DE DÉVELOPPEMENT DE DALMAS INC.	1984 03 20	Saint-Augustin-de-Dalmas
2166-5906 SURVIE ET ENTRAIDE DENIS RIVERIN INC.	1984 03 26	Mont-Louis
2166-5294 LES VIEUX LOUPS INC.	1984 03 23	306, place Jean-Yves-Côté, Rivière-du-Loup
2164-4190 VOILE AVENTURE INC.	1984 03 23	16510, Messier, Saint-Hyacinthe
2164-7573 ZONE DE SKI ALPIN ABITIBIENNE (1984) INC.	1984 03 21	505, rue Laliberté, Rouyn

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1631-9246 CENTRE JEUNESSE OUTAOUAIS	1978 12 04	1984 03 23	1) du siège social: 101, Notre-Dame, Hull 2) des objets 3) du nombre des administrateurs: 11
1359-8339 GARDERIE MILOU INC.	1975 02 19	1984 03 22	de la valeur des biens immobiliers
2154-1511 JOUJOUTHÈQUE DRUMMOND	1983 04 18	1984 03 22	des objets
1855-3859 LA NOUVELLE PALETTE INC.	1982 03 02	1984 03 26	de la dénomination sociale: STUDIO L'EST INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale à la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1266-3522 VERMONT HOUSING CORP.	CORPORATION IMMOBILIÈRE DU VERMONT *VERMONT HOUSING CORP.*	1959 11 06

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1470-8572 AGENCE DE COMMERCE J.L. MUNDET LTÉE	1976 10 18	1984 04 19
1243-6705 CASAULT, BUREAU & ASSOCIÉS INC.	1966 04 26	1984 04 19
1840-1711 CHENIL LES SAULES INC.	1980 10 29	1984 04 19
1308-8414 LES DISTRIBUTIONS PREPOLA INC.	1972 05 26	1984 04 19
1339-6379 LES ÉCURIES CHAUVEAU INC.	1973 10 01	1984 04 19
1181-6048 FOURNITURE PAUL INC.	1965 12 28	1984 04 19
1464-1963 FOURRURES L. BOISVERT INC.	1976 01 16	1984 04 19
1644-6379 LE GROUPE L.F.R. INC.	1980 06 10	1984 04 19
1270-7733 LES IMMEUBLES DU LAC ETHEMIN LIMITÉE	1947 08 04	1984 04 19
1256-0066 JOHN E. PITT & CO. INC.	1967 09 07	1984 04 19
1160-1820 JULIEN LAPIERRE INC.	1967 09 05	1984 04 19
1475-8445 LABONROUX INC.	1977 12 20	1984 04 19
1206-5454 ROBERT PELCHAT INC.	1970 07 03	1984 04 19
1175-5360 SEVEN UP (GRAND'MÈRE) LTÉE	1964 09 28	1984 04 19
1191-0619 SOCIÉTÉ DES GRANITS, LE DIAMANT BLANC LTÉE	1945 12 12	1984 04 19
1629-3987 LA SOCIÉTÉ D'ÉDITION DE L'ARRIÈRE-PAYS INC.	1978 08 29	1984 04 19
2152-2404 TAXI P.A.Q. INC.	1983 03 03	1984 04 19

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1184-3497 TÉLÉPHONE DE ST-ÉVARISTE INC.	1959 03 25	1984 04 19
2153-9374 LA TERRASSE DU 200 INC.	1983 04 21	1984 04 19

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1269-9385 THERMO KING CORPORATION	1983 12 13	1) De l'agent principal: Joseph R. Nuss 4111, Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal; 2) du bureau principal: 4111, Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes on été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5830 BOUL. MILAN ENR.	1984 03 27	500, boul. Gouin est, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOQUEM 1984-85	1984 03 28	1000, Sherbrooke ouest, local 1710, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

34897

Avis divers

Ville de Rock Forest

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Rock Forest, suite à une résolution de son Conseil adoptée le 20 février 1984, s'adressera au gouvernement afin d'obtenir l'émission de lettres patentes pour changer son nom en celui de « Ville de Rock Forest », conformément à l'article 3 de la Loi sur les cités et villes.

Rock Forest, le 31 mars 1984

Le greffier,
34898 HÉLÈNE SIMONEAU

Société immobilière du Québec

Prenez avis qu'à sa séance du 22 février 1984, le conseil d'administration de la Société immobilière du Québec a unanimement résolu de désigner et fixer au 475, rue Saint-Amable, 7e étage, Québec, G1R 4X9, le siège social de la Société et son bureau principal.

Québec, le 28 mars 1984

Le secrétaire général,
34876 GUY JOANNISSE

Succession Gérard Lauzon

Avis est, par les présentes, donné que monsieur André Lauzon, héritier de Gérard Lauzon décédé le 19 décembre 1983, en son vivant demeurant au 390, Bord-de-l'Eau, appartement 611, Longueuil, QC, J4H 3Z1, a accepté la succession du défunt, sous bénéfice d'inventaire, le 28 février 1984, devant Pierre Mayer, notaire, 7591, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Y 1A2, sous le numéro 2041 de ses minutes. Cet acte est enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly sous le numéro 646604.

Pour toutes réclamations, communiquez avec le notaire au (514) 656-0322.

Brossard, le 23 mars 1984

Le procureur,
34899 PIERRE MAYER, *notaire*

Succession Jean-Guy Bélanger

Avis est, par les présentes, donné que dame Rose Sirois, maîtresse de maison, domiciliée à Saint-Cléophas, et dame Laurence Roy, maîtresse de maison, domiciliée à Saint-Léon-le-Grand, toutes deux tutrices respectives de Donald Bélanger et Marie-Josée Turcotte, lesquels héritiers de leur oncle, Jean-Guy Bélanger, en son vivant, enseignant, domicilié à Amqui, comté de Matapédia, G0J 1B0, décédé à Charny, le treize (13) juillet dernier (1983) sans laisser de testament, ont accepté au nom desdits mineurs, la succession dudit Jean-Guy Bélanger, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant François Didier, notaire, au 37, boulevard Saint-Benoît sud, Amqui, G0J 1B0, daté le vingt-sept (27) mars dernier (1984) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Matapédia à Amqui, le vingt-neuf (29) mars 1984, sous le numéro 104419.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire susdit et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Amqui, le 30 mars 1984

Le procureur,
34943 FRANÇOIS DIDIER, *notaire*

Succession Jean-Jacques Falardeau

Avis est, par les présentes, donné que Linda Falardeau, secrétaire, domiciliée au 9400, des Longchamps, appartement 6, Charlesbourg, province de Québec; agissant tant personnellement qu'en sa qualité de tutrice à sa soeur mineure Chantal, nommée à cette fonction en vertu d'un jugement de la Cour supérieure, district de Québec, dossier numéro 200-14-000051-884 en date du 30 janvier 1984; Jacques Falardeau, étudiant, domicilié au 9400, des Longchamps, appartement 6, Charlesbourg, QC; Christine Falardeau, aide ménagère, domiciliée au 4875, place Vaudreuil, Charlesbourg, QC; Mike Falardeau, concierge, domicilié au 1230, 18e Rue, appartement 17, Limoilou, QC; Mario Falardeau, chef cuisinier, domicilié au 68A, rue des Ormes, Québec; sont les seuls et uniques héritiers de leur père de feu Jean-Jacques Falardeau en son vivant rentier, domicilié au 9400, des Longchamps, Charlesbourg, QC; lequel est décédé à Québec, le 16 décembre 1983, sans avoir fait de testament et ont accepté la succession dudit Jean-Jacques Falardeau sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte reçu devant France Beaudry,

notaire, 70, rue Saint-Paul, local 23, Québec, G1K 3V9, le 1er février 1984, et enregistré à Québec, le 3 février 1984, sous le numéro 1103040. Un inventaire a été fait, le 26 mars 1984, devant France Beaudry, notaire, et copie fut enregistrée à Québec, le 27 mars 1984, sous le numéro 1107139. Après deux (2) mois du présent avis les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Québec, le 28 mars 1984

Le procureur,
34862 FRANCE BEAUDRY, *notaire*

Succession Joseph Larochelle

Avis est, par les présentes, donné que dame Doris Morisette, veuve non remariée de feu Joseph Larochelle, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Joseph Larochelle. Cette acceptation a été exécutée devant David Klineberg, notaire exerçant à Montréal, au 1450, City Councillors, local 420, le 20 janvier 1984, lequel acte a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 25 janvier 1984, sous le numéro 546150 et qu'un inventaire des biens a été fait devant le même notaire.

Montréal, le 7 mars 1984

Les procureurs,
PASCAL, GARONCE, COHEN,
34900 DEVINE & LEITER, *avocats*

Succession Noël Bélanger

Avis est donné que les héritiers légaux de la succession Noël Bélanger ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession dudit Noël Bélanger, conformément aux articles 660 et suivants du Code civil du Bas-Canada, suivant acte reçu devant Marc Boulanger, notaire, pratiquant à Montmagny, le 27 mars 1984, et enregistré à la division d'enregistrement de L'Islet, le 30 mars 1984, sous le numéro 124849.

Montmagny, le 2 avril 1984

Le procureur,
34944 MARC BOULANGER, *notaire*

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Marie Véronique Johanne Badeau

Prenez avis que Marie Véronique Johanne Badeau, étudiante, domiciliée au 1901, boulevard Saint-Michel, Sillery, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Véronique Johanna Coderre.

Québec, le 26 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34790-14-2 RICHARD BOLDUC, *avocat*

Docile Beauregard

Prenez avis que Docile Beauregard, domiciliée au 884, rue Grant, appartement 3, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucille Beauregard.

Longueuil, le 29 février 1984

Le procureur de la requérante,
34791-14-2 CHARLES BEAUDOIN, *notaire*

Marie Reine Fernande Bernier

Prenez avis que Marie Reine Fernande Bernier, ménagère, domiciliée à route 117, Cadillac, Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Reine Fernande Lise Bernier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Val-d'Or, le 21 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34816-14-2 DENIS LAVERGNE, *avocat*

Bennie Berozofsky et Laurence Stephen Berozofsky

Prenez avis que Bennie Berozofsky et Laurence Stephen Berozofsky, domiciliés au 7431, chemin Kingsley, Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Bernard Simon Bero et Lawrence Stephen Bero.

Montréal, le 21 février 1984

Le procureur des requérants,
34732-14-2 IAN E. HARRIS, *avocat*

Lirette Binette

Prenez avis que Lirette Binette, domiciliée au 630, rue Lavigne, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lily Binette.

Hull, le 21 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34769-14-2 RAOUL GALLICHAN, *notaire*

Marc Boulianne

Prenez avis que Marc Boulianne, domicilié au 1277, rue Notre-Dame, Les Écureuils, district de Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Marc Boulianne.

Les Écureuils, le 8 mars 1984

Le requérant,
34817-14-2 MARC BOULIANNE

Florence Bruneau-Philippon

Prenez avis que Florence Bruneau-Philippon, ménagère, domiciliée au 382, 7e Avenue sud, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Anna Florence Yolande Bruneau.

Sherbrooke, le 26 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34818-14-2 HÉLÈNE C. GERVAIS, *avocate*

Marie Monique Line Fradette

Prenez avis que Marie Monique Line Fradette, ménagère, domiciliée au 835, rue Désormeaux, appartement 12, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Monique Line Fillion.

Sherbrooke, le 27 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34868-15-2 HÉLÈNE C. GERVAIS, *avocate*

Marie-Jeanne Gagné

Prenez avis que Marie-Jeanne Gagné, domiciliée au 1401, cercle Painter, ville Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Jeanne Bilodeau.

Sherbrooke, le 27 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34920-15-2 DOMINIQUE GUENIN, *avocat*

Télesphore Gagnon

Prenez avis que Télesphore Gagnon, époux de dame Jacqueline Gauthier, domicilié au 860, rue Notre-Dame, Acton-Vale, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lionel Télesphore Gagnon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant.

Saint-Hyacinthe, le 21 mars 1984

Les procureurs du requérant,
34736-14-2 BRODEUR, LA BRIE & SENÉCAL

Joseph Marcel France Gobeil

Prenez avis que Joseph Marcel France Gobeil, domicilié au 467, rue Mars, ville de La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Marcel François Gobeil.

La Baie, le 6 mars 1984

Les procureurs du requérant,
34756-14-2 GENDRON & OUELLET, *avocats*

Bernardus Esebius (Ben) Gras et Inge Maria Emile Curth Gras

Prenez avis que Bernardus Esebius (Ben) Gras et Inge Maria Emile Curth Gras, domiciliés à Kirkland, QC, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Bernardus Esebius (Ben) Grass et Inge Maria Emile Curth Grass.

Montréal, le 8 mars 1984

Le procureur des requérants,
34882-15-2 SIMON RICHTER, *avocat*

Albert Wallace Haggland

Prenez avis que Albert Wallace Haggland, domicilié au 1161, rue Montcalm, Saint-Bruno, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert William McGill.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est Hattie Beverly Fleury, épouse du requérant et domiciliée à la même adresse.

Montréal, le 22 mars 1984

Le procureur du requérant,
34819-14-2 ISABELLE PARIZEAU

Mario Houle dit Turbide

Prenez avis que Mario Houle dit Turbide, domicilié au rang 5, Sainte-Irène, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mario Turbide.

Amqui, le 22 mars 1984

Le procureur du requérant,
34792-14-2 CAROL ABUD, *avocat*

Joseph Claude

Prenez avis que Joseph Claude, domicilié au 505, rue Tremblay, Rouyn, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Claude Lacroix.

Rouyn, le 2 mars 1984

Le procureur du requérant,
34921-15-2 RONNIE MACDONALD, *avocat*

Oded Klinger

Prenez avis que Oded Klinger, ingénieur, domicilié au 5681, chemin Ferncroft, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Edward Oded Klinger.

Montréal, le 23 mars 1984

Les procureurs du requérant,
34767-14-2 SEAL & ASSOCIÉS

Ronit Klinger

Prenez avis que Ronit Klinger, étudiante, domiciliée au 5681, chemin Ferncroft, Hampstead, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Susan Ronit Klinger.

Montréal, le 23 mars 1984

Les procureurs de la requérante,
34768-14-2 SEAL & ASSOCIÉS

Sylvain Lafrance

Prenez avis que Sylvain Lafrance, domicilié au 2404, Villeneuve, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvain Thériault.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Jonquière, le 14 mars 1984

Les procureurs du requérant,
34883-15-2 ROY & DUROCHER, *avocats*

Élise Lauzier

Prenez avis que Élise Lauzier, domiciliée au 40, rue Frontenac, Rivière-du-Loup, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Élise Pelletier.

Rivière-du-Loup, le 8 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34733-14-2 JEAN-PAUL BOUCHER, *avocat*

Marie Germaine Lefebvre

Prenez avis que Marie Germaine Lefebvre, domiciliée au 282, Juneau, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Céline Lefebvre.

Lachine, le 21 mars 1984

Les procureurs de la requérante,
34793-14-2 BARRIÈRE, NEUER ET LESTAGE-DOYON

Christine Léveillée

Prenez avis que Christine Léveillée, notaire au 117, rue Lajoie sud; Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christine Froment.

Joliette, le 13 mars 1984

Les procureurs de la requérante,
LANDREVILLE, FARIBAULT, THIFFAULT,
34820-14-2 VARIN & BRIND'AMOUR, *avocats*

Thi Xuan Nguyen

Prenez avis que Thi Xuan Nguyen, domiciliée au pavillon Parent, local 10620, Université de Laval, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rose Nguyen.

Québec, le 7 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34821-14-2 JÉRÔME CARRIER, *avocat*

Richard John Otis

Prenez avis que Richard John Otis, étudiant, domicilié au 117, avenue Astoria, Pointe-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard John Simon.

Montréal, le 6 mars 1984

Les procureurs du requérant,
34757-14-2 JOFFE, PENNEE, GAGNÉ & SILVERSTONE

Jeannot Pelletier

Prenez avis que Jeannot Pelletier, domicilié au 2366, rue André-Gide, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Pelletier.

L'Ancienne-Lorette, le 28 mars 1984

Le procureur du requérant,
34869-15-2 ANTOINE HAMEL, *notaire*

Steeven Pépin

Prenez avis que Steeven Pépin, domicilié au 452, rue Saint-Jacques, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steeve Pépin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 22 mars 1984

Les procureurs du requérant,
ROY, PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU
34870-15-2 & FILLION, *avocats*

Ginette Pétrin

Prenez avis que Ginette Pétrin, célibataire, numérologue, domiciliée au 857, rue Rachel est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ginette Verlain.

Montréal, le 27 mars 1984

Le procureur de la requérante,
34871-15-2 ANDRÉ LEGAULT

Pierre Pétrin

Prenez avis que Pierre Pétrin, mécanicien, domicilié au 821, Saint-Viateur, Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Perrin.

Le nom de ses trois enfants mineurs Karine, Guillaume et Bruno sera changé suite à cette demande.

Joliette, le 14 mars 1984

Le requérant,
34794-14-2 PIERRE PÉTRIN

Abdallah Antoine Sabbagh

Prenez avis que Abdallah Antoine Sabbagh, comptable, domicilié au 2372, rue Hufford, ville Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Antoine Sabbagh.

Montréal, le 29 mars 1984

Les procureurs du requérant,
34884-15-2 HARRIS, ALLAIN, THOMAS & MASON

Maria Beatrice Smejkal

Prenez avis que Maria Beatrice Smejkal, domiciliée au 1231, rue Mont-Royal, Outremont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Susan Edwards.

Montréal, le 5 mars 1984

Les procureurs de la requérante,
34734-14-2 ZAURRINI, L'ANGLAIS, SEMETEYS, *avocats*

Joseph Pierre Jean-Paul Stark

Prenez avis que Joseph Pierre Jean-Paul Stark, domicilié au 329, rue Prince-Édouard, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean-Paul Pierre Laflamme.

Québec, le 27 février 1984

Les procureurs du requérant,
34758-14-2 CÔTÉ, MOREAU & DEMERS

Yvan St-Onge

Prenez avis que Yvan St-Onge, avocat, domicilié au 1736, boulevard Rome, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvan Saintonge.

Ce changement affectera également ses enfants Mélanie et Yann.

Montréal, le 16 mars 1984

Le requérant,
34735-14-2 YVAN ST-ONGE, *avocat*

Marie Émelda St-Pierre

Prenez avis que Marie Émelda St-Pierre, ménagère, domiciliée au 2072, rue Laprade, Mascouche-Heights, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Imelda St-Pierre.

Charlemagne, le 8 mars 1984

Les procureurs de la requérante,
34885-15-2 DUPONT & LANGLOIS

Maria Éloïse Thérien

Prenez avis que Maria Éloïse Thérien, domiciliée au 18, Antoinette, Blainville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maria Éloïse Mariette Thrérien.

Blainville, le 3 mars 1984

La requérante,
34759-14-2 MARIA ÉLOÏSE THÉRIEN

Roger Turcotte

Prenez avis que Roger Turcotte, domicilié au 216-A, 122e Rue Saint-Philippe, Beauceville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roger Lacombe.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: Lisette Landry Turcotte, épouse du requérant, Jasmin Turcotte et Stéphanie Turcotte, enfants mineurs du requérant, domiciliés à la même adresse.

Beauceville, le 20 mars 1984

Le procureur du requérant,
34760-14-2 DENYS QUIRION, *notaire*

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
District de Saint-Maurice

Division d'enregistrement de La Tuque

Monsieur MICHEL JEAN, résidant et domicilié à La Croche, district de Saint-Maurice, et LE RÉGISTRATEUR, bureau d'enregistrement, division d'enregistrement de La Tuque, district de Saint-Maurice.

Avis d'omission ou contravention suivant l'article 1040*a* et suivants du Code civil du Bas-Canada

Comparaît: la CAISSE POPULAIRE DE LA TUQUE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, avant son siège social au 341, rue Saint-Joseph, La Tuque, district de Saint-Maurice, ici représentée par JACQUES J. LÉVESQUE, avocat de La Tuque, dûment autorisé aux fins des présentes, lequel déclare:

1. Par acte de prêt et d'hypothèque intervenu devant Me Rosaire Leclerc, le 17 décembre 1980, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de La Tuque, le 18 décembre 1980, sous le numéro 33264, la Caisse Populaire de La Tuque prêtait à monsieur Michel Jean qui l'acceptait, une somme de douze mille dollars (12 000,00 $), portant intérêt au taux de quatorze et demi pour cent (14 ½ %) l'an, et remboursable par versements égaux et consécutifs de cent quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-dix (186,90 $) chacun, le paiement du premier versement devant être fait le 24e jour de janvier 1981, et les autres successivement jusqu'à parfait remboursement, l'intérêt étant inclu dans les versements.

2. Pour garantir le remboursement du prêt, en capital et accessoires, l'emprunteur a hypothéqué en faveur du prêteur et jusqu'à concurrence du montant du prêt et de l'intérêt stipulé à son égard, l'immeuble suivant, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, ci-après appelé l'immeuble.

Désignation:

Un lot de terre ou emplacement situé à La Croche, comté de Laviolette, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-trois (ptie lot no 33), rang Est, canton de Langelier, division d'enregistrement de La Tuque, avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances. Ledit terrain mesurant en front, à l'est cent vingt-cinq pieds (125 pi); au sud soixante-quinze pieds (75 pi); à l'ouest: cent vingt-cinq pieds (125 pi) et au nord soixante-quinze pieds (75 pi). Bornes: en front, à l'est, par le chemin débutant au chemin public et conduisant au réservoir d'eau et aqueduc de la municipalité de La Croche; au nord et à l'ouest et au sud, par le résidu du lot 33 propriété de monsieur Marcel Jean ou représentant. Le côté sud du terrain est situé à quatre cent quatre-vingt-quinze pieds (495 pi) du ruisseau du moulin.

3. À cet acte, à l'article 9, il est stipulé que pour assurer le paiement des frais judiciaires ainsi que de tous les montants payables au prêteur en vertu du contrat et dont le remboursement n'est pas garanti par l'hypothèque ci-dessus stipulée, l'emprunteur hypothèque spécialement l'immeuble en faveur du prêteur jusqu'à concurrence d'une somme additionnelle égale à quinze pour cent (15 %) du montant du prêt;

4. À cet acte, à l'article 17, il est prévu que l'emprunteur est en défaut et perd le bénéfice du terme s'il ne respecte pas l'une ou l'autre des obligations décrites au contrat;

5. À cet acte, à l'article 18, il est stipulé qu'au cas de défaut de l'emprunteur, le prêteur a droit, sans préjudice à tous ses autres droits et recours, d'être déclaré propriétaire irrévocable de l'immeuble par dation en paiement, après avoir enregistré et signifié l'avis de soixante (60) jours prévu par la loi. Cette dation en paiement rétroagissant à la date des présentes, a lieu franche et quitte de tout droit, privilège, hypothèque ou charge quelconque subséquent à la date d'enregistrement des présentes, sans indemnité ni remboursement à qui que ce soit pour quelque cause que ce soit.

6. Or, l'emprunteur, monsieur Michel Jean est en défaut conformément aux termes de cet acte, puisqu'il a omis d'effectuer les versements mensuels au montant de 186,90 $ chacun prévus à l'acte, pour les 24 septembre, octobre, novembre et décembre 1983, janvier et février 1984;

7. Le total des sommes dues en raison du défaut de monsieur Michel Jean, est de mille cent vingt et un dollars et quarante (1 121,40 $) en capital et les intérêts au montant de quatre-vingt-un dollars et trente (81,30 $);

8. Le solde de l'obligation du débiteur, s'élève à ce jour, en capital et intérêts à la somme de douze mille un dollars et cinquante-huit (12 001,58 $), et est maintenant exigible.

En conséquence, le prêteur, la CAISSE POPULAIRE DE LA TUQUE, donne par les présentes à l'emprunteur, monsieur MICHEL JEAN, l'avis de soixante (60) jours prescrit par la loi afin d'exercer son droit de devenir propriétaire absolu de ladite propriété, rétroactivement au 17 décembre 1980, franche et quitte de tous

droits, privilèges, hypothèques ou charges quelconque subséquemment à la date d'enregistrement de l'acte d'hypothèque, sans indemnité ni remboursement à qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

La comparante se réservant par ailleurs tous ses autres recours.

La Tuque, le 9 mars 1984

Le représentant dûment autorisé du prêteur,
34964 JACQUES J. LEVESQUE, *avocat*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

A & A VACUUM CLEANER LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «A & A VACUUM CLEANER LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 mars 1984

Pour la compagnie,
34916 KARL STRUTZKE

AGENCE D'INVESTIGATION ET DE SÉCURITÉ G.M.R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCE D'INVESTIGATION ET DE SÉCURITÉ G.M.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 2 avril 1984

Pour la compagnie,
34930 DANIEL DESCHÊNES

LES AGENCES DEBO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AGENCES DEBO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

New-Carlisle, le 22 mars 1984

Le procureur de la compagnie,
34961 YVON BOURDAGES

ALUMINIUM L. VALLÉE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALUMINIUM L. VALLÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 20 mars 1984

Le procureur de la compagnie,
34863 DANIELLE A. BERTRAND, *notaire*

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE NORTH HATLEY ET DU CANTON DE HATLEY NORTH HATLEY AND HATLEY TOWNSHIP PROPERTY OWNERS ASSOCIATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE NORTH HATLEY ET DU CANTON DE HATLEY—NORTH HATLEY AND HATLEY TOWNSHIP PROPERTY OWNERS ASSOCIATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
34886 CLARKSON, TÉTRAULT

ASSOCIATION DES TECHNICIENNES SOCIO-FAMILIALES

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES TECHNICIENNES SOCIO-FAMILIALES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 mars 1984

La présidente,
34864 ROLLANDE LEDUC

E. BERGMAN COMPANY LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «E. BERGMAN COMPANY LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 avril 1984

Les procureurs de la compagnie,
34950 FRANKEL ET FRANKEL

AURÉLIEN BOILY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AURÉLIEN BOILY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 28 février 1984

Les procureurs de la compagnie,
34904 LORD, LALONDE, GENDRON & RIENDEAU

BON AIR SPORT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BON AIR SPORT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 2 mars 1984

Le président,
34905 DENIS LANOUE

LE BONBON EXPERT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE BONBON EXPERT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 avril 1984

Les procureurs de la compagnie,
34959 SPIEGEL, SOHMER

BOUCHERIE NEWMAN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUCHERIE NEWMAN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 mars 1984

Le procureur de la compagnie,
34931 G. GEORGE SAND

CHARCUTERIE DU BAS ST-LAURENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHARCUTERIE DU BAS ST-LAURENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 28 mars 1984

Le procureur de la compagnie,
34865 JEAN GIRARD

CONCEPT-DESIGN FRANÇOIS ROBIDAS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONCEPT-DESIGN FRANÇOIS ROBIDAS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mars 1984

Pour la compagnie,
34917 ALAIN GIRARD, C.A.

LA CRÊTE DES VAGUES FRUITS DE MER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CRÊTE DES VAGUES FRUITS DE MER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
34887 GODIN, RAYMOND, HUDON & CHAREST

LES DISTRIBUTIONS C. LÉVEILLÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS C. LÉVEILLÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 29 mars 1984

La secrétaire-comptable,
34888 RENÉE ST-PIERRE

DUCAS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DUCAS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

LaSalle, le 29 mars 1984

La secrétaire,
34889 HÉLÈNE DUCAS

DUCHESNE & DUCHESNE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DUCHESNE & DUCHESNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 22 mars 1984

Le procureur de la compagnie,
34932 MAURIL TREMBLAY, *avocat*

ÉDITIONS FRANCE-AMÉRIQUE (1979) LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉDITIONS FRANCE-AMÉRIQUE (1979) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
34962 MARTINEAU, WALKER

J.E. FORGET MEUBLES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.E. FORGET MEUBLES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 février 1984

Le procureur de la compagnie,
34890 RAYMOND PICARD, *notaire*

GESTION 80 D. P. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION 80 D. P. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 23 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
34891 RIVARD & MORENCY, *avocats*

GLOBTEX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GLOBTEX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 mars 1984

Les procureurs de la requérante,
34892 FRANKEL & FRANKEL

LES HABITATIONS MONT SUN VALLEY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES HABITATIONS MONT SUN VALLEY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Sauveur-des-Monts, le 4 avril 1984

Le président,
34918 GILLES BERNIER

LE HOME NATIONAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE HOME NATIONAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 23 février 1984

Le président,
34906 JEAN-PAUL GAUTHIER

HÔTEL BEAUCEVILLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HÔTEL BEAUCEVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Georges-de-Beauce, le 29 mars 1984

Le procureur de la compagnie,
34907 CLAUDE MATHIEU, *notaire*

IMPRIMERIE SAINT-JÉRÔME INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMPRIMERIE SAINT-JÉRÔME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
34963 & BOURQUE

LES INVESTISSEMENTS LORRIC INC.
LORRIC INVESTMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS LORRIC INC.—LORRIC INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
34908 SPIEGEL, SOHMER

FERNAND LARRIVÉE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERNAND LARRIVÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 29 mars 1984

Le procureur de la compagnie,
34893 GUY POLIQUIN, *avocat*

LINGERIE MADEMOISELLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LINGERIE MADEMOISELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mars 1984

La secrétaire,
34866 ANTOINETTE FOURNIER

LYSYNTEX INCORPORÉ

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LYSYNTEX INCORPORÉ» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 mars 1984

Le président,
34894 GIAU THI LY

MARCHÉ NEWMAN 1975 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ NEWMAN 1975 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
34933 LECHTER & SEGAL

LES PÉTROLES DE BELOEIL INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PÉTROLES DE BELOEIL INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloeil, le 29 mars 1984

Le président,
34934 LÉO CHICOINE

LES PLACEMENTS IMMOBILIERS B. ET F. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS IMMOBILIERS B. ET F. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Sauveur-des-Monts, le 4 avril 1984

Le secrétaire-trésorier,
34919 GILLES BERNIER

LES PLACEMENTS REMDUL LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS REMDUL LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
34867 LIBERMAN, SEGALL, FINKELBERG

LES PUBLICATIONS DÉCORMAG INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PUBLICATIONS DÉCORMAG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
34909 STIKEMAN, ELLIOTT

RESTAURANT RIVE NORD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT RIVE NORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
34895 LECHTER & SEGAL

SALAISON OUELLET DE ST-EUSTACHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALAISON OUELLET DE ST-EUSTACHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 mars 1984

Le secrétaire,
34910 JULIEN OUELLET

SALAISON ROLAND PARENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALAISON ROLAND PARENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Marieville, le 29 mars 1984

Les procureurs de la compagnie,
34896 GAGNÉ & DELORME, *notaires*

LES TRANSFORMATEURS DE QUÉBEC (1978) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TRANSFORMATEURS DE QUÉBEC (1978) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 mars 1984

Le secrétaire,
34960 GEORGE W. AXSON

VAL HUGHES (CANADA) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VAL HUGHES (CANADA) LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 février 1984

Les procureurs de la compagnie,
34851 PHILLIPS & VINEBERG

VAPCO QUÉBEC LTÉE
VAPCO QUÉBEC LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VAPCO QUÉBEC LTÉE—VAPCO QUÉBEC LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 avril 1984

Les procureurs de la compagnie,
34935 BYERS, CASGRAIN

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Jean-Paul Cassista

Succession de Cassista, Jean-Paul, en son vivant du 31, rue Iberville, Rivière-du-Loup, QC, décédé le 11 janvier 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 34936

Succession Éliane Charest (née Marcouiller)

Succession de Charest (née Marcouiller), Éliane, en son vivant du Foyer Désalliers, Saint-Gabriel-de-Brandon, QC, décédée le 5 juin 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 34937

Succession Colette Devlin

Succession de Devlin, Colette, en son vivant du 8155, rue Saint-Dominique, Montréal, QC, décédée le 31 mai 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 34938

Succession Réal Gilbert

Succession de Gilbert, Réal, en son vivant du 750, rue Brodeur, appartement 6, Longueuil, QC, décédé le 4 août 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 34939

Succession Germaine Harvey

Succession de Harvey, Germaine, en son vivant du 201, rue Allary, appartement 14, Alma, QC, décédée le 24 août 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 34940

Succession Roland Lauzon

Succession de Lauzon, Roland, en son vivant du 1825, rue Desjardins, Montréal, décédé le 4 août 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 34941

Succession Michel Paradis

Succession de Paradis, Michel, en son vivant du 50, rang Blais, Saint-Tharcisius de Matapédia, QC, décédé le 26 août 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 34942

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Charlevoix
et
Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la Paroisse de St-Pierre, Île d'Orléans
Demande de fusion

Prenez avis que la Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Charlevoix et la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la Paroisse de St-Pierre, Île d'Orléans, ayant leur siège social dans les municipalités respectives de La Malbaie et de l'île d'Orléans, ont respectivement adopté et fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale une convention de fusion sous la raison sociale de Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Charlevoix — Orléans, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Les deux corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Institutions financières et Coopératives, de confirmer ladite convention.

Québec, le 29 mars 1984

Les procureurs des requérantes,
TREMBLAY, BERTRAND, MORISSET,
34877-15-4 BOIS & MIGNAULT, *avocats*

La Prudentielle d'Amérique, compagnie d'assurance générale (Canada)
Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que La Prudentielle d'Amérique, compagnie d'assurance générale (Canada) a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile

— Biens

— Responsabilité

Le siège social de la compagnie est situé au 4, King Street West, Toronto, Ontario, M5H 1B7, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1080, côte du Beaver Hall, bureau 1026, Montréal, QC, H2Z 1S8.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Québec, le 29 mars 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
34852 JEAN-MARIE BOUCHARD

Société mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Rouville & St-Hyacinthe
et
La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie Iberville St-Jean
Demande de fusion

Les membres de la Société mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Rouville & St-Hyacinthe et les membres de La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie Iberville St-Jean ont approuvé, à leur assemblée générale spéciale respective du 28 mars 1984, d'amender la raison sociale de leur convention de fusion déposée au ministère des Institutions Financières le 25 novembre 1983, pour se lire comme suit:

Article 3: La raison sociale de la nouvelle corporation issue de la fusion sera: « Les Clairvoyants, mutuelle d'assurance contre l'incendie ».

Les deux corporations ont l'intention de demander, par requête commune, au ministre des Finances de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,
ROBERT DE PALMA
34878-15-4 ANDRÉ CAMPBELL

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Moulin à vent
Grondines

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement

prend effet à compter du 28 mars 1983, date où fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Un ancien moulin à vent situé le long de la route 138 et érigé sur une partie du lot quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) et une partie du lot cent (ptie 100) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-des-Grondines, division d'enregistrement de Portneuf ».

Le ministre des Affaires culturelles,
34872 CLÉMENT RICHARD

Oeuvres d'art de la Maison Porteous
Sainte-Pétronille, île d'Orléans

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 16 février 1983, date où fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« L'ensemble de la décoration intérieure des quatre (4) pièces de la Maison Porteous sise au 253, chemin Royal à Sainte-Pétronille et érigée sur un terrain connu comme étant le lot soixante-trois (63) du cadastre de la paroisse de Sainte-Pétronille, division d'enregistrement de l'île d'Orléans ».

Le ministre des Affaires culturelles,
34872 CLÉMENT RICHARD

Affaires municipales

Divers

[L.S.] JEAN TURGEON
Gouvernement du Québec

Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
(Lettres patentes)

CONCERNANT la fusion de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de la ville de Pointe-du-Moulin

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., chap. R-19), le gouvernement peut décréter la délivrance de lettres patentes fusionnant des municipalités;

ATTENDU QUE chacun des conseils municipaux de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de la ville de Pointe-du-Moulin a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au gouvernement le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité;

ATTENDU QUE les publications requises par la loi ont été faites;

ATTENDU QU'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'aucune demande d'enquête n'a été faite à la Commission municipale du Québec et que cette dernière n'a pas tenu d'audition publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à la requête conjointe;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable;

EN CONSÉQUENCE, conformément à la proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 21 mars 1984 par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 638-84, il est déclaré et ordonné:

QUE la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la ville de Pointe-du-Moulin soient fusionnées et que soit créée une nouvelle municipalité sous le nom de « Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot », aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot »;

2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministère de l'Énergie et des Ressources le 17 novembre 1983; cette description apparaît comme annexe A au susdit Décret portant le numéro 638-84, du 21 mars 1984;

3. La nouvelle municipalité sera régie par le Code municipal;

4. Le Conseil qui aura le pouvoir d'administrer la nouvelle municipalité jusqu'à la première élection générale sera composé de neuf (9) personnes, savoir:

a) le maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en fonction lorsque la fusion prendra effet, qui agira comme maire de la nouvelle municipalité;

b) le maire de Pointe-du-Moulin en fonction lorsque la fusion prendra effet, qui agira comme maire suppléant de la nouvelle municipalité;

c) les six (6) conseillers de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en fonction lorsque la fusion prendra effet;

d) un conseiller de Pointe-du-Moulin en fonction lorsque la fusion prendra effet et préalablement désigné par le Conseil de Pointe-du-Moulin.

5. La première séance du Conseil de la nouvelle municipalité, après l'entrée en vigueur des lettres patentes décrétant la fusion, aura lieu à 20 heures, à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, au 21, rue de l'Église, le deuxième lundi qui suivra l'entrée en vigueur des lettres patentes;

6. Le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité sera le secrétaire-trésorier de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en fonction lorsque la fusion prendra effet;

7. La durée des fonctions des membres du conseil de la nouvelle municipalité sera de quatre (4) ans, à compter de la première élection générale;

8. La première élection générale de la nouvelle municipalité sera tenue le premier dimanche de novembre de l'année mil neuf cent quatre-vingt-cinq et les élections générales subséquentes auront lieu tous les quatre (4) ans;

9. Les chapitres II et III de la Partie I de la Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., chap. E-2.1) s'appliquent à la nouvelle municipalité;

10. Dans toute la mesure du possible et compte tenu des critères énumérés à l'article 12 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités (L.R.Q., chap. E-2.1), le territoire actuel de Pointe-du-Moulin constituera un district électoral distinct;

11. Les dispositions législatives spéciales suivantes, régissant les requérantes avant leur fusion, s'appliqueront à la nouvelle municipalité:

— l'article 3 de la Loi concernant la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (1958-1959, chap. 123);

— la Loi concernant la corporation municipale de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (1979, chap. 118);

— l'article 18 de la Loi constituant en corporation la ville de la Pointe-du-Moulin (1957-1958, chap. 108).

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

TÉMOIN: l'honorable JEAN TURGEON, L.L.D., juge de la Cour d'appel, administrateur du Gouvernement du Québec.

À Québec, ce vingt et un mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Par ordre,

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 1545
Folio: 36

Avis de la délivrance des lettres patentes ci-dessus est donné conformément à l'article 16 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., chap. R-19).

Le sous-ministre des Affaires municipales,
34922 PATRICK KENNIFF

Municipalité de Saint-Amable

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté en date du 28 mars 1984, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de la paroisse de Saint-Amable, en celui de « Municipalité de Saint-Amable ».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*

Le sous-ministre des Affaires municipales,
34922 JACQUES O'BREADY

Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté en date du 28 mars 1984, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de Saint-Édouard en celui de « Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé ».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le sous-ministre des Affaires municipales,
34922 JACQUES O'BREADY

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 15A-533, 15A-534 du rang VII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: une partie du lot 15A-512 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264153

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 213 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Remplacer: le lot 161-47 et une partie du lot 161 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 098221

Canton de De l'Île

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 32 B-3 du rang II, île d'Alma en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mars 1984

Cadastre: De l'Île, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264320

Canton d'Eaton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: 12A-69, rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer:12A-21 et une partie du lot 12A-22, rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Eaton, canton d'
Division d'enregistrement: Compton
Municipalité: la ville de Cookshire

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264193

Paroisse des Écureuils

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 71-117 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Écureuils, paroisse des
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la ville de Donnacona

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264064

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 265 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Remplacer: une partie des lots 8-643, 8-644 et 8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 098110

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 259 à 263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Remplacer: les lots 29-87 à 29-91 et une partie du lot 29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097567

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 264 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Remplacer: les lots 54-32, 54-33 et une partie du lot 54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097554

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 258 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Remplacer: les lots 14-124-B, 14-125-B, 14-128-A, 14-129-A 14-129-B, 14-129-C, 14-129-D, 14-130-A, 14-130-B, 14-130-C 14-130-D, 14-130 et une partie des lots 14-131-A, 14-131-B, 14-131-C, 14-131-D, 14-124, 14-125, 14-128, 14-129, 14-131 et 14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097240

Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 8-1373 à 8-1384 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1984

Remplacer: les lots 8-426 à 8-435, et une partie des lots 8-425 et 8-436 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1984.

Cadastre: Hochelaga, village d'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 097053

Canton de Jonquière

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 27-98, 27-100 et 27-102 du rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mars 1984

Remplacer: une partie des lots 27-12, 27-54 et les lots 27-13, 27-14, 27-15 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mars 1984

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Jonquière

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 260428

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 21-199 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: le lot 21-141 et la partie restante du lot 21-142 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 29 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 263971

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 959-178, 959-179, 960-165 à 960-198 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 960-36-1, 960-36-2, 960-86, 960-98 et une partie des lots 959-170, 960-31, 960-32, 960-87-2, 960-87, 960-131 et la partie restante du lot 960-36 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de La Salle

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 097095

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 788 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer: les lots 314-20, 315-82 et une partie des lots 314 et 315 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de La Prairie

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264756

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 322-194, 322-195 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer: les lots 322-168, 322-169 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de La Prairie

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263674

Village de Lennoxville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 273-151 à 273-156, 299-210 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: les lots 273-134 à 273-139, 299-202, 299-204, 299-209 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Lennoxville, village de
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Lennoxville

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264164

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 669 à 679 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: une partie des lots 15-2, 20-72, 15 et 20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097947

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 668 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: une partie des lots 15-2 et 15 et deux parties des lots 20-72 et 20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097765

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 398-767 et 398-768 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Remplacer: les lots 398-522 à 398-524 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097586

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 656 à 667 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: les lots 471-100, 472-31, 473-221, une partie des lots 473-4, 471, 472 et 473 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097510

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 654 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: le lot 29-764, une partie des lots 29-765 et 29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097509

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 655 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: une partie des lots 445-29, 454-2, 454-3, 460-2, 445, 454 et 460 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097503

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 404-1576 et 404-1577 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: les lots 404-1037 à 404-1039 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097311

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 416-494 à 416-519, 417-594 à 417-663, 418-439 à 418-446 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1984

Remplacer: les lots 417-423 à 417-425, 417-445, 417-446, 417-457, 417-527, 417-528, 417-545 à 417-550, 417-560 à 417-562, 417-564, 417-577, 417-578, quatre parties du lot 417-1,trois parties du lot 416-490, deux parties des lots 417-466,417-544, une partie des lots 417-352, 417-368 à 417-370 417-384 à 417-390, 417-408, 417-409, 417-420 à 417-422, 417-428, 417-443, 417-444, 417-447, 417-455, 417-456, 417-507, 417-512 à 417-515, 417-525, 417-529 à 417-533, 417-583 à 417-585, 417-587, 418-245, 418-247 à 418-252, les parties restantes des lots 417-461, 417-462, 417-467, 417-563, 417-576, 417-582 et la partie restante des lots 417-426, 417-427, 417-458 à 417-460, 417-463 à 417-465, 417-508 à 417-511, 417-526, 417-551 à 417-553, 417-555 à 417-559, 417-565 à 417-575, 417-579 à 417-581 et 418-244 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 janvier 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097118

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 403-1532 et 403-1533 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Remplacer: les lots 403-1481 et 403-1482 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097098

Canton de Masham

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 23A du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Masham, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: La Pêche

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263291

Canton de McKenzie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots D-2215 à D-2285 du bloc d en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mars 1984

Remplacer: les lots D-285, D-1469, D-1470 et une partie des lots D-286, D-1445, D-1467, D-1468, D-1471-11, D-1471 du bloc d en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mars 1984

Cadastre: McKenzie, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Chibougamau

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 258735

Mirabel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 34-8 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Remplacer: le lot 34-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Cadastre: Mirabel
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Lachute

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097910

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 44-198 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: les lots 44-2 et une partie du lot 44-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097579

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5021 et 5022 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Remplacer: les lots 3401-574, 3401-575 et une partie des lots 3401 et 3401-576 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 098125

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter:: le lot 148-689 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: une partie des lots 148-3 à 148-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097609

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 164-851 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: les lots 164-157-2, 164-158, 164-158-1 et une partie du lot 164-157 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 097352

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5004 à 5008 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Remplacer: les lots 562, 563, 566, 567, 570, 571, et une partie des lots 561, 564, 565, 568 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 février 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 097017

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 111-92 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: une partie du lot 111-36 et la partie restante du lot 111-36-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 263310

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 111-91 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: une partie des lots 111-36 et 111-36-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 263309

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 208-783 à 208-787 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Remplacer: les lots 208-613 à 208-616, la partie restante des lots 208-608, 208-612, et 208-641 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 097896

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 175-555 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: les lots 175-261 et 175-262 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097491

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 93-1152 à 93-1155 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Remplacer: les lots 93-113 à 93-117, 93-167 et 93-168 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Est

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097304

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 196-91 à 196-93 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Remplacer: les lots 196-45 à 196-48 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 096919

Canton de Rouyn

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 72-46 du bloc 72 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mars 1984

Cadastre: Rouyn, canton de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la ville de Rouyn

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263802

Ville de Rouyn

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 228-2052 (bloc minier 41) en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer: les lots 228-817, 228-857 et une partie des lots 228-816, 228-818, 228-856, 228-858, 228-898 (bloc minier 41) en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Rouyn, ville de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la ville de Rouyn

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263599

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 22-5 à 22-7 du rang XI du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mars 1984

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Val-Morin

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097219

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1624 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: une partie des lots 1164, 1164-1, 1165, 1165-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 29 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264011

Paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 163-211 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: les lots 163-180 et 163-181 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Sainte-Anne-des-Plaines, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097178

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 224-250 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Remplacer: les lots 224-248-1, 224-248-2, 224-248 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264083

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 106-226, 106-227, 106-228 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: les lots 106-59, 106-60, 106-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 257009

Paroisse de Saint-Boniface

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 102-32 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mars 1984

Remplacer: le lot 102-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mars 1984

Cadastre: Saint-Boniface, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Boniface-de-Shawinigan

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264182

Paroisse de Sainte-Catherine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 353-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mars 1984

Remplacer: les lots 353-3 à 353-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mars 1984

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Sainte-Catherine

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263703

Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 415 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: les lots 54-5 à 54-7, 54-10, 54-11, 55-2, 63A-10,63A-12 et une partie des lots 54, 55, 63A, 63B et 64 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 29 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264075

Paroisse de Sainte-Dorothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 64-53 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Remplacer: le lot 64-37 et la partie restante du lot 64-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097772

Paroisse de Sainte-Dorothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 215-157 à 215-159 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Remplacer: les lots 215-21 et 215-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097770

Paroisse de Sainte-Dorothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 82-13 à 82-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: deux parties du lot 82-3 et une partie des lots 82-4 et 82-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097603

Paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 63-227 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mars 1984

Remplacer: les lots 63-170-2, 63-178-1 et une partie des lots 63-170 et 63-178 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mars 1984

Cadastre: Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 261607

Village de Saint-Éphrem-d'Upton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 232 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: les lots 149-52, 149-53, 222-1, 222-2 et une partie des lots 149, 222, 149-30, 149-54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Saint-Éphrem-d'Upton, village de
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: village d'Upton

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264255

Paroisse de Saint-Féréol

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 307-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mars 1984

Cadastre: Saint-Féréol, paroisse de
Division d'enregistrement: Montmorency
Municipalité: Saint-Ferréol-les-Neiges

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264380

Paroisse de Sainte-Flavie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 505-1-15 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mars 1984

Remplacer: les lots 505-1-8-1 à 505-1-8-8, 505-1-8, 505-1-10-2 et d'une partie du lot 505-1-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mars 1984

Cadastre: Sainte-Flavie, paroisse de
Division d'enregistrement: Rimouski
Municipalité: la ville de Mont-Joli

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264382

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 637 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Remplacer: une partie des lots 320A-9, 394 et 320A en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 260624

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 27-90 à 27-92 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Remplacer: les lots 27-10-2, 27-33 et une partie du lot 27-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 096895

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 303-332, 303-333, 304-122, 304-123 et 304-124 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 février 1984

Remplacer: les lots 303-225, 303-330, 304-64, 304-121 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 février 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097608

Paroisse de Saint-Georges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 749-13, 749-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Remplacer: les lots 749-10, 749-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la paroisse de Saint-Georges-Est

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, a.-g.

34881 263314

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 780-50 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer: une partie du lot 780-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, a.-g.

34881 097767

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 759-60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer: le lot 759-17 et une partie du lot 759-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, a.-g.

34881 097420

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 799-79 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Remplacer: la partie restante des lots 799-72 et 799-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 février 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, a.-g.

34881 097210

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 147-484 à 147-493 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 février 1984

Remplacer: les lots 147-45-1, 147-46-1, 147-116, 147-117, 147-123 à 147-128 et une partie des lots 147-42, 147-43, 147-114, 147-115 et la partie restante des lots 147-45, 147-46, 147-129 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 février 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, a.-g.

34881 263140

Paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 64-32 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mars 1984

Cadastre: Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264173

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 109-261 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer: les lots 109-156 et une partie du lot 109-157 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263884

Paroisse de Saint-Joseph

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 530-59 et 530-60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mars 1984

Remplacer: le lot 530-57-2 et une partie du lot 530-57 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 mars 1984

Cadastre: Saint-Joseph, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263167

Paroisse de Saint-Joseph

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 142-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Saint-Joseph, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Levy

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264591

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 315-157, 315-158, 316-85, 316-86 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Remplacer: les lots 315-20, 315-21, 316-23, 316-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 261004

Paroisse de Saint-Lambert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 509, 510 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mars 1984

Remplacer: les lots 85, 87-5, 87-6 et une partie des lots 86, 87 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mars 1984

Cadastre: Saint-Lambert, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263949

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 31-174 à 31-177 et le lot 2700 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Remplacer: les lots 31-51 à 31-53, 31-123 et une partie du lot 31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 098213

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2699 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Remplacer: une partie des lots 111 et 112 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097964

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 210-647 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 février 1984

Remplacer: une partie du lot 210-643 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 février 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097687

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 24-16 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1984

Remplacer: le lot 24-6 et une partie du lot 24-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 février 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 096938

Paroisse de Saint-Lin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2119 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Remplacer:une partie des lots 1220, 1221, 1222 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 février 1984

Cadastre: Saint-Lin, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Laurentides

Québec, le 28 février 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 098056

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 112-390 à 112-424 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Remplacer: les lots 112-168 à 112-177, 112-229 à 112-242 112-247 à 112-262 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097861

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 125-267 à 125-270 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Remplacer: les lots 125-119, 125-120, une partie du lot 125-121 et la partie restante du lot 125-118 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 février 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097522

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 324-41 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Remplacer: le lot 324-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097259

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 520-17-1-3, 520-17-1-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263371

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 434-26-72 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer: les lots 434-26-14, 434-26-30 et une partie du lot 434-26-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263369

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 807 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer: une partie des lots 207-3, 205, 207 et la partie restante des lots 205-1-1, 207-3-2, 205-1, 207-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097759

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 122-106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer: une partie des lots 122-1, 122-2, 122-13, 122-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097751

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 25-294-73 à 25-294-90 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Remplacer: les lots 25-294-55 à 25-294-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 février 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097737

Paroisse de Sainte-Pétronille

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 247 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Remplacer: les lots 48-11, 48-11-1 et une partie des lots 50-3, 50-3-1, 51-12, 48, 50, 51 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Sainte-Pétronille, paroisse de
Division d'enregistrement: Île-d'Orléans
Municipalité: village de Sainte-Pétronille, Î.O.

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263744

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 108-83, 108-84 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer: les lots 108-31, 108-32 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264215

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 323-131 à 323-142 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Remplacer: les lots 323-105 à 323-118 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 février 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097777

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 578 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Remplacer: le lot 250-30 et une partie du lot 250 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 février 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Sauveur

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097473

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2563 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mars 1984

Remplacer: les lots 2358-432, 2358-433, 2358-434, 2358-435, 2529-1 une partie des lots 2358, 2476, 2478, 2529, 2358-436, 2358-437 et la partie restante des lots 2358-429, 2358-430, 2358-431 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mars 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 264497

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 66-119, 66-141, 66-147 et 66-162 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Ajouter: les lots 66-118, 66-142 à 66-146, 66-163 à 66-165 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Remplacer: les lots 66-49, 66-54, 66-55, 66-58, 66-60 à 66-62 et 66-68 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 février 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 097778

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-73 et 35-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Remplacer: les lots 35-35, 35-40, 35-41 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 097411

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11-646 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 janvier 1984

Remplacer: le lot 11-186 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 janvier 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 096708

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11-645 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: les lots 11-125 et 11-126 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 096511

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 249-487 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Remplacer: une partie des lots 249-248 à 249-250 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 096016

Village de Sainte-Thérèse

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 115-314 et 115-315 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: les lots 115-312, 115-313 et une partie du lot 115-239 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 097197

Paroisse de Saint-Timothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 46-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Remplacer: une partie du lot 46-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Saint-Timothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la paroisse de Saint-Timothée

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 263893

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 472A-90 à 472A-92 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Remplacer: les lots 472A-57 à 472A-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 février 1984

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 097602

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 839 à 856 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: deux parties du lot 332 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097887

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 256-185 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Remplacer: le lot 256-167 et une partie des lots 256-168 et 256-170 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097785

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 857 à 859 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: le lot 603 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097779

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 836 à 838 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: les lots 308-98, 309-61, 633 et 634, une partie des lots 308 et 309 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097612

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 446-892 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Remplacer: les lots 446-423-2, 446-779-2, une partie des lots 446-422, 446-423, 446-779, 446-423-1, 446-779-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 février 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097521

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 225A-375 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Remplacer: le lot 225A-266 et une partie du lot 225A-267 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 février 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097406

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 782 à 833 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: une partie des lots 332-539, 332-735, 332-737 et 332 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097241

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 776 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: les lots 712 et une partie du lot 332 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097089

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 777 à 781 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: les lots 417-235, 418-917-3, 418-917-4 et une partie des lots 417, 418, 418-917 et la partie restante du lot 417-283 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097010

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 834 et 835 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Remplacer: le lot 418-915-2 et une partie des lots 418-915 et 418 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097460

Canton de Signay

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 18A-414 à 18A-416 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mars 1984

Remplacer: les lots 18A-201 à 18A-204 et une partie du lot 18A-205 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 mars 1984

Cadastre: Signay, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 9 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263862

Canton de Templeton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot B-602 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Remplacer: une partie des lots B-568 à B-571 du bloc B en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mars 1984

Cadastre: Templeton, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: Val-des-Monts

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 263892

Ville de Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 133-227 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Remplacer: les lots 133-15, 133-16, 133-222 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 février 1984

Cadastre: Terrebonne, ville de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 097419

Canton de Wendover

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16-181 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mars 1984

Remplacer: le lot 16-174 une partie des lots 16-89, 16-180 et la partie restante du lot 16-69 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mars 1984

Cadastre: Wendover, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

34881 264105

Canton de Wickham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 425-29 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mars 1984

Remplacer: le lot 425-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er mars 1984

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Wickham

Québec, le 7 mars 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
34881 263109

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er novembre 1984, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale provinciale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé, ville:
Région 01, district 02

Une section de la route Grande-Anse, vis-à-vis les lots 403-4 à 397-1 du rang I ouest, canton de Fox, sur une longueur approximative de 478 mètres.

Une section de la route de l'Église (ancienne route 6) vis-à-vis les lots 407-3 à 403-4 du rang I ouest, canton de Fox, sur une longueur approximative de 1 008 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Rousseau:

Dans la municipalité de Saint-Hippolyte, paroisse:
Région 6-4, district 63

La rue Laberge (ancien chemin des Hauteurs) de son intersection avec le chemin des Hauteurs à son intersection avec le chemin des Hauteurs, vis-à-vis les lots P.-23D, P.-23F, P.-23E et 23G, sur une longueur approximative de 450 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Saguenay:

Dans la municipalité de Chutes-aux-Outardes, village:
Région 3-1, district 97

Deux sections de l'ancienne route 138, de son intersection avec la route 138 à la limite avec la municipalité de Ragueneau, vis-à-vis le lot P-9 rang I canton Ragueneau, sur une longueur approximative de 110 mètres et de l'ancienne route 138, de son intersection avec la route 138 à son intersection avec la route 138, vis-à-vis les lots P.-6, P.-7, P.-8 et P.-9 du rang I canton Ragueneau, sur une longueur approximative de 1 173 mètres.

Québec, le 8 mars 1984

Le ministre des Transports,
34911 JACQUES LÉONARD

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale provinciale d'Abitibi-Est:

Dans la municipalité de Val-d'Or, ville:
Région 08, district 84

Une section de l'ancienne route 59 (3e Avenue), de son intersection avec la 4e Rue en direction est et son intersection avec la voie de contournement, vis-à-vis les lots 61-A, 62-A, B1-14, B1-34 et B1-35 du rang VIII, sur une longueur approximative de 2 312 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Bertrand:

Dans la municipalité de Sainte-Julie, ville:
Région 6-2, district 56

Une section du chemin du Fer-à-Cheval, de la limite avec la ville de Saint-Bruno-de-Montarville en direction générale nord, vis-à-vis les lots P.-298, P.-297, P.-296, P.-295, P.-294 et P.-105, sur une longueur approximative de 628 mètres.

Circonscription électorale de Saint-Hyacinthe:

Dans la municipalité de Saint-Hyacinthe, ville:
Région 6-1, district 51

Une section de la route 116, de son intersection avec la route 137 à la limite du village de Sainte-Rosalie, vis-à-vis les lots 173, 174, 193, 194, 196, 196, 197, 198, 202 et 206, sur une longueur approximative de 1 450 mètres.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er novembre 1984, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale provinciale de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé, ville:
Région 01, district 02

Une section de la route Grande-Anse, vis-à-vis les lots 403-4 à 397-1 du rang I ouest, canton de Fox, sur une longueur approximative de 478 mètres.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale provinciale d'Abitibi-Est:

Dans la municipalité de Val-d'Or, ville:
Région 08, district 84

Une section de l'ancienne route 59 (3e Avenue), de son intersection avec la 4e Rue en direction est et son intersection avec la voie de contournement, vis-à-vis les lots 61-A, 62-A, B1-14, B1-34 et B1-35 du rang VIII, sur une longueur approximative de 2 312 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Bertrand:

Dans la municipalité de Sainte-Julie, ville:
Région 6-2, district 56

Une section du chemin du Fer-à-Cheval, de la limite avec la ville de Saint-Bruno-de-Montarville en direction générale nord, vis-à-vis les lots P.-298, P.-297, P.-296, P.-295, P.-294 et P.-105, sur une longueur approximative de 628 mètres.

Circonscription électorale de Saint-Hyacinthe:

Dans la municipalité de Saint-Hyacinthe, ville:
Région 6-1, district 51

Une section de la route 116, de son intersection avec la route 137 à la limite du village de Sainte-Rosalie, vis-à-vis les lots 173, 174, 193, 194, 196, 196, 197, 198, 202 et 206, sur une longueur approximative de 1 450 mètres.

Québec, le 8 mars 1984

Le ministre des Transports,
34911 JACQUES LÉONARD

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er novembre 1984, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale provinciale de Saguenay:

Dans la municipalité de Ragueneau, paroisse:
Région 3-1, district 97

Trois sections de l'ancienne route 138, vis-à-vis les lots P.-50, P.-51, P.-52, P.-53 et P.-54 du rang I, canton de Ragueneau, sur une longueur approximative de 1 067 mètres, vis-à-vis les lots 44, 45, 46 et 47 du rang I, canton de Ragueneau, sur une longueur approximative de 854 mètres et de son intersection de la route 138 à la limite avec la municipalité de Chutes-aux-Outardes village, vis-à-vis les lots P.-10 et 11 du rang I, canton de Ragueneau, sur une longueur approximative de 440 mètres.

Québec, le 8 mars 1984

Le ministre des Transports,
34911 JACQUES LÉONARD

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er novembre 1984, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale provinciale de Maskinongé:

Dans la municipalité de Yamachiche, village:
Région 04, district 43

Une section de l'ancienne route 2 (rue Bellemare), vis-à-vis le lot P.-844, concession nord de la Petite-Rivière, sur une longueur approximative de 430 mètres.

Québec, le 8 mars 1984

Le ministre des Transports,
34911 JACQUES LÉONARD

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale provinciale de Bellechasse:

Dans la municipalité de Saint-Léon-de-Standon, paroisse:
Région 3-2, district 22

Le chemin d'accès, de son intersection avec l'ancienne route 53 à son intersection avec la route 277, vis-à-vis les lots 291 et 292 du rang I, sur une longueur approximative de 118 mètres.

L'ancienne route 53, de son intersection avec la route 277 à son intersection avec la route 277, vis-à-vis les lots 291 à 337 du rang I, sur une longueur approximative de 1 715 mètres.

La route de l'Église, de son intersection avec l'ancienne route 53 en direction sud-ouest, vis-à-vis les lots 314 et 315 du rang I et 164 et 165 du rang XI, sur une longueur approximative de 670 mètres.

Le chemin du Moulin, de son intersection avec la route de l'Église en direction sud, vis-à-vis le lot 165, rang XI, sur une longueur approximative de 176 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Laviolette:

Dans la municipalité de Grand-Mère, ville:
Région 04, district 43

Le chemin rang Saint-Louis, vis-à-vis les lots 115 et 116 de la concession de la Grand-Mère et le lot 117 du rang Saint-Olivier, sur une longueur approximative de 39 mètres.

Le chemin Saint-Jean-des-Piles (8e Rue, rang Saint-Louis « partie 4e Rue » et chemin des Piles), vis-à-vis les lots 119 à 133, rang Saint-Olivier, P.-102 à P.-116, rang concession de la Grand-Mère, 255 à 259, concession du chemin des Piles côté nord-ouest et les lots 259 à 265 du rang de la concession des Piles ou rang VII.

Le chemin Sainte-Flore (50e Avenue), vis-à-vis les lots P.-144 à P.-190 de la concession du chemin des Piles côté sud-est et les lots 206 à 208, 211 à 238 de la concession du chemin des Piles côté nord-ouest, sur une longueur approximative de 4 400 mètres.

Le boulevard Saint-Onge (25e Rue), du chemin Sainte-Flore, à la 10e Avenue, vis-à-vis le lot P.-144 de la concession du chemin des Piles côté sud-est, sur une longueur approximative de 2 200 mètres.

Le chemin de Desserte, de la 15e Rue à l'échangeur de la 6e Avenue, vis-à-vis les lots 164 et 147 à 141 de la concession du chemin des Piles côté sud-est, sur une longueur approximative de 1 700 mètres.

Le chemin de Desserte, du chemin Vallée-du-Parc en direction nord-est, vis-à-vis les lots 187 à 185 du rang concession du chemin des Piles côté sud-est, sur une longueur approximative de 750 mètres.

Le chemin du rang Saint-Olivier (15e Rue), vis-à-vis les lots P.-122 à P.-133 du rang Saint-Olivier et longeant le lot P.-141 de la concession du chemin des Piles côté sud-est, sur une longueur approximative de 1 800 mètres.

Le rang Saint-Anatole (100e Rue, 65e Avenue, partie de la 103e Rue), vis-à-vis les lots P.-207, P.-208, P.-210 de la concession du chemin des Piles côté nord-ouest et les lots P.-537 à P.-542 du rang I Saint-Anatole, sur une longueur approximative de 2 800 mètres.

Le chemin du Lac-des-Piles (35e Rue), de son intersection avec la 50e Avenue en direction ouest, vis-à-vis les lots P.-227, P.230 et P.-234 de la concession du chemin des Piles côté nord-ouest et les lots P.-451 à P.-441 du rang II ou Saint-Alexandre et les lots P.-462 à P.-464 du rang III Saint-Théophile et 437 et 436 du rang IV ou Saint-Alexandre, sur une longueur approximative de 4 200 mètres.

L'ancien chemin des Piles (50e Avenue partie), vis-à-vis les lots P.-141 à P.-144 de la concession du chemin des Piles côté sud-est, les lots P.-116 à P.-122 du rang Saint-Olivier et les lots P.-238 à P.-258 concession du chemin des Piles côté nord-ouest, sur une longueur approximative de 3 750 mètres.

Une partie de la 6e Avenue, de la 25e Rue en direction sud-ouest, vis-à-vis les lots 145, 146, 147, 164, 165 et 166 de la concession du chemin des Piles côté sud-est et 73 et 74 rang Sainte-Catherine, sur une longueur approximative de 1 000 mètres.

Une partie de la 5e Avenue, du côté est viaduc Sainte-Catherine à la route 153, incluant la voie d'accès, vis-à-vis les lots 73, 72 rang Sainte-Catherine et 146 et 147 concession du chemin des Piles côté sud-est, sur une longueur approximative de 530 mètres.

Le rang Saint-Louis (partie 4e Rue), de la 21e Avenue en direction nord-ouest, vis-à-vis les lots 128, 129 et 130 du rang Saint-Olivier et les lots 102 et 103 du rang concession de la Grand-Mère, sur une longueur approximative de 376 mètres.

Une partie de la 5e Rue, de la 21e Avenue du chemin Saint-Jean-des-Piles, vis-à-vis les lots 130 et 131 du rang Saint-Olivier, sur une longueur approximative de 18 mètres.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er juillet 1984, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale provinciale de L'Assomption:

Dans la municipalité de Repentigny, ville:
Région 6-4, district 62

Une section du boulevard L'Assomption entre l'intersection boulevard Brien et l'intersection boulevard Industriel, vis-à-vis les lots 78, 76, 146, 147, 149, 151, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 161 et 162, pour une longueur approximative de 1 550 mètres.

Québec, le 8 mars 1984

Le ministre des Transports,
JACQUES LÉONARD

34911

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports

Circonscription électorale provinciale de Beauce-Sud:

Dans la municipalité de Saint-Simon-les-Mines:
Région 3-2, district 22

Une section du chemin du 6e Rang de Léry, vis-à-vis les lots P.-801 et P.-798, sur une longueur approximative de 137 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Bellechasse:

Dans la municipalité de Saint-Cyprien, paroisse:
Région 3-2, district 22

Une section de la route du 1er Rang vis-à-vis les lots P.-23 et P.-24 du rang I, canton de Langevin, sur une longueur approximative de 55 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Magloire-de-Bellechasse:
Région 3-2, district 22

Trois sections du chemin du rang Saint-Charles sud, vis-à-vis les lots 24 et 25 du rang II, canton de Bellechasse, sur une longueur approximative de 125 mètres, vis-à-vis les lots 19-A, 19-B et 19-C du rang II, canton de Bellechasse, sur une longueur approximative

de 168 mètres et vis-à-vis les lots 19 et 20 du rang I, canton de Bellechasse, sur une longueur approximative de 76 mètres.

Dans la municipalité de
Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, paroisse:
Région 3-2, district 22

Cinq sections du chemin du Lac-à-la-Raquette, vis-à-vis les lots P.-594, P.-595 et P.-597, rang 10, canton de Cranbourne, sur une longueur approximative de 314 mètres, vis-à-vis le lot P.-702, rang 11, canton de Cranbourne, sur une longueur approximative de 99 mètres, vis-à-vis le lot P.-702, rang 11, canton de Cranbourne, sur une longueur approximative de 79 mètres, vis-à-vis le lot P.-702, rang 11, canton de Cranbourne, sur une longueur approximative de 122 mètres et vis-à-vis les lots P.-701 et P.-702, rang 11, canton de Cranbourne, sur une longueur approximative de 126 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford:
Région 3-2, district 22

Deux sections de la route 204, vis-à-vis les lots 47 et 48 du rang 4, canton de Watford, sur une longueur approximative de 303 mètres et le raccordement avec la route de la station vis-à-vis les lots 47 et 48 du rang 4, canton de Watford, sur une longueur approximative de 119 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Châteauguay:

Dans la municipalité de Saint-Constant, ville:
Région 6-2, district 67

Treize sections de la route 309 (ancien chemin Saint-Rémi—Saint-Constant), vis-à-vis les lots 227 et 296, sur une longueur approximative de 104 mètres, vis-à-vis le lot 227, sur une longueur approximative de 37 mètres, vis-à-vis les lots 302 et 303, sur une longueur approximative de 130 mètres, vis-à-vis le lot 303, sur une longueur approximative de 58 mètres, vis-à-vis les lots 305 et 306, sur une longueur approximative de 93 mètres, vis-à-vis les lots 307, 308 et 309, sur une longueur approximative de 111 mètres, vis-à-vis les lots 310 et 309, sur une longueur approximative de 70 mètres, vis-à-vis les lots 313 et 314, sur une longueur approximative de 169 mètres, vis-à-vis le lot 315, sur une longueur approximative de 76 mètres, vis-à-vis les lots 315, 316 et 317, sur une longueur approximative de 58 mètres, vis-à-vis les lots 320 et 321, sur une longueur approximative de 34 mètres, vis-à-vis le lot 321, sur une longueur approximative de 148 mètres et vis-à-vis les lots 323 et 324, sur une longueur approximative de 207 mètres.

Une section du chemin Sainte-Catherine, vis-à-vis les lots P.-245 et P.-247, sur une longueur approximative de 107 mètres.

Une section de la montée des Bouleaux, vis-à-vis les lots P.-248, P.-248-6, P.-249-1, P.-248-2 et P.-248.3, sur une longueur approximative de 118 mètres.

Une section du chemin de la Petite-Côte, vis-à-vis les lots P.-111, P.-120, P.-124, P.-125 et P.-126, sur une longueur approximative de 512 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Huntington:

Dans la municipalité de Saint-Édouard, paroisse:
Région 6-2, district 67

Trois sections de la route 221, vis-à-vis les lots P.-385, P.-386, P.-387, P.-388, P.-389, P.-391, P.-392 et P.-393, sur une longueur approximative de 951 mètres, vis-à-vis les lots P.-426, P.-427 et P.-428, sur une longueur approximative de 305 mètres et vis-à-vis les lots P.-416, P.-417, P.-418, P.-419, P.-420, P.-456, P.-457, P.-458 et P.-459, sur une longueur approximative de 1 774 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Laprairie:

Dans la municipalité de Saint-Philippe, paroisse:
Région 6-2, district 67

Trois sections du rang Saint-Claude, vis-à-vis le lot P.-15, sur une longueur approximative de 86 mètres, vis-à-vis les lots P.-20, P.-27, P.-97, P.-98, P.-100, sur une longueur approximative de 275 mètres et vis-à-vis le lot P.-30, sur une longueur approximative de 70 mètres.

Circonscription électorale provinciale de
L'Assomption:

Dans la municipalité de Le Gardeur, ville:
Région 6-4, district 62

Une section de la route 344, vis-à-vis les lots 81-21, 81-20, 81-1, 78, 79-25, 79-3, 79-1, 79-24 et 78, sur une longueur approximative de 274 mètres.

Dans la municipalité de Repentigny, ville:
Région 6-4, district 62

Une section du boulevard L'Assomption entre l'intersection du boulevard Industriel et l'intersection de la rue Valmont, vis-à-vis les lots 159-11, 159-12, P.-159, P.-161-1, 161-4, 161-5, P.-161, 161-3, 161-2, 162-1-2, 162-1-3, 162-1-4, 162-1-5, 161-1-6, P.-47, P.-163, P.-164, P.-165, 165-32, P.-165, P.-166, 166-82 et P.-166, sur une longueur approximative de 1 200 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Lotbinière:

Dans la municipalité de Saint-Jacques-de-Parisville, paroisse:
Région 04, district 33

Une section du chemin Principal ouest, vis-à-vis les lots 336, 339, 340, 343, 344, 345, 346, 347 et 348, sur une longueur approximative de 808 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Emmélie, paroisse:
Région 3-2, district 28

Six sections de la route 226, vis-à-vis les lots P.-47, P.-49 et P.-53, sur une longueur approximative de 305 mètres, vis-à-vis les lots P.-54, P.-55 et P.-57, sur une longueur approximative de 305 mètres, vis-à-vis les lots P.-61 et P.-62, sur une longueur approximative de 183 mètres, vis-à-vis les lots P.-64, P.-65, P.-66 et P.-67, sur une longueur approximative de 427 mètres, vis-à-vis les lots P.-67 et P.-68, sur une longueur approximative de 213 mètres et vis-à-vis le lot P.-72, sur une longueur approximative de 92 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Matapédia:

Dans la municipalité de Saint-Damase, paroisse:
Région 01, district 07

Une section de la route 297 (chemin du 9e Rang), vis-à-vis les lots 16-A, 16-B, 17-A, rang 10 et rang 9, sur une longueur approximative de 289 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Mégantic-Compton:

Dans la municipalité de East-Angus, ville:
Région 05, district 25

Deux sections de l'ancien chemin du Ray, vis-à-vis le lot P.-13-1-9, sur une longueur approximative de 172 mètres et vis-à-vis le lot P.-13-1-10, sur une longueur approximative de 53 mètres.

Dans la municipalité de Newport, canton:
Région 05, district 25

Une section de l'ancienne route 210, vis-à-vis le lot 10-A, sur une longueur approximative de 152,4 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Montmagny-L'Islet:

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-Bon-Secours-de-L'Islet, paroisse:
Région 3-2, district 13

Une section de l'ancienne route 2 (132), vis-à-vis les lots P.-399, 400 et 401, sur une longueur approximative de 80 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Portneuf:

Dans la municipalité de Saint-Casimir, paroisse:
Région 3-1, district 29

Cinq sections de l'ancien chemin Saint-Casimir et Saint-Ubalde (route 363), vis-à-vis les lots 330, 329, 328 et 327, sur une longueur approximative de 485 mètres, vis-à-vis les lots 376, 377 et 378, sur une longueur approximative de 213 mètres, vis-à-vis les lots 378, 379, 380 et 507, sur une longueur approximative de 274 mètres, vis-à-vis le lot 331, sur une longueur approximative de 165 mètres et vis-à-vis les lots 327, 325, 324 et 323, sur une longueur approximative de 305 mètres.

Circonscription électorale de Rimouski:

Dans la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard, paroisse:
Région 01, district 07

Une section du chemin du 4e Rang ouest, vis-à-vis le lot P.-269, sur une longueur approximative de 216 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Rousseau:

Dans la municipalité de Chertsey, canton:
Région 6-4, district 62

Une section du chemin du VIe Rang, vis-à-vis les lots P.-58 et P.-57, sur une longueur approximative de 563 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Saguenay:

Dans la municipalité de Ragueneau, paroisse:
Région 3-1, district 97

Trois sections de l'ancienne route 138, vis-à-vis le lot P.-44, rang I, canton de Ragueneau, sur une longueur approximative de 100 mètres, vis-à-vis les lots P.-47 et P.-48, rang I, canton de Ragueneau, sur une longueur approximative de 98 mètres et vis-à-vis les lots P.-49 et P.-50, rang I, canton de Ragueneau, sur une longueur approximative de 110 mètres.

Circonscription électorale provinciale de Saint-Jean:

Dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, paroisse:
Région 6-2, district 67

Deux sections de l'ancienne route 52, vis-à-vis le lot P.-401, sur une longueur approximative de 76 mètres et vis-à-vis le lot P.-494, sur une longueur approximative de 123 mètres.

Québec, le 8 mars 1984

Le ministre des Transports,
JACQUES LÉONARD

34911

Projets de loi privés — Avis concernant les

Ville de Granby

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Granby s'adressera au Parlement, à sa présente ou à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant sa charte, notamment pour:

1. Permettre l'adoption de règlements municipaux lors d'un ajournement des séances du Conseil;

2. pour réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme;

3. pour réglementer la construction et l'usage de voies pour vélocipèdes et l'aménagement de voies piétonnières;

4. pour permettre à la ville de réglementer ou prohiber le stationnement sur tout terrain de stationnement public ou privé;

5. pour réglementer les dépotoirs dans la ville et notamment les cimetières d'automobiles;

6. pour permettre à la ville, sur autorisation préalable de la Commission municipale du Québec, de porter son enchère, lors d'une vente pour taxes, au moment de l'évaluation municipale;

7. pour permettre au greffier de la Cour municipale de procéder à l'ajournement des causes apparaissant sur le rôle de la Cour en l'absence du juge municipal;

8. pour permettre à la ville d'autoriser, par résolution, la destruction des dossiers de la Cour municipale, terminés depuis plus de cinq (5) ans;

9. pour permettre à la ville de créer un fonds de réserve aux fins de financer le programme d'auto-assurance de la ville;

10. pour régulariser la procédure d'imposition relative au Règlement 1168-78 de la ville de Granby;

11. pour permettre à la ville d'acquérir, de gré à gré, ou par voie d'expropriation, tout immeuble requis pour fins de réserves foncières, d'habitation, d'équipements communautaires, de culture, de culte, de santé, de centre de congrès ou de transport en commun, ainsi que tout immeuble désuet ou dont l'occupation est nocive, les administrer, les aliéner ou les louer à des fins résidentielles, commerciales ou publiques;

12. pour permettre à la ville d'acquérir, de gré à gré, ou par voie d'expropriation, tout immeuble dont l'acquisition est jugée approprié pour fins de commerces, d'administration, d'hôtellerie ou d'industries dans les secteurs commerciaux de son territoire et, pour les mêmes fins, y ériger des édifices, les administrer ou les louer à des fins résidentielles commerciales ou publiques;

13. pour permettre à la ville de demander que le gouvernement constitue une personne en corporation sans but lucratif ayant pour objet l'acquisition d'immeubles bâtis ou non et chargée d'administrer en lieu et place de la ville, les immeubles acquis en vertu des pouvoirs conférés à la ville par la Loi privée;

14. autoriser le Conseil, par règlement, aux conditions et dans les secteurs de la ville qu'il détermine, à accorder des subventions aux fins suivantes:

a) la rénovation, la restauration, l'agrandissement, la construction, la reconstruction, la transformation, le transport et la démolition de bâtiments, à caractère résidentiel;

b) la rénovation, la restauration, la transformation, le transport et la démolition des bâtiments ou partie de bâtiments à caractère commercial;

c) la rénovation, la restauration, la construction et la transformation de passages ouverts au public, situés sur un immeuble pouvant être situé sur une propriété privée de la ville ou d'un de ses organismes, reliant entre eux deux ou plusieurs lieux publics, tels que et de façon non limitative: rue, parc, place publique, terrain de stationnement, passage piétons;

d) la rénovation, la restauration, la transformation et la construction de débarcadères et de zones d'attente pour le transport en commun et les taxis;

e) l'aménagement des terrains, tel que et de façon non limitative: l'aménagement paysager, les plantations d'arbres et d'arbustes, les travaux de déblai et de remblai;

f) l'aménagement de terrain de stationnement sur un immeuble privé dans le cas du regroupement des besoins de deux bâtiments et plus à caractère résidentiel, commercial, institutionnel ou la combinaison des trois.

g) la modification au raccordement du service de distribution de l'électricité, du téléphone et de la télévision câblée et à leurs accessoires, lorsque cette modification est occasionnée par l'enfouissement des fils ou leur déplacement hors d'une rue;

15. d'autoriser le Conseil, par règlement à constituer un fond de stationnement au centre-ville qui permettrait de remplacer les exigences du règlement de zonage en matière de places de stationnement par une somme compensatoire;

16. de permettre l'application des dispositions des articles 412 20° et 412 20.1° de la Loi sur les cités et villes à la réglementation municipale de Granby en l'adaptant;

17. pour autoriser le Conseil à réglementer, la vente d'articles à l'extérieur d'un bâtiment permanent.

Granby, le 14 mars 1984

Le procureur de la ville,
34925-15-4 ME GUY ARSENAULT

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Avis est par les présentes donné que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'adressera au Parlement, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte en lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières suivantes:

1. pour autoriser le conseil à accorder, par règlement, un droit exclusif à des groupes ou personnes de stationner leurs véhicules sur certaines rues;

2. pour réglementer ou prohiber le stationnement de véhicules sur tout terrain ou dans tout bâtiment, après entente avec le propriétaire;

3. pour obliger tout propriétaire de bicyclette à obtenir de la municipalité un permis permanent n'excédant pas 5 $, pour prescrire l'obligation de tenir ce permis attaché au véhicule et pour permettre à la municipalité de conclure une entente avec un tiers pour la délivrance du permis;

4. pour réglementer et autoriser ou prohiber la vente d'articles autres que des aliments à l'extérieur d'un bâtiment permanent;

5. pour obliger toute personne qui souille le domaine public à effectuer le nettoyage à ses frais;

6. pour autoriser le greffier de la Cour municipale, en l'absence du juge, à procéder à l'ajournement des causes et autoriser que les signatures du greffier ou de l'assistant-greffier de la Cour soient gravées, lithographiées ou imprimées;

7. pour autoriser le conseil à décréter la destruction des dossiers terminés depuis plus de cinq (5) ans relativement à des infractions aux lois du Québec, aux règlements municipaux ou autre législation;

8. pour décréter que malgré toute loi à ce contraire toutes les amendes réclamées et recouvrées par la Cour municipale appartiennent à la ville;

9. pour autoriser le conseil à créer un fonds de réserve d'auto-assurance n'excédant pas 500 000 $ et pour préciser les modalités de l'administration de ce fonds;

10. pour décréter que les règlements adoptés par le Conseil de la ville avant le 1er janvier 1982, qui devaient être publiés conformément à la loi et qui ne l'ont pas été, sont réputés être en vigueur et avoir force de loi depuis la date de leur adoption ou approbation, et que les règlements adoptés par le conseil avant le 1er janvier 1982 qui n'ont pas reçu les signatures du maire et du greffier, conformément à la loi, entrent en vigueur depuis la date de leur publication;

11. pour abroger les articles 1 et 4 à 15 inclusivement de même que le deuxième paragraphe de l'article 3 du chapitre 157 des lois de 1960.

et pour toute autre fin.

Montréal, le 15 mars 1984

Les procureurs de la ville,
34696-13-4 VIAU, HÉBERT, DENAULT

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Professionnel considéré non participant

Avis est, par la présente, donné, que la Régie de l'assurance-maladie du Québec a émis une ordonnance, le 27 mars 1984, concernant M. Michel Gingras, pharmacien, exerçant au 399 des Cèdres, Baie-Comeau, QC, G5C 1S5, aux termes de laquelle ce professionnel est considéré comme un professionnel non participant pour une période de six mois à partir du 5 mai 1984 jusqu'au 4 novembre 1984 inclusivement.

Sillery, le 4 avril 1984

Le secrétaire,
34945 DENIS MORENCY

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 13 décembre 1983, convertissant la corporation « FOYER STE-ANNE » en celle de « CENTRE D'ACCUEIL SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE », constituée le 31 octobre 1966,

dont les objets sont similaires à ceux d'un établissement institué en vertu du chapitre précité, en un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE D'ACCUEIL SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre d'accueil.

Le siège social de l'établissement est à La Pocatière dans le district judiciaire de Kamouraska.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852 1294-8642

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BELLECHASSE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 9 février 1984, instituant un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BELLECHASSE ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Saint-Lazare dans le district judiciaire de Montmagny.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852 2167-1920

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES APPALACHES

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes suppléentaires, en date du 27 janvier 1984, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE ST-PAMPHILE ».

Changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES APPALACHES »

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852 1332-5345

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARTAGE DES EAUX

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 17 février 1984, instituant un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARTAGE DES EAUX ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Rouyn dans le district judiciaire de Rouyn-Noranda.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

34852 2167-1946

Soumissions — Demandes de

Paroisse de Sainte-Catherine
(Chauveau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Sainte-Catherine» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 266 000 $ d'obligations de la paroisse de Sainte-Catherine datées du 28 mai 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 28 novembre et 28 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 30 avril 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 28 mai 1984.

Tableau d'amortissement — 266 000 $

Année	Capital
28 mai 1985	9 000 $
28 mai 1986	10 000
28 mai 1987	12 000
28 mai 1988	14 000
28 mai 1989	15 000
28 mai 1989	206 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Sainte-Catherine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 28 mai 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 455(466) — 16 000 $ travaux de voirie; 463 — 250 000 $ construction d'un réservoir souterrain.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 30 avril 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 30 avril 1984 à 20 h, à la salle du Conseil, 24, Louis-Joliette, paroisse de Sainte-Catherine, comté de Chauveau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Sainte-Catherine, comté de Chauveau, le 2 avril 1984

Le secrétaire-trésorier,
MARCEL GRENIER

Hôtel de ville
1, rue Rouleau
paroisse de Sainte-Catherine
comté de Chauveau, QC G0A 3M0
téléphone: 875-2211, code 418 34969

Paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup
(Maskinongé)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 238 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup datées du 28 mai 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 28 novembre et 28 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 30 avril 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 28 mai 1984.

Tableau d'amortissement — 238 000 $

Année	Capital
28 mai 1985	7 000 $
28 mai 1986	7 000
28 mai 1987	8 000
28 mai 1988	10 000
28 mai 1989	11 000
28 mai 1989	195 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 28 mai 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 193 — 100 000 $ achat de matériaux et voirie; 194 — 9 500 $ parc de maisons mobiles; 215 — 16 500 $; 222/E — 18 500 $; 224/E — 12 000 $ travaux d'aqueduc; 237 — 81 500 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 30 avril 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 30 avril 1984 à 20 h, au bureau municipal, 110, 2e Avenue, paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, comté de Maskinongé, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, comté de Maskinongé, le 4 avril 1984

Le secrétaire-trésorier,
GILLES PROULX

Bureau municipal
110, 2e Avenue
paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup
comté de Maskinongé, QC J5V 1X1
téléphone: 228-5331, code 819 34968

Ville de Sorel
(Richelieu)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sorel» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 990 000 $ d'obligations de la ville de Sorel datées du 28 mai 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 28 novembre et 28 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 2 mai 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 28 mai 1984.

Tableau d'amortissement — 990 000 $

Année	Capital
28 mai 1985	13 000 $
28 mai 1986	15 000
28 mai 1987	17 000
28 mai 1988	19 000
28 mai 1989	22 000
28 mai 1989	904 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sorel s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 28 mai 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1174 — 14 000 $ restauration de bâtisses; 1190 — 25 000 $ rachat de journées de maladie; 1193 — 65 000 $ aqueduc, égout, voirie; 1198 — 34 900 $ rénovation bibliothèque municipale; 1208 — 211 400 $ voirie; 1209 — 94 000 $ restauration de bâtisses; 1210 — 326 700 $ aqueduc, égouts; 1211 — 43 000 $ aménagement de parcs; 1212 — 84 000 $ restauration de bâtisses; 1222 — 24 000 $ aqueduc, égout; 1224 — 68 000 $ aménagement bibliothèque municipale.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 2 mai 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 2 mai 1984 à 19 h, à l'hôtel de ville, 71, rue Charlotte, ville de Sorel, comté de Richelieu, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sorel, comté de Richelieu, le 2 avril 1984

Le greffier,
JEAN CHARBONNEAU

Hôtel de ville
71, rue Charlotte
ville de Sorel
comté de Richelieu, QC J3P 5N6
téléphone: 742-4583, code 514 34970

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DES SEIGNEURIES

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DES SEIGNEURIES », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1983 06 17.

Le siège principal de l'association est à Sainte-Cécile, district judiciaire de Trois-Rivières.

L'inspecteur général des institutions financières,
34965 JEAN-MARIE BOUCHARD

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE POULETTES DU QUÉBEC

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE POULETTES DU QUÉBEC » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 23 mars 1984.

Le siège principal de l'association est à Longueuil, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
34873 2166-2721

SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'OEUFS DE CONSOMMATION DES RÉGIONS DE NICOLET-SHERBROOKE (UPA)

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1984 01 09, autorisé le SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'OEUFS DE CONSOMMATION DE LA RÉGION DE NICOLET (UPA) à changer son nom en celui de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'OEUFS DE CONSOMMATION DES RÉGIONS DE NICOLET-SHERBROOKE (UPA) ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 12 janvier 1984.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
34901 1325-5187

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000008-842

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation bancaire légalement constituée, ayant son bureau au 106, rue Racine est, Chicoutimi, district de Chicoutimi, demanderesse, contre LAVAL ÉMOND, domicilié et résidant au 1170, rue Jolliet, Chicoutimi, district de Chicoutimi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, ayant son bureau au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, district de Chicoutimi, mis en cause.

« Un terrain, de figure irrégulière, faisant partie du lot numéro vingt-sept-A (ptie 27-A) du Troisième Rang nord-est du chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, mesurant environ trois cent cinquante-trois pieds (353 pi) dans sa ligne ouest, deux cent soixante-neuf pieds (269 pi) dans sa ligne sud, deux cent quatre-vingt-deux pieds (282 pi) environ dans sa ligne est et quatre cent quatre-vingt-dix-huit pieds (498 pi) en ligne droite, dans sa ligne nord, d'un piquet à l'ouest à l'autre piquet à l'est, lesdits piquets tels qu'actuellement plantés et borné au nord par le chemin public actuel, des côtés est et sud par le résidu du terrain de M.M. Jean-Paul Laberge et Olivier Laberge et à l'ouest encore par le résidu du terrain desdits MM. Laberge, suivant une ligne droite distante à son extrémité nord de neuf cents pieds (900 pi) et à son extrémité sud de six cent quatre-vingt-un pieds (681 pi) courant nord-est de la ligne de division des lots numéros vingt-sept et vingt-six, des mêmes rang, canton et cadastre susdits, avec circonstances et le tout tel qu'actuellement piqueté et ce, à la satisfaction de l'acquéreur. Avec de plus le droit de passer à pied sur une lisière de terrain d'une largeur d'environ quinze pieds faisant partie des lots numéros vingt-sept-A, vingt-sept-A-vingt-deux, vingt-sept-A-vingt-trois et vingt-sept-A-vingt-quatre (pties 27-A, 27-A-22, 27-A-23 et 27-A-24) du Troisième Rang nord-est du chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, laquelle lisière longe le côté ouest du terrain de M. Raymond Gauthier, pour permettre de communiquer du terrain sus-vendu à la rivière Saguenay; le tout, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 2 300,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le SEIZIèME jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 9 mars 1984 34853

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000005-848

SOCIÉTÉ ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LA BAIE, aux droits et pouvoirs de la Caisse d'entraide économique de la Baie, corporation légalement constituée ayant un bureau au 1220, avenue du Port, ville de La Baie, district de Chicoutimi, demandeur, contre JEAN-CLAUDE CÔTÉ, demeurant et domicilié au 120, avenue du Parc, ville de La Baie, district de Chicoutimi, et JEANNOT GILBERT, demeurant et domicilié au 135, avenue de la Baie, ville de La Baie, district de Chicoutimi, défendeurs conjoints et solidaires.

« Un terrain de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent quarante-quatre (ptie no 344) au cadastre officiel du village de Bagotville, division d'enregistrement de Chicoutimi. Ledit terrain mesurant cent vingt-six pieds et soixante-dix-huit centièmes (126,78 pi) vers le sud, cent quatre-vingt-six pieds et dix-neuf centièmes (186,19 pi) et cent soixante et un pieds et vingt-quatre centièmes (161,24 pi) vers l'ouest, trois cent soixante-dix-neuf pieds (379 pi) et cent cinq pieds et soixante-six centièmes (105,66 pi) vers le nord-est, cent vingt-quatre pieds et quarante-deux centièmes (124,42 pi) et soixante-quatre pieds et trente-huit centièmes (64,38 pi) vers l'est, deux cent seize pieds et vingt-sept centièmes (216,27 pi) vers le sud-ouest, borné comme suit: vers le sud par une partie du lot numéro trois cent quarante-quatre (ptie no 344) au cadastre officiel du village de Bagotville, propriété de Les Galeries de la Baie Inc., vers l'ouest par le lot

trois cent quarante-six (lot no 346) du cadastre officiel du village de Bagotville, vers le nord-est par une partie du lot numéro trois cent quarante-quatre (ptie no 344) (ligne de transmission électrique) et par une partie du lot trois cent quarante-quatre (ptie no 344) propriété de Henri Perron ou représentants, vers l'est par la partie du lot trois cent quarante-quatre (ptie no 344) propriété de M. Henri Perron ou représentants et partie par la rue Saint-Stanislas, (344-8) et vers le sud-ouest par une partie du lot trois cent quarante-quatre (ptie no 344) propriété de Les Galeries de la Baie Inc. Le tout, sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 3 525,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le SEIZIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 9 mars 1984 34854

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Gaspé
No 110-02-000121-825

LA COMPAGNIE DE FINANCE HOUSEHOLD DU CANADA, corporation dûment constituée, ayant son bureau à Chandler, district de Gaspé, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU GÉRALD ATHOT et COLETTE DESCHÊNES ATHOT, domiciliés à Cap-d'Espoir, district de Gaspé, partie défenderesse.

« Une propriété située à Cap-d'Espoir, ville de Percé, comté de Gaspé, connue et désignée comme étant la subdivision quatre du lot originaire deux cent trente-neuf (239-4) du Premier Rang est du Cap-d'Espoir à l'Anse-à-Beaufils, cadastre officiel du canton de Percé; le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 3 650,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI CINQUIÈME jour de JUIN 1984 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 2 avril 1984 34926

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001267-825

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau à Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre FERNAND LAFRENIÈRE, domicilié et résidant à R.R. no 1, Wilson's-Corners, QC, partie défenderesse.

« Un lopin de terre connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-six (ptie 26) au cadastre officiel pour le rang Six (rg 6), canton de Wakefield, et étant plus particulièrement décrit comme suit: mesurant cent pieds (100 pi) dans sa ligne nord; cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans sa ligne est, cent quarante pieds (140 pi) dans sa ligne sud-ouest et soixante pieds (60 pi) dans sa ligne ouest et étant borné comme suit: au sud-ouest, à l'ouest et au nord par une autre partie du même lot, la propriété de Florimond Lacombe ou représentants, et à l'est par partie du lot vingt-six (ptie 26), rang Six (rg 6), canton de Wakefield, la propriété de Gilles Lacombe ou représentants, tel qu'acquis aux termes d'un acte de vente enregistré à la division de Gatineau, sous le numéro 92395. Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes pouvant affecter ledit immeuble et avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances ».

Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Fernand Lafrenière.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trois mille quatre cent cinquante et un (3 451,00 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le HUITIÈME jour de JUIN 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 29 mars 1984 34879

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
Nos 250-02-000142-833
250-18-000042-831

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 553, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU LOUIS PHILIPPE LEPAGE, en son vivant domicilié et résidant à Whitworth, comté de Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Formant partie du lot 14-A du rang Nord du Vieux Chemin Témiscouata du canton de Whitworth, borné à l'ouest à monsieur Léopold Pelletier ou représentants, au nord-est à monsieur Philippe Langlois ou représentants, à l'est à madame Cécile Laverrière ou représentants et au sud-ouest à la route 185, le tout borné au lot 14-A du rang Nord du Vieux Chemin Témiscouata du canton de Wh.tworth et mesurant à l'ouest environ 110 pieds anglais; au nord-est, environ 74,5 pieds anglais; à l'est, environ 140 pieds anglais et au sud-ouest, environ 102 pieds anglais; le tout représentant une superficie approximative de 10 750 pieds carrés anglais avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, et fixé à la somme de 950,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MARDI VINGT-NEUVIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 27 mars 1984 34874

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004736-839

BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre HASMET KANSIZ, domicilié et résidant au 668, de Gaspé, appartement 115, Île-des-Soeurs, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les fractions comprenant:

a) la subdivision sept cent un du lot originaire quatre mille huit cent soixante-douze (4872-701) figurant au cadastre de la paroisse de Montréal;

b) la subdivision A-quatre-vingt-un du lot originaire quatre mille huit cent soixante-douze (4872-A 81) figurant au cadastre susdit; et

c) une quote-part indivise dans les parties communes, soit les subdivisions un et deux du lot originaire quatre mille huit cent soixante-douze (4872-1 et 2) figurant audit cadastre, le tout étant rattaché aux propriétés décrites ci-dessus et le tout tel qu'il a été établi dans la déclaration de copropriété reçue par Stuart M. Millowitz, notaire, et enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2924403.

Sous réserve d'une servitude créée par acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1956575.

Sous réserve d'une servitude créée par acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2812223. »

La mise à prix est fixée à 10 692,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEIZIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 6 mars 1984 34923

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011624-820

CORPORATION D'HYPOTHÈQUES DELORIMIER LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 4292, rue Delorimier, ville et district de Montréal, demanderesse, contre PIERRE CÔTÉ, domicilié et résidant au 400, rue Sherbrooke est, appartement 105, ville et district de Montréal, et BENOIT RATTÉ, domicilié et résidant au 1230, rue Beaubien est, appartement 31, ville et district de Montréal, et LES HÉRITIERS DE GEORGES HEPPELL, en son vivant domicilié et résidant au 858, rue Saint-Charles, cité de Saint-Lambert, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement situé sur le côté nord-ouest de la rue Ontario est, en la ville de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille trois cent cinquante-neuf (1359-84) des plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, avec bâtisses dessus construites, à trois étages en brique, portant les numéros d'immeubles 2365, 2367, 2371 et 2373 de ladite rue Ontario est, dont le mur nord-est est mitoyen d'après un acte entre Mac Donald Tobacco Inc. et Louis Leblanc, reçu devant Gaston Gratton, notaire, le vingt-deux janvier mil neuf cent cinquante-huit (1958), enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1321090. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 15 540,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1984 à DEUX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 mars 1984 34946

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000625-796

ROLAND GINGRAS, PAUL-ÉMILE GINGRAS et DAME GILBERTE GINGRAS, demandeurs, contre DAME MATILDA CHEUNG, 675, chemin Rockland, ville de Mont-Royal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Aylmer (autrefois rue Shuter), ville de Montréal, mesurant une largeur de vingt-sept pieds et six pouces (27 pi 6 po) par une profondeur de cent dix pieds et six pouces (110 pi 6 po), mesures anglaises et plus ou moins, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro mille huit cent cinquante-neuf (1859) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, de la ville de Montréal; avec toutes constructions dessus élevées, et notamment deux maisons portant les numéros 3553 et 3551 de ladite rue Aylmer, dont le mur nord-ouest est mitoyen, le mur nord-ouest de ladite maison 3551 de la rue Aylmer étant toutefois élevé en entier sur le lot voisin 1822-20 du susdit cadastre dont le vendeur est propriétaire; avec droit de vue sur le lot originaire

numéro mille huit cent cinquante-huit (1858) auxdits plan et livre de renvoi officiels, tel que créé dans un acte de vente par dame Eugénie William, épouse de Francis Morand à monsieur Roger Christin, reçu devant D.A. Léonard, notaire, le trois juin mil neuf cent quarante-sept, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 696463; avec droit de passage à perpétuité en commun à pied et en voiture dans la ruelle numéro 1822-15A du susdit cadastre, touchant à l'arrière partie de l'emplacement présentement vendu pour communiquer dans une autre ruelle d'environ onze pieds de largeur conduisant à la rue Durocher, mais sujet à un droit d'égout dans cette dernière ruelle en faveur de Alexander M. Foster, ancien propriétaire dudit immeuble, cette dernière ruelle étant connue comme lot no 1822A du susdit cadastre; tel que le tout se trouve actuellement, avec tous les droits inhérents audit immeuble, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 23 754,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 mars 1984 34947

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006866-816

VITRERIE BOUCHARD INC., corporation politique légalement incorporée, ayant un bureau au 9300, boulevard Ray-Lawson, ville d'Anjou, district de Montréal, demanderesse, contre BRUNO CHAPARD, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Programmation B.C. Enrg., ayant un bureau au 10566, rue Bélair, Pierrefonds, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Moitié indivise d'un immeuble désigné comme étant le lot quatre cent soixante-huit du cadastre numéro trente-sept de la paroisse de Sainte-Geneviève (37-468), avec bâtisse dessus construite et portant le numéro d'immeuble 10566, rue Bélair à Pierrefonds. »

La mise à prix est fixée à 7 878,75 $, soit la moitié de l'évaluation de l'immeuble divisée par 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 mars 1984 34948

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004331-786
S. 5644

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé, ayant son siège social et son bureau dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre DRUMBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et son bureau principal dans les ville et district de Québec, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision sept du lot originaire numéro cent seize (116-7 ptie) du cadastre officiel révisé de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire, division d'enregistrement de Lévis, de figure irrégulière, borné au nord-est du point A au point B, sur une distance d'environ 939,0 pieds, par une partie du lot numéro cent seize (116 ptie); au sud-est, du point B au point C, sur une distance d'environ 407,0 pieds, par une partie du lot numéro cent seize (116 ptie) appartenant aux Chemins de fer nationaux du Canada; à l'ouest du point C au point D, sur une distance d'environ 196 pieds par une partie du lot numéro cent seize — sept (116-7 ptie) appartenant à Jean-Guy Côté Limitée; au sud-ouest, du

point D au point E, sur une distance d'environ 316,7 pieds, par une partie du lot numéro cent seize — sept (116-7 ptie) appartenant à Jean-Guy Côté Limitée; à l'ouest, du point E au point A par la rue des Buissons; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix-sept mille cent quatre-vingt-dix dollars (17 190,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 avril 1984 34949

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003972-820
S. 200-18-000080-844

CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 95, avenue des Commandeurs, Lévis, district de Québec, G6V 6P6, demanderesse, contre LES ENTREPRISES VACQUET INC., corps politique légalement constitué, ayant son bureau au 1550, boulevard Chauveau est, Sainte-Foy, PIERRE VACHON, domicilié et résidant au 1329, parc Beloeil, Sainte-Foy, et JEAN-RENÉ CLOUTIER, domicilié et résidant au 250, rue Saint-Désiré, Black-Lake, district de Frontenac, défendeurs.

« Une partie du lot quatre cent quatre-vingt-cinq (485) « parcelle A », du cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, municipalité de la ville de Québec; de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 485-18 avenue Jean-Buchart, vers le sud-est par le lot 485-8, vers le sud-ouest par le lot 486 ptie et vers le nord-ouest et le nord par le lot 485-20 (rue); mesurant trente-trois mètres soixante-sept centièmes (33,67 m, soit 110,5 pi) vers le nord-est, vingt-sept mètres quarante-trois centièmes (27,43 m, soit 90,0 pi) vers le sud-est, trente-neuf mètres soixante-deux centièmes (39,62 m, soit 130,0 pi) vers le sud-ouest, vingt mètres quatre-vingt-douze centièmes (20,92 m, soit 68,6 pi) vers le nord-ouest et neuf mètres quarante-quatre centièmes (9,44 m, soit 31,0 pi) le long d'un arc de cercle de six mètres et dix centièmes (6,10 m, soit 20,0 pi) de rayon vers le nord; contenant en superficie mille soixante-huit mètres carrés six dixièmes (1 068,6 m^2, soit 11 503 pi^2).

Une partie du lot quatre cent quatre-vingt-cinq (485) « parcelle B », du cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, municipalité de la ville de Québec; de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par les lots 478-185, 478-186 et 478-187, vers le sud-est par le lot 485-8, vers le sud-ouest par le lot 485-18 (avenue Jean-Buchart), vers l'ouest et le nord-ouest par le lot 485-19 (place Ringuet) et vers le nord par le lot 485-50; mesurant vingt-sept mètres cinquante-quatre centièmes (27,54 m, soit 90,4 pi) vers le nord-est, quatre-vingt-dix mètres cinq centièmes (90,05 m, soit 295,4 pi) vers le sud-est, trente-trois mètres quarante centièmes (33,40 m, soit 109,6 pi) vers le sud-ouest, neuf mètres soixante et onze centièmes (9,71 m, soit 31,8 pi) le long d'un arc de cercle de six mètres dix centièmes (6,10 m, soit 20,0 pi) de rayon vers l'ouest, trente-cinq mètres soixante-dix-huit centièmes (35,78 m, soit 117,4 pi) et treize mètres cinquante-six centièmes (13,56 m, soit 44,5 pi) le long d'un arc de cercle de vingt et un mètres trente-quatre centièmes (21,34 m, soit 70,0 pi) de rayon vers le nord-ouest et trente-neuf mètres soixante-cinq centièmes (39,65 m, soit 130,1 pi) vers le nord; contenant en superficie trois mille quatre cent quarante-neuf mètres carrés un dixième (3 449,1 m^2, soit 37 136 pi^2).

La superficie totale de ces parcelles de lot est de quatre mille cinq cent dix-sept mètres carrés sept dixièmes (4 517,7 m^2, soit 48 649 pi^2). »

La mise à prix est fixée à trois mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et vingt-cinq cents (3 197,25 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 avril 1984 34952

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000450-838
S. 200-18-000081-842

CAISSE POPULAIRE DE CAP-SANTÉ, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 9, du Vieux-Chemin, Cap-Santé, comté de Portneuf, district de Québec, demanderesse, contre J.-ÉMILIEN THIVIERGE, domicilié et résidant au 65, rang Saint-Joseph, Cap-Santé, comté de Portneuf, district de Québec, défendeur.

« Une partie du lot originaire numéro deux cent vingt-trois (ptie 223) du cadastre pour la paroisse de Cap-Santé, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant, mesures anglaises, quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur dans ses lignes nord et sud, par cent pieds (100 pi) de profondeur dans ses lignes est et ouest; borné comme suit: au sud, au rang Saint-Joseph, à l'est, au nord et à l'ouest à d'autres parties du même lot propriétés d'Émilien Thivierge ou représentants; la ligne ouest de l'immeuble présentement désigné située à deux cent quarante et un pieds et demi (241,5 pi) de la ligne séparative des lots 223 et 222 dudit cadastre; le tout avec circonstances et dépendances dessus construites. »

La mise à prix est fixée à sept mille neuf cent trente et un dollars et vingt-cinq cents (7 931,25 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le VINGT-QUATRIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 avril 1984 34951

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002623-838
S. 200-18-000070-845

CAISSE POPULAIRE ST-PATRICE, corps politique légalement constitué, ayant un bureau à Saint-Patrice-de-Beaurivage, comté de Lotbinière, province et district de Québec, demanderesse, contre ALFRED BÉDARD, domicilié au 482, rue Principale, Saint-Patrice-de-Beaurivage, comté de Lotbinière, province et district de Québec, défendeur.

« Un emplacement faisant partie du lot numéro trois cent cinquante-trois (ptie 353) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage, mesurant cent pieds (100 pi) ou trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) de largeur sur cent cinquante pieds (150 pi) ou quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) de profondeur, et borné comme suit: en front par le chemin public route 276, et des trois autres côtés par le résidu dudit lot étant la propriété de M. Francis Bédard; le tout avec maison mobile devant être placée sur un solage, avec les roues enlevées. »

La mise à prix est fixée à quatre mille cinq cents dollars (4 500,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 avril 1984 34953

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001175-780
S. 200-18-000061-844

ERNEST LACASSE, domicilié et résidant au 24, place Vieux-Moulin, Saint-Romuald, district de Québec, demandeur, contre JEAN-ANDRÉ POIRIER, domicilié et résidant au 1158, 1re Avenue, Saint-Rédempteur, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux de la subdivision soixante-dix-huit du lot sept (7-78-2) et la subdivision un de la subdivision soixante-dix-neuf du lot sept (7-79-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis. »

La mise à prix est fixée à cinq mille neuf cent vingt-huit dollars (5 928,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 avril 1984 34954

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001875-835
S. 200-18-000046-845

RENÉ OUELLET, avocat, résidant et domicilié au 850, place Samuel-Rousseau, Saint-Antoine-de-Tilly, comté de Lotbinière, district de Québec, demandeur, contre ANDRÉ MOISAN, résidant au 1109, rang Grande-Ligne, Saint-Raymond, comté de Portneuf, district de Québec, mis en cause.

« Lot 620 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Raymond, division d'enregistrement de Portneuf, connu et désigné comme suit: de figure irrégulière borné au nord-ouest par les numéros 613, 614, 616, 617, 618; vers le sud-est par les numéros 612, 621, 622; vers le sud-ouest 619, contenant en superficie cent vingt-huit arpents, cinquante perches (128,50). »

La mise à prix est fixée à trois mille neuf cent quinze dollars et dix cents (3 915,10 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le VINGT-QUATRIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 avril 1984 34955

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002946-833
S. 200-18-000079-846

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, société dûment incorporée par un acte du Parlement canadien, ayant son siège social dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et un bureau au 2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre CLAUDE LEMAY, domicilié au 14, rue Vaillancourt, Saint-Émile, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la redivision un de la subdivision cent vingt du lot originaire numéro mille cent quarante-quatre (1144-120-1); la redivision un de la subdivision cent vingt et un du lot originaire numéro mille cent quarante-quatre (1144-121-1) et la redivision deux de la subdivision cent vingt-deux du lot originaire numéro mille cent quarante-quatre (1144-122-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, avec la maison présentement en construction, circonstances et dépendances et portant la désignation d'immeuble 14, rue Vaillancourt, Saint-Émile, province de Québec. »

La mise à prix est fixée à neuf mille trois cent soixante-quinze dollars (9 375,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 14 avril 1984 34956

Roberval

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Alma
Nos 160-18-000006-845
160-05-000284-837

LA BANQUE DE MONTRÉAL, corporation régie en vertu de la Loi sur les banques, ayant un bureau au 530, rue Sacré-Coeur ouest, Alma, district d'Alma, partie demanderesse, contre COMPTOIR DU MEUBLE INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 425, rue Collars ouest, Alma, district d'Alma, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, 353, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Hébertville, district d'Alma, partie mise en cause.

Description:

« Un terrain ou emplacement situé en la cité d'Alma, Lac-Saint-Jean, étant et comprenant la subdivision vingt-cinq du lot originaire numéro quatorze-A (lot 14-A-25) du rang Neuf (rg IX) au cadastre officiel du canton de Signai. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujet aux servitudes consenties suivant titres enregistrées. ».

La mise à prix est fixée à la somme de 9 380,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (0,99 %) par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district d'Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au palais de justice d'Alma, 725, rue Harvey ouest, Alma, QC, G8B 1P5, le SEPTIÈME jour de JUIN 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE S. BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 4 avril 1984 34966

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Alma
Nos 160-05-000170-836
160-18-000023-832

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 530, rue Sacré-Coeur ouest, Alma, district d'Alma, partie demanderesse, contre PLACEMENTS GILLES POTVIN LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 183, rue Saint-André, Métabetchouan, GILLES POTVIN, résidant et domicilié au 32, rue Duchesne, Métabetchouan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Hébertville, district d'Alma, partie mise en cause.

Description:

« Un terrain ou emplacement situé en la ville de Métabetchouan, comté de Lac-Saint-Jean, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, étant et comprenant: un lopin de terre ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Caron comme faisant partie des lots de terre connus et désignés sous les numéros quarante-six-B-vingt-six et quarante-six-B-trente-sept (pties 46-B-26 et 46-B-37) du rang Un du cadastre du canton de Caron, lesquelles parties desdits lots peuvent être plus particulièrement décrites comme suit:

1. Toute cette partie du lot numéro quarante-six-B-vingt-six (ptie 46-B-26) desdits rang et canton qui est bornée au nord par le terrain occupé par la ville de Métabetchouan, vers l'est par la partie ci-après décrite du lot quarante-six-B-trente-sept (ptie 46-B-37), vers le sud par le résidu dudit lot quarante-six-B-vingt-six (46-B-26) occupé par dame Euclide Harvey, et vers l'ouest par la rue Saint-André, lequel terrain mesure environ cinquante pieds (50 pi) de largeur par environ quatre-vingt-deux pieds (82 pi) de profondeur, le tout plus ou moins et sans garantie de mesures précises.

2. Toute cette partie du lot quarante-six-B-trente-sept (ptie 46-B-37) desdits rang et canton qui est bornée vers le nord par le terrain occupé par la ville de Métabetchouan, vers l'est par le lot quarante-six-A (46-A) desdits rang et canton, vers le sud, au résidu du lot quarante-six-B-trente-sept (46-B-37) occupé par dame Euclide Harvey, et vers l'ouest par cette partie dudit lot quarante-six-B-vingt-six (46-B-26) ci-dessus décrite au paragraphe 1; lequel terrain mesure environ cinquante pieds (50 pi) de largeur par quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) de profondeur, le tout plus ou moins et sans garantie de mesures précises.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à la somme de 17 868,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (0,91 %) par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district d'Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au palais de justice d'Alma, 725, rue Harvey ouest, Alma, G8B 1P5, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE S. BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 28 mars 1984 34875

Saguenay

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
No 240-18-000252-845

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 130, rue Nairn, La Malbaie, comté de Charlevoix, district de Saguenay, demanderesse, contre RÉJEAN ÉMOND, journalier, résidant et domicilié sur le chemin Mailloux, La Malbaie, comté de Charlevoix, district de Saguenay, défendeur.

« Une lisière de terrain située dans le rang de la Rivière-Mailloux, en la paroisse de La Malbaie, composant une partie du lot six cent quatre-vingt-quinze (ptie 695) au cadastre officiel de la paroisse de La Malbaie, à prendre immédiatement au nord du chemin public dudit rang, mesurant ladite lisière une largeur de douze pieds (12 pi) anglais par toute la profondeur trouvée depuis le chemin public à aller jusqu'au terrain immédiatement ci-après décrit, comprise et délimitée dans et par les bornes suivantes: vers le sud-ouest, audit chemin public; vers le nord-est, au terrain immédiatement ci-après décrit; tenant d'un côté vers le sud-est, au terrain d'Uldéric Girard, et de l'autre côté vers le nord-ouest au terrain de Dollard Émond.

Un autre terrain situé dans le rang de la Rivière-Mailloux, en la paroisse de La Malbaie, composant une partie du lot six cent quatre-vingt-quinze (ptie 695) au cadastre officiel de la paroisse de La Malbaie, à prendre au nord du chemin public du rang de la Rivière-Mailloux, mesurant une largeur de quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) anglais sans aucune garantie quant à cette dernière mesure par une profondeur de deux cents pieds (200 pi) anglais, compris et délimité dans et par les bornes suivantes: vers le sud-ouest, partie au terrain d'Uldéric Girard, partie à la lisière de terrain immédiatement ci-dessus décrite et partie au terrain de Dollard Émond faisant tous partie du même lot; et des autres côtés vers le sud-est, nord-est et nord-ouest à la partie du même lot appartenant à Bertrand Bergeron représentant Pierre Émond.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 6 042,05 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1, La Malbaie, 237, rue Saint-Étienne, La Malbaie, le VINGT-QUATRIÈME jour de MAI 1984 à QUINZE heures.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 29 mars 1984 34912

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001107-826
S. 3018

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE C.J.M., régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Asbestos, district de Saint-François, partie demanderesse, contre YVAN PINARD, domicilié au rang 10, Sainte-Clothilde, district d'Arthabaska, et RENÉ PINARD, 463, 5e Avenue, Asbestos, district de Saint-François, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Le lot numéro quatre-vingt-quatorze de la subdivision officielle du lot primitif numéro six B (6B-94) du rang Un du canton de Shipton. Le tout avec les bâtisses dessus construites. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 9 699,30 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le

MERCREDI SEIZIEME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 30 mars 1984 34880

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
No 405-05-000382-83

COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Sherbrooke, et BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1010, boulevard des Galeries, Drummondville, demanderesses, contre LA RETRAITE DE COATICOOK INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 136, Principale, Coaticook, et BERTRAND COULOMBE, 136, rue Principale, Coaticook, et AGATHE POULIN COULOMBE, 136, Principale, Coaticook, défendeurs.

« Une propriété située dans la ville de Coaticook, connue et désignée comme étant les lots numéros un de la subdivision du lot numéro soixante-douze (72-1) et quatre de la subdivision du lot numéro soixante et onze (71-4) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Coaticook. Sujet à un droit de passage de dix pieds de largeur, soit cinq pieds pris sur le lot un de la subdivision du lot soixante-douze (72-1) et cinq pieds sur le lot un de la subdivision du lot soixante-treize (73-1) à partir de la rue Main jusqu'à la rue Pleasant. Sujet également à une servitude en faveur de la ville de Coaticook sur le lot un de la subdivision du lot soixante-douze (72-1) pour tuyaux à eau et d'égouts enregistrée à Coaticook le 14 mars 1960 sous le numéro 26792. Le tout avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Équipement: cuisine: système d'évacuation; 1 poêle, 6 ronds avec plaque chauffante; 1 congélateur; 1 table de travail; 1 grille-pain; 1 cafetière; ensemble de chaudrons et poêlons; assiettes à tarte; moule à gâteau; ensemble de vaisselle pour 40 personnes et comprenant: 40 assiettes à soupe, 40 assiettes pour pain; 40 assiettes pour dessert, 40 sorbets, 40 soucoupes, 40 tasses, couteaux, fourchettes, cuillères et verrerie. Salle à manger: 38 chaises; 1 table de service. Salle de séjour: 1 télévision; 1 table à cartes; 4 chaises; 16 fauteuils; 6 tables de bout; 3 lampes de table. Chapelle: chemin de croix; autel; accessoires pour célébrer la messe. Bureau de direction: 1 pupitre; 1 fauteuil; 2 chaises; 1 bibliothèque; 1 classeur; 1 lampe; 1 cabinet pour médicaments; 1 calculatrice. Salon: 1 divan; 3 fauteuils; 2 tables; 1 lampe. Chambre à coucher: 32 lits de 30 po, matelas et sommier; 10 bureaux doubles; 15 bureaux simples; 24 tables de nuit; 7 lampes de chevet; 8 fauteuils. Petit salon à chaque étage: 5 fauteuils; 6 tables; 4 lampes de table. Lavoir: 1 laveuse; 1 sécheuse; 1 lave-vaisselle. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 26 695,20 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Coaticook, 150, rue Child, bureau 04, Coaticook, QC, le MARDI QUINZIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 27 mars 1984 34855

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000088-845
S. 3015

FARMERS & TRADERS NATIONAL AND SAVINGS BANK, corporation ayant son principal établissement à Colebrook, New Hampshire États-Unis d'Amérique, 03576, partie demanderesse, contre WILLIAM A. INGRAM, en sa qualité d'administrateur des biens non administrés de la succession de Charles Corliss, domicilié et demeurant sur Pleasant Street, Colebrook, New Hampshire, 03576, partie défenderesse.

« La moitié indivise de la propriété située dans le canton de Hereford, et constituée des lots suivants:

1. les lots quatre et cinq A (4 et 5-A) du Onzième Rang, tel qu'il est indiqué au cadastre du canton de Hereford;

2. les lots neuf, dix-A et dix-B (9, 10-A et 10-B) du Dixième Rang, tel qu'il est indiqué au cadastre du canton de Hereford.

Avec les bâtiments construits sur le terrain, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 11 198,00 $.

Pour être vendue en bloc, ladite moitié indivise des lots précités, au bureau d'enregistrement de Coaticook, 150, rue Child, local 04, Coaticook, QC, le MARDI QUINZIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 27 mars 1984 34924

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000467-836
750-18-000086-845

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Caisse populaire de Saint-Liboire, corporation légalement constituée régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Saint-Liboire, comté de Bagot, partie demanderesse, contre GÉRARD CORNELLIER, demeurant au 27, rang Saint-Édouard, Saint-Liboire, J0H 1R0, comté de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bagot, mis en cause.

Désignation:

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire, sur le rang Saint-Édouard, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Liboire (division d'enregistrement de Bagot) comme étant composée du lot cent cinquante-huit (158) et de la demie sud-est du lot cent cinquante-neuf (1/2 S.-E. 159), le lot 158 mesurant deux arpents de largeur sur vingt et un arpents de profondeur et contenant quarante-deux arpents en superficie et cette demie sud-est du lot 159 mesurant deux arpents de largeur sur vingt et un arpents de profondeur et étant bornée en front, au sud-ouest, par le chemin public, en profondeur, au nord-est, par les terres du rang Sainte-Charlotte, d'un côté, au nord-ouest, par des parties du lot 159 appartenant respectivement à Henri Blanchette et André Deslauriers et par les lots 159-15 et 159-31 et de l'autre côté, au sud-est, par le lot 158 susdit, le tout plus ou moins.

À distraire:

a) Du lot 158:

a) La partie vendue par Philias Ménard à Joseph Lajoie suivant acte reçu devant P.-S. Beauregard, notaire, le quatorze juillet mil neuf cent deux et enregistré sous le numéro 33945 (Bagot), telle partie distraite mesurant un arpent de largeur sur un arpent de profondeur, le tout plus ou moins, et étant bornée en front, au sud-ouest, par le chemin public, en profondeur, au nord-est, par partie du lot 158 appartenant à Gérard Cornellier, d'un côté, au nord-ouest, par partie du lot 158 appartenant à Édouard Lajoie et de l'autre côté, au sud-est, par partie du lot 157, telle partie distraite appartenant aujourd'hui à Léopold Lajoie;

b) la partie décrite (comme ayant été réservée) dans une vente par Arsène Rivard à Philias Ménard, suivant acte reçu devant P.-S. Beauregard, notaire, le trois avril mil huit cent quatre-vingt-huit et enregistré sous le numéro 20577 (Bagot), telle partie mesurant environ trois quarts d'arpent de largeur sur environ un arpent et un quart de profondeur et contenant environ deux tiers d'arpent en superficie, le tout plus ou moins et sans aucune garantie de mesures précises, et étant bornée en front, au sud-ouest, par le chemin public, en profondeur, au nord-est, par partie du lot 158 appartenant à Gérard Cornellier, d'un côté, au nord-ouest, par des parties du lot 158 appartenant respectivement à Gaétan Godère et Gérard Cornellier et de l'autre côté, au sud-est, par des parties du lot 158 appartenant respectivement à Léopold Lajoie et Gérard Cornellier, le côté nord-ouest de tel terrain étant irrégulier et devant suivre la ligne du ruisseau qui séparait anciennement le terrain présentement décrit du terrain voisin, partie du même lot, telle partie distraite appartenant à Édouard Lajoie;

b) du lot 158 et de la demie sud-est du lot 159:

La partie de ces lots vendue par Paul-Émile Godère à Gaétan Godère, suivant acte reçu devant Hermas Cardin, notaire, le dix-neuf avril mil neuf cent soixante-quatorze et enregistré sous le numéro 130732 (Bagot), telle partie distraite formant un terrain mesurant quatre-vingt-deux pieds (82 pi) de largeur sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi), le tout de mesures anglaises et plus ou moins; cette partie du lot 158 étant bornée en front, au sud-ouest, par le chemin public, en profondeur, au nord-est, par partie du lot 158 appartenant à Gérard Cornellier, d'un côté, au sud-est, par un ruisseau séparant le terrain présentement distrait de la partie du même lot 158 appartenant à Édouard Lajoie, et de l'autre côté, au nord-ouest, par la partie du lot 159 ci-après décrite, le côté sud-est de tel terrain étant irrégulier et suivant la ligne du ruisseau précité, de sorte que les mesures sud-est et nord-est de telle partie

du lot 158 présentement décrite sont légèrement supérieures à celles ci-dessus mentionnées, et cette partie du lot 159 étant bornée en front, au sud-ouest, par le chemin public, en profondeur, au nord-est et d'un côté, au nord-ouest par des parties du lot 159-32, et de l'autre côté, au sud-est, par la partie du lot 158 ci-dessus décrite;

c) de la demie sud-est du lot 159:

Le terrain étant devenu le lot trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire cent cinquante-neuf (159-32) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Liboire, tel terrain distrait appartenant à Paul-Émile Godère;

2. une terre située en la paroisse de Saint-Liboire, sur le rang Sainte-Charlotte, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Liboire (division d'enregistrement de Bagot) comme étant partie des lots cent un et cent deux (ptie 101 et ptie 102), telle terre mesurant toute la largeur de ces lots (soit environ un arpent et neuf pieds pour chacun d'eux) sur la moitié de la profondeur de tels lots (soit environ dix arpents et quatre perches et demi), cette partie du lot 101 étant bornée au nord-est par la continuation du même lot 101 appartenant à Le Service d'Administration Champlain Inc., au sud-est par la partie du lot 101 ci-après décrite, au sud-ouest par les terres du rang Saint-Édouard, et au nord-ouest par partie du lot 100, et cette partie du lot 102 étant bornée au nord-est par la continuation du même lot 102 appartenant à Le Service d'Administration Champlain Inc., au sud-est, par partie du lot 103, au sud-ouest par les terres du rang Saint-Édouard, et au nord-ouest par partie du lot 101 ci-dessus décrite, le tout plus ou moins.

Avec toutes constructions pouvant y être érigées, circonstances et dépendances.

Avec toutes servitudes pouvant grever tel immeuble.

La mise à prix est fixée à la somme de 9 212,00 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendues en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, Saint-Liboire, 51, rue Lemonde, le MARDI CINQUIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL LA RUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 2 avril 1984 34957

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001022-833

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, au 800, carré Victoria, local 4600, district de Montréal, partie demanderesse, contre LES MAISONS EN BOIS ROND LAURENTIEN LTÉE, corporation constituée en vertu des lois sur les corporations canadiennes, ayant son siège social à Val-David, au 5636, route 117, district de Terrebonne, JAY L. ANDERSON, domicilié à Val-Morin, au 5636, route 117, district de Terrebonne; DAME MICHELINE CLOUTIER ANDERSON, épouse dudit J. L. Anderson, des mêmes lieux, partie défenderesse.

A) « Un certain emplacement situé en la municipalité de Val-Morin, et étant composé des lots vingt de la subdivision du lot originaire numéro trois (3-20) et trois de la subdivision du lot originaire numéro quatre (4-3) dans le Cinquième Rang du canton de Morin, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne. Ledit lot 3-20 a une superficie de vingt-trois mille cinq cent dix-sept pieds carrés (23 517 pi^2). Ledit lot 4-3 a une superficie de douze mille cent vingt-deux pieds carrés (12 122 pi^2). Avec un moulin et un silo entièrement érigés dans les limites dudit emplacement. Le tout tel qu'il appert sur un plan préparé par Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, en date du neuf janvier mil neuf cent quatre-vingt-un sous le numéro 18559 de ses dossiers. À noter que cet emplacement appartient à monsieur Jay L. Anderson.

La mise à prix est fixée à 13 419,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

B) Un certain emplacement situé dans la municipalité de Val-Morin dans le Cinquième Rang du canton de Morin, faisant partie des lots de terre figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie sous les numéros trois et quatre (pties 3 et 4). La partie trois (ptie 3) mesure cinq cent quarante-trois pieds et deux centièmes de pied (543,02 pi) le long de la route numéro 117; soixante-huit pieds et trois dixièmes de pied (68,3 pi) dans sa ligne sud-est; soixante-dix-sept pieds et quinze centièmes de pied (77,15 pi) dans sa ligne sud-ouest; quatre-vingt-dix-

neuf pieds et cinq dixièmes de pied (99,5 pi) dans sa ligne sud; deux cent quatre-vingt-onze pieds et trente-six centièmes de pied (291,36 pi) dans sa ligne ouest-sud-ouest; cinquante-sept pieds et vingt-neuf centièmes de pied (57,29 pi) dans sa ligne ouest; quatre-vingt-dix-neuf pieds (99 pi) dans sa ligne nord-ouest; quatre-vingt-dix-huit pieds et deux dixièmes de pied (98,2 pi) dans sa ligne nord-nord-ouest et une superficie de quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (89 895 pi²), et est bornée comme suit, savoir: vers l'est-nord-est par la route numéro 117, vers le sud-est par le lot 3-19; vers le sud-ouest et le sud par une partie du lot 3; vers l'ouest-sud-ouest par la partie du lot numéro 4 ci-après décrite; vers l'ouest, le nord-ouest et le nord-nord-ouest par une autre partie dudit lot 3. La partie du lot quatre (ptie 4) mesure deux cent quatre-vingt-onze pieds et trente-six centièmes de pied (291,36 pi) dans sa ligne est-nord-est; vingt pieds et cinquante-huit centièmes (20,58 pi) dans sa ligne sud; soixante-dix-sept pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (77,83 pi) dans sa ligne sud-est; soixante-douze pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (72,81 pi) dans sa ligne sud-ouest; deux cent vingt-trois pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (223,96 pi) dans sa ligne ouest, et a une superficie de seize mille deux cent soixante-dix-neuf pieds carrés (16 279 pi²), et est bornée comme suit, savoir: vers l'est-nord-est par une partie du lot 3 ci-avant décrite; vers le sud, le sud-est, le sud-ouest et l'ouest par partie du lot numéro 4. L'extrémité est de la ligne sud de ladite partie du lot 4 est à une distance de sept cent douze pieds et six dixièmes de pied (712,6 pi) au nord-nord-ouest de la ligne ouest de l'autoroute Laurentide, ladite distance mesurée le long de la ligne de division entre les lots 3 et 4. Avec une maison de deux étages portant le numéro d'immeuble 5780 et un garage et deux remises entièrement érigés dans les limites dudit emplacement. Le tout tel qu'il appert sur un plan préparé par Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, en date du neuf janvier mil neuf cent quatre-vingt-un sous le numéro 13338 de ses dossiers. À noter que cet emplacement appartient à dame Micheline Cloutier-Anderson. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble. Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction.

La mise à prix est fixée à 9 747,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 mars 1984 34927

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014088-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GHISLAINE JUTRAS, résidant et domiciliée au 6870, Jean-Tavernier, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

Un certain emplacement situé dans le comté de Terrebonne, connu et désigné comme partie du lot numéro sept (partie 7) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le Neuvième Rang du canton de Morin, mesurant cent pieds (100,0 pi) dans les lignes nord-ouest et sud-est, cent trente-trois pieds et neuf dixièmes de pied (133,9 pi) dans les lignes nord-est et sud-ouest, et contenant une superficie de treize mille trois cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (13 395 pi²). Bornée ladite partie vers le nord-ouest par une rue désignée comme étant le lot numéro 7-83 dudit cadastre, et vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest par parties non subdivisées dudit lot numéro 7; le coin ouest étant à une distance de cinq cent soixante-quatre pieds et huit centièmes de pied (564,08 pi) du coin nord du lot numéro 7-100 dudit cadastre, mesuré le long de la ligne sud-est de ladite rue désignée comme étant le lot numéro 7-83 dudit cadastre. Le tout conformément au plan préparé par Raymond Alain, arpenteur-géomètre, en date du dix juin mil neuf cent soixante-neuf, portant le numéro de référence 1101. Toutes les mesures ci-dessus mentionnées sont anglaises et plus ou moins.

La mise à prix est fixée à 2 072,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le SEIZIÈME jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 23 mars 1984 34856

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003606-838

HENRI BLONDIN ET FILS INC., corporation légalement constituée, dont le bureau principal est situé au 236, rue Parent, bureau 22, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre FRANÇOISE HÉBERT, domiciliée et résidant au 635, rue Luc, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Désignation I:

Un emplacement situé sur le côté nord de la rue Luc en la cité de Saint-Jérôme, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante et un (51-209) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme, mesurant ledit emplacement quatre-vingt-un pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (81,81 pi) de largeur, en front, dans sa ligne sud et quatre-vingt-un pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (81,81 pi) de largeur, en arrière, dans sa ligne nord; sur cent vingt-deux pieds et soixante-quinze centièmes de pied (122,75 pi) de profondeur, dans sa ligne ouest et cent onze pieds et trois dixièmes de pied (111,3 pi) de profondeur, dans sa ligne est; contenant en superficie neuf mille quatre cent quatre-vingts pieds carrés (9 480 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisse dessus érigée, située au 635, rue Luc, Saint-Jérôme. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 24 778,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Désignation II:

Un emplacement situé sur la rue Desormeaux, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix-huit (478-115) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme; mesurant ledit emplacement, quinze mètres virgule vingt-quatre centimètres (15,24 m) équivalant à cinquante pieds (50,0 pi) dans ses lignes est et ouest; trente mètres virgule quarante-huit centimètres (30,48 m) équivalant à cent pieds (100,0 pi) dans ses lignes nord et sud. Contenant une superficie de quatre cent quarante-huit mètres carrés et quatre-vingt-douze centimètres carrés (448,92 m² ou 4 988 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisse dessus érigée, située au 138, rue Desormeaux, à Saint-Jérôme. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 20 670,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le SEIZIÈME jour de MAI 1984 à compter de QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 23 mars 1984 34857

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001303-837

CAISSE POPULAIRE ST-JÉRÔME, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 190, avenue Parent, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre CLAUDE BEAUCHAMP, administrateur, domicilié et résidant au 256, 36e Avenue, Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cent trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trois (lot 203-136), des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Avec une maison y érigée portant le numéro d'immeuble 256, 36e Avenue, ville de Saint-Antoine. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment la

servitude enregistrée à Terrebonne sous le numéro 310776.

La mise à prix est fixée à 8 347,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C. que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 mars 1984 34914

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003874-832

CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-MARCELLE, 175, rue Saint-Joseph, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JEAN-MARC DORION, 125A, Saint-Jude, Deux-Montagnes, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un immeuble composé de:

1. Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre cent dix-huit (ptie no 418) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie; mesurant ledit emplacement trente pieds (30 pi) de largeur sur quatre-vingt-dix-neuf pieds (99 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest; cent trente pieds (130 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est et quarante-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (44,4 pi) de largeur en arrière, dans sa ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins; borné comme suit: en front, vers le nord-ouest, par la rue portant le no 418-1 (subdivision officielle); d'un côté, vers le sud-ouest, par une autre partie du lot no 418 propriété de Madeleine Bilodeau-Brazeau, aux termes d'un acte de vente à elle consenti par Marcel Bélanger, reçu devant Yves Lévesque, notaire, le quatre juillet mil neuf cent soixante-quatorze (1974), enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le no 444585; en arrière, vers le sud-est, par une autre partie du lot no 418 propriété de Gérard Desgroseilliers ou représentants et d'un autre côté, vers le nord-est, par la partie du lot no 418 ci-dessus en 2e lieu décrite;

2. Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre cent dix-huit (ptie no 418) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie; mesurant ledit emplacement cinquante pieds (50 pi) de largeur en front dans sa ligne nord-ouest le long de la rue portant le no 418-1 (subdivision officielle); cent trente pieds (130 pi) de profondeur dans sa ligne latérale sud-ouest; cent vingt-trois pieds (123 pi) dans sa ligne latérale nord-est et vingt-neuf pieds (29 pi) dans une ligne arrière sud-est et quarante pieds (40 pi) dans une autre ligne arrière nord-est, le tout mesures anglaises et plus ou moins. Ledit emplacement étant borné comme suit: en front, vers le nord-ouest, par une rue portant le no 418-1 (subdivision officielle); d'un côté, vers le sud-ouest, par l'emplacement ci-dessus en premier lieu décrit; d'un autre côté, dans sa ligne latérale nord-est, par une autre partie du lot no 418 ci-après en troisième lieu décrite et en arrière, dans une ligne sud-est, par une autre partie du lot no 418 propriété de Gérard Desgroseilliers ou représentants et en arrière, dans sa ligne nord-est, par une autre partie du lot no 418 vendue à Robert Laliberté aux termes d'un acte de vente à lui consenti par Gérard Desgroseilliers, reçu devant Georges Léonard, notaire, le seize juin mil neuf cent soixante et onze (1971), enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le no 386762.

3. Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre cent dix-huit (ptie no 418) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie; mesurant ledit emplacement soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur en front dans sa ligne nord-ouest sur une rue portant le no 418-1 (subdivision officielle); cent vingt-trois pieds (123 pi) de profondeur dans sa ligne latérale sud-ouest; soixante-dix pieds (70 pi) de profondeur dans une ligne latérale nord-ouest et cent trois pieds et cinq dixièmes de pied (103,5 pi) de profondeur dans sa ligne arrière nord-est, le tout mesures anglaises et plus ou moins. Ledit emplacement étant borné comme suit: en front, vers le nord-ouest, par une rue portant le no 418-1 (subdivision officielle); d'un côté, vers le sud-ouest, par la partie du lot no 418 ci-dessus en 2e lieu décrite; dans une autre ligne latérale nord-ouest par une rue projetée faisant partie du lot no 418 et en arrière, vers le nord-est, par une autre partie du lot no 418 vendue à Robert Laliberté aux termes d'un acte de vente à lui consenti par Gérard Desgroseilliers, reçu devant Georges Léonard, notaire, le seize juin mil neuf cent soixante et onze (1971), enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le no 386762.

Compris dans la présente vente un droit de passage dans tous les chemins privés pour communiquer des emplacements présentement vendus au chemin public et

au lac Daniel, avec droit de plage audit lac Daniel et droit de s'y baigner.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 600,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le TRENTIÈME jour de MAI 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 mars 1984 34913

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-002584-804

LE GROUPE COMMERCE, CIE D'ASSURANCES, corporation légalement constituée, ayant un bureau au C.P. 1000, rue Girouard, Saint-Hyacinthe, district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre PIERRE RICHER, domicilié et demeurant au 984, montée Morel, Sainte-Sophie, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans la municipalité de Sainte-Sophie, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-neuf (partie numéro 389-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie, et plus amplement décrit comme suit: de forme trapézoïdale, mesurant cent un pieds (101,0 pi, soit 30,78 mètres) en front dans sa ligne nord, cent pieds (100,0 pi, soit 30,48 mètres) en arrière dans sa ligne sud, deux cent trente-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (235,9 pi, soit 71,90 mètres) d'un côté dans sa ligne ouest et deux cent cinquante pieds (250,0 pi, soit 76,20 mètres) de l'autre côté dans sa ligne est, et borné comme suit: en front, au nord, par le chemin public (sans désignation cadastrale), au sud et à l'ouest par le résidu du lot numéro 389-1 et à l'est par le lot numéro 389-9 (rue). Le tout représentant une superficie de vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-treize pieds carrés (24 293 pi^2, soit 2 256,89 mètres carrés). Le tout tel que démontré sur une description technique préparée par M. Fernand Bourassa, a.-g., le vingt-sept (27) septembre mil neuf cent soixante-seize (1976). Avec une bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 951 de la rue Morel dans la municipalité de Sainte-Sophie. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes et occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 875,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 mars 1984 34928

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000526-821

MARC-ANDRÉ PAQUIN, avocat, domicilié et résidant à Ivry-sur-le-Lac, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE DELEU, pâtissier, domicilié et résidant au domaine Roger, Lac-Supérieur, district de Terrebonne, partie défenderesse. Et bref noté: 715-02-000140-839 corporation municipale de Saint-Faustin contre le même défendeur.

Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Faustin, comté de Laurentides-Labelle, division d'enregistrement de Terrebonne, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante et un (ptie 41) dans le rang Six (VI) au cadastre officiel du canton de Wolfe; mesurant 143,81 pieds dans sa ligne nord (cent quarante-trois pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied); cent quarante et un pieds et soixante-quinze centièmes de pied (141,75 pi) dans sa ligne centrale est-ouest; cent quarante pieds et quatre centièmes de pied (140,04 pi) dans sa ligne sud; cent cinquante-deux pieds et quinze centièmes de pied (152,15 pi) de largeur dans sa ligne est; et cent quarante-quatre pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (144,96 pi) dans sa ligne ouest; bornée au nord par une rue privée de 50 pieds de largeur; à l'est par une autre rue privée de 50

pieds de largeur; au sud et à l'ouest par une autre partie dudit lot 41 appartenant à Arthur Lauzon; contenant une superficie de 20 621 pieds carrés. Suivant un plan préparé par Raymond Alain, a.-g., le 17 mars 1977.

La mise à prix est fixée à 2 150,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, le SEIZIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 22 mars 1984 34858

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003930-832

LA MUNICIPALITÉ DE PRÉVOST, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 2870, boulevard Labelle, Prévost, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DAME CÉCILE CYR BERTHIAUME et M. MARCEL TREMBLAY, tous deux domiciliés et résidant au 27, rue des Pins, Prévost, district de Terrebonne, partie défenderesse.

L'immeuble se décrivant comme suit:

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente-sept (337-6) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quarante et un (341-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme.

La mise à prix est fixée à 1 800,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 mars 1984 34902

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000795-824

VILLE DE SAINTE-ADÈLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1389, boulevard Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JEAN-PIERRE RICHER, domicilié et résidant au 935, rue Lavallée, Mont-Rolland, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement connu et désigné comme étant:

A) Une partie du lot originaire numéro 14-B, rang III, canton de Morin, contenant une superficie de 84 541 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, à savoir: au nord-est par une partie du lot originaire numéro 14-A, rang III, canton de Morin; au sud-est par les lots numéros 14B-4 et 14B-3 du rang III, canton de Morin; au sud-ouest par une partie du lot originaire numéro 15-A ci-après décrite en *B*; et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire numéro 14-B.

B) Une partie du lot originaire numéro 15-A, rang III, canton de Morin, contenant une superficie de 77 039 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, à savoir: au nord-est par une partie du lot 14-B, décrite en *A*; au sud-est par les lots 15A-4 et 15A-3 (rue); au sud-ouest par une partie du lot 15-B, ci-après décrite en *C* ainsi que par le lot 15B-4 (rue); et au nord-ouest par une autre partie du lot originaire 15-A.

C) Une partie du lot originaire numéro 15-B, rang III, canton de Morin, contenant une superficie de 779 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, à savoir: au sud par le lot 15B-4 (rue), rang III, canton de Morin; au nord-ouest par une autre partie du lot originaire 15-B; au nord par une partie du lot originaire 15-A; et au nord-est par une partie du lot originaire 15-A plus amplement décrite en *B*.

Le tout tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi de la paroisse cadastrale de Sainte-Adèle.

La mise à prix est fixée à 2 358,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le SEIZIÈME jour de MAI 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 22 mars 1984 34859

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000746-835

LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-HIPPOLYTE, 2274, boulevard des Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MICHEL BERTRAND, de lieux inconnus, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire vingt-cinq A, du Troisième Rang, canton d'Abercrombie, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hippolyte, bornée vers le sud-ouest par une autre partie du lot numéro vingt-cinq A appartenant à Armand Blondin ou représentant, au nord-ouest et au nord-est par une autre partie du lot vingt-cinq A propriété d'Armand Blondin ou représentant et au sud-est par une rue étant le lot 25-A-1, mesurant 75 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, 150 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, la ligne sud-ouest dudit emplacement étant parallèle et située à une distance de 100 pieds de la ligne nord-est du lot 25-A-4, contenant en superficie 11 250 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins. » .

La mise à prix est fixée à 437,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 mars 1984 34915

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-3308-831

JEAN-PAUL SIGOUIN, domicilié et demeurant au 7, chemin Veilleux, Lac-Connelly, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre RÉAL TRAVERSY, domicilié et demeurant au 1227, Val-des-Lacs, Sainte-Sophie, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un certain immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro quatre cent trente (lot no 430-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur dans ses limites est et ouest et cent pieds (100 pi) de profondeur dans ses limites nord et sud, le tout en mesures anglaises et plus ou moins; borné au nord-est par le chemin public Val-des-Lacs, au sud-est par une autre partie dudit lot numéro 430-2 appartenant à Serge Traversy ou représentants et au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot numéro 430; avec bâtisse y dessus érigée et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 1227, Val-des-Lacs, Sainte-Sophie. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes attachées audit immeuble et notamment un droit de passage sur tous les chemins et routes qui conduisent audit immeuble et droit d'accès au lac Maurice avec tous les autres y ayant droit.

La mise à prix est fixée à 5 775,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 mars 1984 34903

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003411-833

THIBAULT & DESJARDINS LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 961, boulevard Sainte-Adèle, district de Terrebonne (Sainte-Adèle), partie demanderesse, contre CHARLES A. BEAUDIN, domicilié et demeurant au 4119, rue Notre-Dame, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Une certaine partie de terrain située dans la province de Québec, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro vingt et un A du Dixième Rang du canton d'Abercrombie (ptie 21 A, rang X), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne. Mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur sur une profondeur de cent quatre-vingts pieds (180 pi) d'après les titres, mais mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur sur une profondeur de cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) dans sa ligne sud-ouest et deux cent six pieds et huit dixièmes de pied (206,8 pi) dans sa ligne nord-est selon un plan préparé par Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, le 11 août 1969, sous le numéro 7472 de ses minutes et ayant une superficie de dix-huit mille quatre-vingt-un pieds carrés (18 081 pi²). Borné vers le nord-est par une autre partie dudit lot numéro 21A, appartenant à Juliette Desjardins ou représentants; vers le sud-est par la rivière du Nord; vers le sud-ouest et le nord-ouest par d'autres parties du même lot numéro 21A, appartenant à Léon Valiquette ou représentants. Avec les deux (2) bâtisses y érigées dont la bâtisse principale porte le numéro d'immeuble 4119, chemin Notre-Dame, Mont-Rolland, circonstances et dépendances. Le tout tel que montré sur ledit plan préparé par Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, le 11 août 1969, sous le numéro 7472 de ses minutes. Avec un droit de passage tel que mentionné dans un acte de vente enregistré sous le numéro 128717. Dans l'état où se trouve actuellement l'immeuble avec tous les droits, dépendances et accessoires attachés et appartenant à cet immeuble sans aucune exception ni réserve. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes et notamment des servitudes en faveur de Gatineau Power Company et Hydro-Québec aux termes des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous les numéros 12644 et 333272. »

La mise à prix est fixée à 15 518,40 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 mars 1984 34929

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000638-834
S. 400-18-000016-844

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 160, rue Saint-Laurent, Louiseville, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre ODILON LEBRUN ET FILS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 836, rue Saint-Laurent, Maskinongé, district de Trois-Rivières, et ODILON LEBRUN, homme d'affaires, des mêmes lieux et district, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un terrain au village de Maskinongé, désigné comme étant le lot numéro six cent soixante-seize (676) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, comté de Maskinongé, avec une maison dessus construite, portant les numéros d'immeuble 61, 61A, 63A et 63B, Saint-Laurent, et toutes les autres constructions y érigées circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 9 553,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, le JEUDI VINGT-QUATRIÈME jour de MAI 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 3 avril 1984 34971

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 705-05-000234-834
S. 400-18-000047-831

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LANAUDIÈRE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 19, rue Saint-Charles nord, Joliette, district de Joliette, demanderesse, contre CONSTRUCTION P.F.P. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 220, Saint-Pierre nord, Joliette, dit district, et PAUL PERREAULT, domicilié et résidant au 220, Saint-Pierre nord, Joliette, dit district, et RÉAL LAUZON, domicilié et résidant au 776, boulevard Manseau, Joliette, dit district, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé des subdivisions numéros quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit, quatre-vingt-dix-neuf et cent, de parties des subdivisions numéros quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-quinze, cent un, cent deux, cent vingt et cent vingt et un du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-96, 178-97, 178-98, 178-99, 178-100, 107-P.85, 178-P.86, 178-P.87, 178-P.89, 178-P.95, 178-P.101, 178-P.102, 178-P.120 et 178-P.121), d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (ptie 178), des resubdivisions numéro un, des subdivisions numéros cent un et cent vingt et un du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-101-1 et 178-121-1), et de parties des resubdivisions numéro un, des subdivisions numéros cent deux et cent vingt du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-102-P.1 et 178-120-P.1) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières. De figure irrégulière, borné au nord-est par les lots 178-122 (rue Labadie) et 178-P.95 au nord-ouest par les lots 178-102-P.1, 178-120-P.1, 178-P.120, 178-P.95, 178-95-1 et 178-89-1, au sud-ouest par les lots 178-690, 178-85-1, 178-86-1, 178-87-1, 178-88-1, 178-89-2, au sud-est par le lot 178-686 (rue Aubuchon) et à l'est par le lot 178-100-1 (rue Aubuchon). Mesurant au nord-est cent soixante-dix-sept pieds et cinq dixièmes (177,5 pi), au nord-ouest deux cent soixante-deux pieds et neuf dixièmes (262,9 pi), au nord-est quatre-vingt-cinq pieds (85,0 pi), au nord-ouest soixante et onze pieds et cinq dixièmes (71,5 pi), au sud-ouest deux cent soixante-dix-sept pieds et cinq dixièmes (277,5 pi), au sud-est trois cent dix-neuf pieds et quatre dixièmes (319,4 pi) et à l'est vingt et un pieds et un dixième (21,1 pi), contenant une superficie d'environ soixante et onze mille pieds carrés (71 000 pi²), mesures anglaises. Avec sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble.

À distraire: Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé des subdivisions numéros quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-seize, cent vingt et un et cent vingt du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (178-85, 178-86, 178-87, 178-88, 178-89, 178-95, 178-96, 178-121 et 178-120) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, et d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-dix-huit (ptie 178) du même susdit cadastre. Borné au nord-ouest par les lots 178-89-1, 178-95-2, 178-95-3 et 178-120-2, au nord-est par les lots 178-95-3, 178-120, 178-121, 178-96, et 178, au sud-est par le lot 178-686 (rue Aubuchon), et au sud-ouest par les lots 178-690, 178-85-1, 178-86-1, 178-87-1, 178-88-1 et 178-89-2 appartenant à monsieur Jean Despatie ou représentants. Mesurant mesures anglaises, au nord-ouest soixante et onze pieds et cinquante-quatre centièmes (71,54 pi) et cinquante-neuf pieds et soixante-dix centièmes (59,70 pi), au nord-est quatre-vingt-cinq pieds (85,0 pi) et cent quatre-vingt-quinze pieds et cinq dixièmes (195,5 pi), au sud-est cent trente et un pieds et vingt-quatre centièmes (131,24 pi) au sud-ouest deux cent soixante-dix-sept pieds et cinq dixièmes (277,5 pi); contenant en superficie trente et un mille trois cent quarante-cinq pieds carrés (31 345,0 pi²). »

La mise à prix est fixée à 23 130,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au palais de justice, 250, rue Laviolette, Trois-Rivières, dit district, le MERCREDI DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 3 avril 1984 34972

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, que la liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement de taxes a été publiée à deux reprises dans l'hebdomadaire L'« Écho de la Lièvre », les mercredis 21 et 28 mars 1984 et au journal de l'« Information du Nord » les lundis 19 et 26 mars 1984, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Mont-Laurier, le 3 avril 1984

Le secrétaire-trésorier,
34967 PIERRE BORDUAS

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil, qu'en vertu de l'article 730 du Code municipal la liste des immeubles qui seront vendus, le 10 mai 1984, à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes, et l'avis qui l'accompagne ont été publiés au journal l'« Argenteuil », les 20 et 27 mars 1984.

Lachute, le 20 mars 1984

La secrétaire-trésorière,
34860 YOLANDE BERGERON

Ville de Carleton

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Carleton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié un avis de vente d'immeubles pour taxes au journal « L'Aviron » dans les éditions parues les 21 et 28 mars 1984.

Carleton, le 29 mars 1984

Le secrétaire-trésorier,
34958 ANDRÉ ALLARD

Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut

Conformément à l'article 730 du Code municipal, avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean-Yves Truchon, secrétaire-trésorier, que la liste des immeubles à être vendus à défaut du paiement des taxes, sur le territoire de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, ainsi que l'avis public annonçant le lieu, la date et l'heure de cette vente ont été publiés au « Journal des Pays-d'en-Haut », éditions du 14 et du 21 mars 1984.

Sainte-Adèle, le 29 mars 1984

Le secrétaire-trésorier,
34861 JEAN-YVES TRUCHON

Errata

L'Église anglicane St-Georges
Clarenceville

Conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), le ministre des Affaires culturelles avise que l'avis de classement publié à la *Gazette officielle du Québec*, partie I, numéro 42 du 22 octobre 1983, à la page 4833, concernant l'Église anglicane St-Georges, Clarenceville, a été corrigé de la façon suivante:

À la quatrième ligne de la désignation de l'Église anglicane St-Georges, Clarenceville, il faut lire: « officiels de la paroisse de St-Georges de Clarenceville » au lieu de « officiels du village de Clarenceville ».

Le ministre des Affaires culturelles,
34872 CLÉMENT RICHARD

Circonscription électorale provinciale de Montmorency:

Dans la municipalité de Beauport, ville:
Région 3-1, district 20

Deux sections de l'ancienne route de Laval (boulevard Raymond), vis-à-vis les lots 1118, 1119, 1120, 1121 et 1122, sur une longueur approximative de 150 mètres et vis-à-vis les lots 1122 et 1125, sur une longueur approximative de 174 mètres.

Cet avis modifie et annule l'avis publié le 29 mai 1943 au nom de la municipalité de la paroisse de Beauport.

Québec, le 8 mars 1984

Le ministre des Transports,
34911 JACQUES LÉONARD

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Nos 550-05-001256-82
550-11-000858-82

MONTRÉAL TRUST contre ROBERT CHARETTE *et al.* Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 1367 de l'édition numéro 13 du 31 mars 1984. Le paragraphe *c*, aurait dû se lire comme suit: « toute cette parcelle de configuration irrégulière formée par une partie du lot soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire seize A (ptie 16A-77) ».

34851

INDEX

AVIS DIVERS

ROCK FOREST, VILLE (*Requête*) 1500
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC (*Siège social*) 1500
SUCCESSION GÉRARD LAUZON (*Bénéfice d'inventaire*) 1500
SUCCESSION JEAN-GUY BÉLANGER (*Bénéfice d'inventaire*) 1500
SUCCESSION JEAN-JACQUES FALARDEAU (*Bénéfice d'inventaire*) 1500
SUCCESSION JOSEPH LAROCHELLE (*Bénéfice d'inventaire*) 1501
SUCCESSION NOËL BÉLANGER (*Bénéfice d'inventaire*) 1501

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

BADEAU, MARIE VÉRONIQUE JOHANNE 1501
BEAUREGARD, DOCILE 1501
BERNIER, MARIE REINE FERNANDE 1501
BEROZOFSKY, BENNIE 1502
BEROZOFSKY, LAURENCE STEPHEN 1502
BINETTE, LIRETTE 1502
BOULIANNE, MARC 1502
BRUNEAU-PHILIPPON, FLORENCE 1502
FRADETTE, MARIE MONIQUE LINE 1502
GAGNÉ, MARIE-JEANNE 1502
GAGNON, TÉLESPHORE 1502
GOBEIL, JOSEPH MARCEL FRANCE 1502
GRAS, BERNARDUS ESEBIUS (BEN) 1503
GRAS, INGE MARIA EMILE CURTH 1503
HAGGLAND, ALBERT WALLACE 1503
HOULE dit TURBIDE, MARIO 1503
JOSEPH CLAUDE 1503
KLINGER, ODED 1503
KLINGER, RONIT 1503
LAFRANCE, SYLVAIN 1503
LAUZIER, ÉLISE 1503
LEFEBVRE, MARIE GERMAINE 1504
LÉVEILLÉE, CHRISTINE 1504
NGUYEN, THI XUAN 1504
OTIS, RICHARD JOHN 1504
PELLETIER, JEANNOT 1504
PÉPIN, STEEVEN 1504
PÉTRIN, GINETTE 1504
PÉTRIN, PIERRE 1504
SABBAGH, ABDALLAH ANTOINE 1505
SMEJKAL, MARIA BEATRICE 1505
STARK, JOSEPH PIERRE JEAN-PAUL 1505
ST-ONGE, YVAN 1505
ST-PIERRE, MARIE ÉMELDA 1505
THÉRIEN, MARIA ÉLOÏSE 1505
TURCOTTE, ROGER 1505

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

JEAN (MICHEL) c. LA CAISSE POPULAIRE DE LA TUQUE (*Assignation*) 1506

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 1473

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 1473
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 1484
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 1487
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 1488
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ 1492

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 1492
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 1497

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) 1497
DISSOLUTION (Article 28) 1498
DISSOLUTION — DEMANDES DE
A & A VACUUM CLEANER LTD. 1507
AGENCE D'INVESTIGATION ET DE SÉCURITÉ G.M.R. INC. 1507
AGENCES DEBO INC. (LES) 1507
ALUMINIUM L. VALLÉE INC. 1507
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE NORTH HATLEY ET DU CANTON DE HATLEY 1507
ASSOCIATION DES TECHNICIENNES SOCIO-FAMILIALES 1508
BERGMAN (E.) COMPANY LTD. 1508
BOILY (AURÉLIEN) INC. 1508
BON AIR SPORT LTÉE 1508
BONBON EXPERT LTÉE (LE) 1508
BOUCHERIE NEWMAN LTÉE 1508
CHARCUTERIE DU BAS ST-LAURENT INC. 1508
CONCEPT-DESIGN FRANÇOIS ROBIDAS LTÉE 1508
CRÊTE DES VAGUES FRUITS DE MER INC. (LA) 1509
DISTRIBUTIONS C. LÉVEILLÉ INC. (LES) 1509
DUCAS INC. 1509
DUCHESNE & DUCHESNE INC. 1509
ÉDITIONS FRANCE-AMÉRIQUE (1979) LTÉE 1509
FORGET (J.E.) MEUBLES INC. 1509
GESTION 80 D. P. INC. 1509
GLOBTEX INC. 1509
HABITATIONS MONT SUN VALLEY INC. (LES) 1510
HOME NATIONAL INC. (LE) 1510
HÔTEL BEAUCEVILLE INC. 1510
IMPRIMERIE SAINT-JÉRÔME INC. 1510
INVESTISSEMENTS LORRIC INC. (LES) 1510
LARRIVÉE (FERNAND) INC. 1510
LINGERIE MADEMOISELLE INC. 1510
LORRIC INVESTMENTS INC. 1510
LYSYNTEX INCORPORÉ 1510
MARCHÉ NEWMAN 1975 INC. 1511
NORTH HATLEY AND HATLEY TOWNSHIP PROPERTY OWNERS ASSOCIATION 1507
PÉTROLES DE BELOEIL INC (LES) 1511

PLACEMENTS IMMOBILIERS B. ET F. INC. (LES) 1511
PLACEMENTS REMDUL LTÉE. (LES) 1511
PUBLICATIONS DÉCORMAG INC. (LES) 1511
RESTAURANT RIVE NORD INC. 1511
SALAISON OUELLET DE ST-EUSTACHE INC. 1511
SALAISON ROLAND PARENT INC. 1511
TRANSFORMATEURS DE QUÉBEC (1978) INC. (LES) 1512
VAL HUGHES (CANADA) LTD. 1512
VAPCO QUÉBEC LTD. 1512
VAPCO QUÉBEC LTÉE 1512

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS

THERMO KING CORPORATION 1499

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

CASSISTA, JEAN-PAUL 1512
CHAREST, ÉLIANE (NÉE MARCOUILLER) 1512
DEVLIN, COLETTE 1513
GILBERT, RÉAL 1513
HARVEY, GERMAINE 1513
LAUZON, ROLAND 1513
PARADIS, MICHEL 1513

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

FORMATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5830 BOUL. MILAN ENR. 1499
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOQUEM 1984-85 (LA) 1499

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-PIERRE, ÎLE D'ORLÉANS (*Demande de fusion*) 1514
LA PRUDENTIELLE D'AMÉRIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE (CANADA) (*Demande de permis*) 1514
LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE IBERVILLE ST-JEAN (*Demande de fusion*) 1514
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE CHARLEVOIX (*Demande de fusion*) 1514
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE ROUVILLE & ST-HYACINTHE (*Demande de fusion*) 1514

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS

ÉGLISE ANGLICANE ST-GEORGES (L') (*Clarenceville*) (*Erratum*) 1574
MOULIN À VENT (*Grondines*) 1514
OEUVRES D'ART DE LA MAISON PORTEOUS (*Sainte-Pétronille, île d'Orléans*) 1515

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE (*Fusion*) 1515
SAINT-AMABLE, MUNICIPALITÉ (*Changement de nom*) 1516
SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ, MUNICIPALITÉ (*Changement de nom*) 1516

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ASCOT, CANTON 1517
CÔTE-DES-NEIGES, VILLAGE 1517
DE L'ÎLE, CANTON 1517
EATON, CANTON 1517
ÉCUREUILS, PAROISSE 1517
HOCHELAGA, VILLAGE 1518
HOCHELAGA, VILLAGE 1518
HOCHELAGA, VILLAGE 1518
HOCHELAGA, VILLAGE 1518
HOCHELAGA, VILLAGE 1518
JONQUIÈRE, CANTON 1519
LACHINE, PAROISSE 1519
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 1519
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 1519
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 1520
LENNOXVILLE, VILLAGE 1520
LONGUE-POINTE, PAROISSE 1520
LONGUE-POINTE, PAROISSE 1520
LONGUE-POINTE, PAROISSE 1520
LONGUE-POINTE, PAROISSE 1521
LONGUE-POINTE, PAROISSE 1521
LONGUE-POINTE, PAROISSE 1521
LONGUE-POINTE, PAROISSE 1521
LONGUE-POINTE, PAROISSE 1522
LONGUE-POINTE, PAROISSE 1522
MASHAM, CANTON 1522
MCKENZIE, CANTON 1522
MIRABEL 1523
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LAURENT) 1523
MONTRÉAL, PAROISSE 1523
MONTRÉAL, PAROISSE 1523
MONTRÉAL, PAROISSE 1523
MONTRÉAL, PAROISSE 1524
ORFORD, CANTON 1524
ORFORD, CANTON 1524
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 1524
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 1524
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 1525
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 1525
ROUYN, CANTON 1525
ROUYN, VILLE 1525
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 1526
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 1526
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, PAROISSE 1526
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 1526
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 1526
SAINT-BONIFACE, PAROISSE 1527
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE 1527
SAINT-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE 1527
SAINTE-DOROTHÉE, PAROISSE 1527
SAINTE-DOROTHÉE, PAROISSE 1527
SAINTE-DOROTHÉE, PAROISSE 1528
SAINT-DUNSTAN-DU-LAC-BEAUPORT, PAROISSE 1528
SAINT-ÉPHREM-D'UPTON, VILLAGE 1528
SAINT-FÉRÉOL, PAROISSE 1528
SAINTE-FLAVIE, PAROISSE 1529
SAINTE-FOY, PAROISSE 1529

SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 1529
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 1529
SAINT-GEORGES, PAROISSE 1529
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 1530
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 1530
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE 1530
SAINT-HUBERT, PAROISSE 1530
SAINT-HYACINTHE-LE-CONFESSEUR, PAROISSE 1530
SAINT-JEAN, PAROISSE 1531
SAINT-JOSEPH, PAROISSE 1531
SAINT-JOSEPH, PAROISSE 1531
SAINTE-JULIE, PAROISSE 1531
SAINT-LAMBERT, PAROISSE 1532
SAINT-LAURENT, PAROISSE 1532
SAINT-LAURENT, PAROISSE 1532
SAINT-LAURENT, PAROISSE 1532
SAINT-LAURENT, PAROISSE 1532
SAINT-LIN, PAROISSE 1533
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 1533
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 1533
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 1533
SAINTE-MARIE, PAROISSE 1533
SAINTE-MARIE, PAROISSE 1534
SAINT-MARTIN, PAROISSE 1534
SAINT-MARTIN, PAROISSE 1534
SAINT-MARTIN, PAROISSE 1534
SAINTE-PÉTRONILLE, PAROISSE 1534
SAINT-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE 1535
SAINTE-ROSE, PAROISSE 1535
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 1535
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 1535
SAINTE-THÉRÈSE, VILLAGE 1537
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 1536
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 1536
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 1536
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 1536
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 1537
SAINT-TIMOTHÉE, PAROISSE 1537
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE 1537
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 1537
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 1538
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 1538
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 1538
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 1538
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 1538
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 1539
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 1539
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 1539
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 1549
SIGNAY, CANTON 1540
TEMPLETON, CANTON 1540
TERREBONNE, VILLE 1540
WENDOVER, CANTON 1540
WICKHAM, CANTON 1540

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 1541
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 1541
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 1542
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 1542
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 1542
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 1543
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ (*Erratum*) 1574

PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES

GRANBY, VILLE 1546
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE 1547

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNEL CONSIDÉRÉ NON PARTICIPANT 1547

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE (*L.P.*) 1547
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE BELLECHASSE (*L.P.*) 1548
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES APPALACHES (*L.P.S.*) 1548
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES PARTAGE DES EAUX (*L.P.*) 1548

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

SAINTE-CATHERINE, PAROISSE 1548
SAINT-ANTOINE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-LOUP, PAROISSE 1549
SOREL, VILLE 1550

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DE GESTION AGRICOLE DES SEIGNEURIES (*Formation*) 1551
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE POULETTES DU QUÉBEC (*Formation*) 1551
SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'OEUFS DE CONSOMMATION DES RÉGIONS DE NICOLET-SHERBROOKE (UPA) (*Changement de nom*) 1551

VENTES PAR SHÉRIF

CHICOUTIMI

BANQUE ROYALE DU CANADA c. ÉMOND 1552
SOCIÉTÉ ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE LA BAIE c. CÔTÉ *ET AL.* 1552

GASPÉ

COMPAGNIE DE FINANCE HOUSEHOLD DU CANADA (LA) c. LES HÉRITIERS DE GÉRALD ATHOT *ET AL.* 1553

HULL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAFRENIÈRE 1553
MONTRÉAL TRUST c. CHARETTE *ET AL.* (*Erratum*) 1574

KAMOURASKA

RIVIÈRE-DU-LOUP, MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ c. LES HÉRITIERS DE LOUIS PHILIPPE LEPAGE 1554

MONTRÉAL

BANQUE DE MONTRÉAL c. KANSIZ 1554
CORPORATION D'HYPOTHÈQUES DELORIMIER LTÉE c. CÔTÉ *ET AL.* 1555
GINGRAS *ET AL.* c. CHEUNG 1555
VITRERIE BOUCHARD INC. c. CHAPARD 1556

QUÉBEC

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) c. DRUMBEC INC. 1556

CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT DE BEAUPORT c. LES ENTREPRISES VACQUET INC. *ET AL.* 1557
CAISSE POPULAIRE DE CAP-SANTÉ c. THIVIERGE 1558
CAISSE POPULAIRE ST-PATRICE c. BÉDARD 1558
LACASSE c. POIRIER 1558
OUELLET c. MOISAN 1559
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (LA) c. LEMAY 1559

ROBERVAL

BANQUE DE MONTRÉAL (LA) c. COMPTOIR DU MEUBLE INC. 1560
BANQUE DE MONTRÉAL c. PLACEMENTS GILLES POTVIN LTÉE *ET AL.* 1560

SAGUENAY

CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE (LA) c. ÉMOND 1561

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS DE C.J.M. (LA) c. PINARD *ET AL.* 1561
COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST *ET AL.* c. LA RETRAITE DE COATICOOK INC. *ET AL.* 1562
FARMERS & TRADERS NATIONAL AND SAVINGS BANK c. INGRAM 1562

SAINT-HYACINTHE

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. CORNELLIER 1563

TERREBONNE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. LES MAISONS EN BOIS ROND LAURENTIEN LTÉE *ET AL.* 1564
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. JUTRAS 1565
BLONDIN (HENRI) ET FILS INC. c. HÉBERT 1566
CAISSE POPULAIRE ST-JÉRÔME c. BEAUCHAMP 1566
CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-MARCELLE c. DORION 1567
LE GROUPE COMMERCE, CIE D'ASSURANCES c. RICHER 1568
PAQUIN c. DELEU 1568
PRÉVOST, MUNICIPALITÉ c. CYR BERTHIAUME *ET AL.* 1569
SAINTE-ADÈLE, VILLE c. RICHER 1569
SAINT-HIPPOLYTE, PAROISSE c. BERTRAND 1570
SIGOUIN c. TRAVERSY 1570
THIBAULT & DESJARDINS LTÉE c. BEAUDIN 1571

TROIS-RIVIÈRES

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ODILON LEBRUN ET FILS INC. *ET AL.* 1571
CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LANAUDIÈRE c. CONSTRUCTION P.F.P. LTÉE *ET AL.* 1572

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

ANTOINE-LABELLE, MRC 1573
ARGENTEUIL, MRC 1573
CARLETON, VILLE 1573
PAYS-D'EN-HAUT, MRC 1573